



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DU PAYS BARVAL



2023



Action mise en oeuvre avec le soutien financier de la DRAAF
Nouvelle-Aquitaine

Cofinancé par l'Union européenne

AVANT-PROPOS : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, POURQUOI ?

Alors que la société civile porte une attention grandissante à la provenance et la qualité de son alimentation, le Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre constitue un territoire attractif, qui connaît une urbanisation croissante, mettant sous tension les terres présentant un potentiel agricole.

Dernièrement, la crise de COVID, les crises géopolitiques et énergétiques ont révélé les vulnérabilités inhérentes au système alimentaire industrialisé dominant (tensions sur les chaînes d’approvisionnement, dépendance forte à des approvisionnements extérieurs et aux énergies fossiles, précarisation des ménages accompagnée d’un accroissement des inégalités d’accès à l’alimentation...).

Localement, les incendies qui ont durement touché le territoire au cours de l’été 2022, interrogent la place de l’agriculture comme ceinture de sécurité nourricière à l’interface entre habitat et forêt.

Pour répondre à ces enjeux, et s’appuyant sur les travaux du Collectif Aliment-Terre, fin 2021, les 3 collectivités du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre (COBAS, COBAN et Communauté de communes du Val de l’Eyre) se sont engagées ensemble dans la préfiguration d’un Projet Alimentaire Territorial, avec l’accord unanime des 17 communes qui le composent. La volonté est de développer une agriculture durable et résiliente ainsi qu’une alimentation saine, suffisante et qualitative pour les habitants du territoire.

A travers ce projet, il s’agit :

- D’assurer la préservation des terres en leur redonnant une utilité sociale et productive. Dans un contexte règlementaire imposant la limitation de l’étalement urbain (objectif Zéro Artificialisation Nette pour 2050), le développement de l’agriculture offre un levier important.
- De contribuer à la relocalisation des filières alimentaires du champ à l’assiette afin de garantir une plus grande résilience du système alimentaire local en réaction aux différentes crises vécues et en prévision des prochaines à venir. Et ce, en particulier dans les cantines pour les jeunes et les personnes âgées, qui relèvent de la compétence directe des communes et doivent tenir une valeur d’exemple.
- De reconnecter production et consommation, en donnant les moyens aux habitants du territoire de se réapproprier la question de leur alimentation et donc la connaissance de ceux qui les nourrissent.
- D’établir une gouvernance alimentaire territoriale partagée, en facilitant la création de réseaux et en donnant leur place à chacun des acteurs œuvrant pour alimenter la population.

De nombreux partenaires sont associés au projet : la Région Nouvelle Aquitaine et l’Europe qui ont financé la phase de préfiguration, la DRAAF Nouvelle Aquitaine, le Conseil

Département de la Gironde, la Chambre d'Agriculture de la Gironde, la SAFER, l'AGAP, Terre de Liens Nouvelle Aquitaine, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ...

L'année 2022 a été consacrée à la préfiguration du PAT. Ce rapport propose une synthèse du diagnostic de la situation agricole et alimentaire du territoire, qui a été partagé aux acteurs du territoire lors du forum de lancement du PAT, le 14 octobre 2022 ; complété d'éléments collectés en 2023.

Bruno BUREAU, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Bruno LAFON Président de la COBAN

Nathalie LEYONDRE, Présidente du Bureau des Maires de la COBAN

Marie-Hélène DESEGAULX, Présidente de la COBAS

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, POURQUOI ?.....	2
SOMMAIRE	4
UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A L'ECHELLE DU PAYS BARVAL	7
1. Qu'est-ce qu'un PAT ?	7
2. Le PAT du Pays BARVAL.....	8
Fiche d'identité	8
Le Pays BARVAL, un territoire attractif soumis à de fortes pressions	8
Les différents temps du PAT : Une réflexion historique sur la relocalisation alimentaire et une forte attente citoyenne	10
Méthodologie de diagnostic.....	11
3. Développer un PAT, est-ce viser l'autonomie alimentaire sur le territoire ?	13
VOLET PRODUCTION ET FONCIER : UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE A RENFORCER.....	15
1. Analyse des paysages du Pays BARVAL : Caractéristiques productives du territoire ...	16
Spécificités agronomiques des sols sableux de Haute Lande, nécessité d'une maîtrise technique de l'eau et l'amendement	17
4 zones agroécologiques plus ou moins propices à accueillir l'agriculture.....	18
2. Histoire agricole du territoire : Un passé agricole confronté à une déprise forte.....	20
Période 1 : Avant 1950, apparition des plantations de pins.....	20
Période 2 : 1950 à 1970, l'installation des céréaliers du nord et des « pieds noirs »	21
Période 3 : 1970-2000, diversification des céréaliers et essor du tourisme	21
Période 4 : 2000 à aujourd'hui, arrivée de « néo-ruraux » sur petites à moyennes surfaces	22
3. Aujourd'hui, une diversité d'exploitations agricoles : pratiques agricoles et systèmes de commercialisation	25
Description des types d'exploitations du territoire.....	26
Démarches de qualité de la production locale.....	31
4. Offre disponible localement et offre potentiellement re localisable	32
5. Installation et de transmission agricole, dynamiques pour l'agriculture de demain ...	35
La transmission des exploitations agricoles : enjeux de préservation de la vocation productive des terres et de renouvellement des générations agricoles	35
Dynamique d'installation agricole : Enjeu de renforcement de l'offre productive du territoire .	36
6. FOCUS : La reconquête du foncier au service d'installations agricoles nourricières et durables, un enjeu clé pour le territoire	40
Un marché foncier dérégulé, un potentiel agricole sous-exploité, des phénomènes de rétention et de spéculation	40
Reconquérir et mobiliser le foncier présentant un potentiel agricole.....	42
Un prototype d'observatoire foncier pour identifier le potentiel agricole du territoire	43

Pistes de réflexion pour une stratégie foncière concertée au service de l'installation-transmission.....	56
Articulation du PAT avec le SCOT, un important chantier pour intégrer les enjeux agricoles dans le projet d'aménagement du territoire	57
VOLET ALIMENTAIRE : UNE OFFRE ALIMENTAIRE Saine et locale à structurer	59
1. Structuration de l'offre alimentaire sur le territoire.....	60
L'offre de transformation, un maillon essentiel pour développer des filières locales.....	60
Structurer des unités de transformation mutualisées pour étoffer l'offre alimentaire locale	64
La distribution, un maillon très développé et varié.....	64
Un intérêt marqué pour un approvisionnement local des transformateurs et distributeurs.....	69
FOCUS sur les filières de la mer : pêche et ostréiculture	70
2. Accessibilité alimentaire	72
L'avis des consommateurs : Atelier de cartographie des habitudes alimentaires auprès des membres du CODEV du Pays BARVAL	72
Des inégalités d'accès identifiées dans le paysage alimentaire du Pays BARVAL	74
De multiples initiatives locales autour de l'agriculture et l'alimentation	79
VOLET COLLECTIVITES : ROLES DES COLLECTIVITES LOCALES EN FAVEUR D'UNE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	82
1. Les projets agricoles et alimentaires des collectivités : un panel varié d'expérimentations sur le territoire.....	83
Détail des projets agricoles.....	83
Détails des projets alimentaires	84
2. Diagnostic de la restauration collective sur le territoire, une dynamique historique à poursuivre	85
De 2011 à 2017 : Une sensibilité historique portée à la provenance et à la qualité de l'alimentation en restauration scolaire	85
De 2013 à 2017 : Dispositif d'accompagnement des cantines scolaires pour structurer un approvisionnement en produits bio et locaux, en produits de la mer notamment.....	86
2018 : Loi Egalim : un cadre réglementaire avec des objectifs ambitieux	87
Bilan en 2022 : Etat d'avancement de la restauration scolaire concernant les objectifs fixés par la loi Egalim et l'introduction de produits locaux dont des produits de la mer	87
Rôles envisagés pour le PAT dans l'accompagnement des cantines.....	92
VOLET PARTENARIAT : UN ECOSYSTEME D'ACTEURS A MOBILISER.....	94
VOLET GOUVERNANCE ET PILOTAGE : VERS UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE PARTAGEE	96
1. Etablir une gouvernance partagée pour le territoire.....	96
2. Pour aller plus loin : un observatoire du système alimentaire du Pays BARVAL.....	96
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	99
VERS UNE STRATEGIE TERRITORIALE CONCERTEE : UN PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2023-2024.....	101

1. Un diagnostic partagé : Retour sur les ateliers de concertation du forum de lancement	101
Co-construction et validation d'un programme d'actions 2023-2024	103
ABBREVIATIONS.....	109
TABLE DES FIGURES	110
ANNEXES.....	112
Annexe 1 : Calendrier des marchés du territoire. Edition 2023.	112
Annexe 2 : Poster de synthèse du diagnostic (réalisé par Let's Food, novembre 2022)	113

UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL A L'ECHELLE DU PAYS BARVAL

1. Qu'est-ce qu'un PAT ?

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014), les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, la préservation des terres agricoles, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines...

Les PAT sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire et en rapprochant tous les acteurs du champ à l'assiette : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile.

Ce sont aussi des démarches partenariales qui s'appuient sur des partenaires financiers et institutionnels, des organismes et experts accompagnateurs du monde agricole, des associations locales, la recherche et les universités.

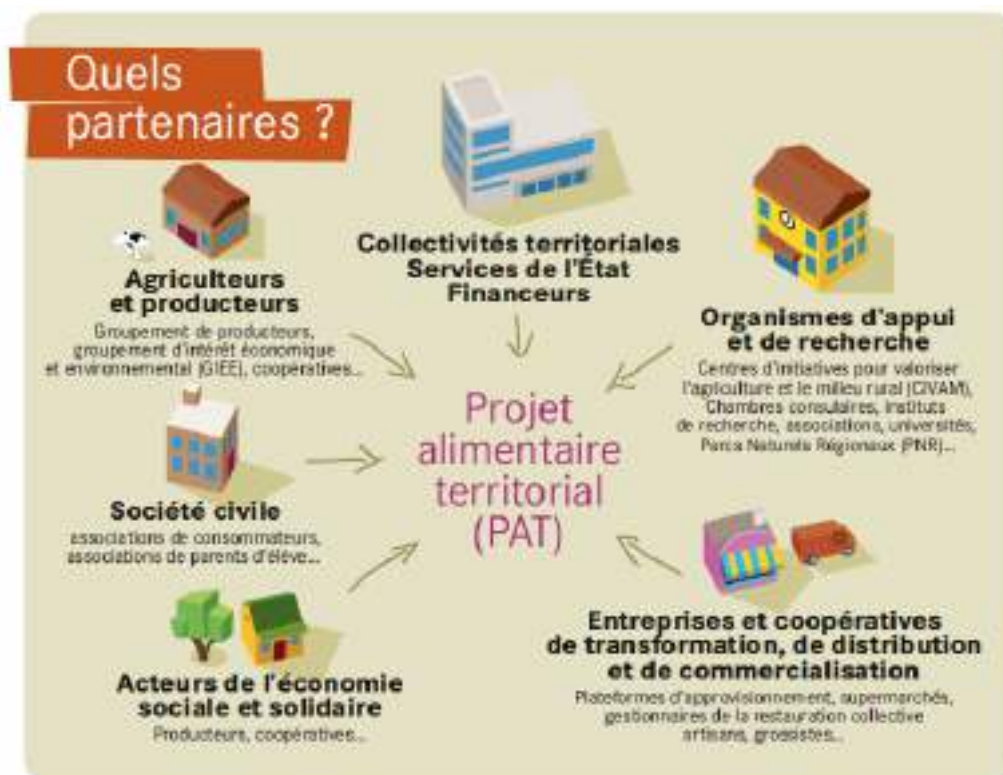


Figure 1: Schéma de présentation d'un PAT, Source : Site du ministère de l'Agriculture, 2022.

Un PAT se construit en 4 étapes clés :

- Diagnostic partagé de la situation agricole et alimentaire du territoire
- Elaboration d'une stratégie locale
- Mise en œuvre d'un programme d'actions répondant à cette stratégie
- Suivi et évaluation de la démarche

2. Le PAT du Pays BARVAL

Fiche d'identité

Les 3 intercommunalités ont décidé en 2021 de mener ensemble l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Elles se sont appuyées sur les travaux menés par le Collectif Aliment Terre, à l'initiative de la démarche et dont les représentants ont été associés à la construction du projet.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un outil de coopération créé en 2004, à l'initiative de 3 intercommunalités : COBAN, COBAS et la Communauté de Communes (CDC) du Val de l'Eyre visant à conforter les atouts du territoire et à développer les solidarités territoriales.

- **Portage juridique** : Le Pays ne disposant pas de structure juridique propre (fédération de 3 EPCI), c'est la CDC du Val de l'Eyre, EPCI le plus rural des 3, qui porte le PAT pour le compte des 3 EPCI.
- **Elu référent** : Patrick Antigny, élu communautaire de la CDC du Val de l'Eyre et adjoint à l'urbanisme à Salles.
- **Reconnaissance officielle** : Le PAT du Pays BARVAL est labellisé PAT de Niveau 1, reconnu par le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation.

Le Pays BARVAL, un territoire attractif soumis à de fortes pressions

- Territoire attractif, du fait de sa localisation proche de la métropole bordelaise, et de ses aménités, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre entend freiner progressivement, et de manière territorialisée, la dynamique démographique qui génère une pression sur les services et les équipements, dans un contexte de vieillissement accentué de la population. Il s'agit de préserver la qualité de vie pour tous, de réduire les disparités territoriales, et de garantir ainsi la cohésion du territoire.
- La croissance démographique locale, conjuguée à la configuration du territoire, génèrent d'importants flux (logistiques et de personnes), entraînent des besoins en énergie croissants et sont à l'origine de nombreuses pressions sur les espaces et le milieu naturel. Afin d'en limiter les impacts, il s'agit de poursuivre la transition vers une mobilité durable, la préservation des milieux, la gestion de la consommation/production d'énergie et de développer la résilience alimentaire du territoire.
- Territoire principalement forestier, couvert par le massif forestier des landes, qui représente un patrimoine identitaire, économique et paysager, les terres agricoles ne représentant plus que 4% de la surface totale du territoire (Surface Agricole cultivée), source : RPG 2020) et 7% au regard de l'occupation du sol (Source : OCS 2020).

Le territoire du Pays BARVAL c'est :

- **3 EPCI**
- **17 communes**
- **160 000 habitants**

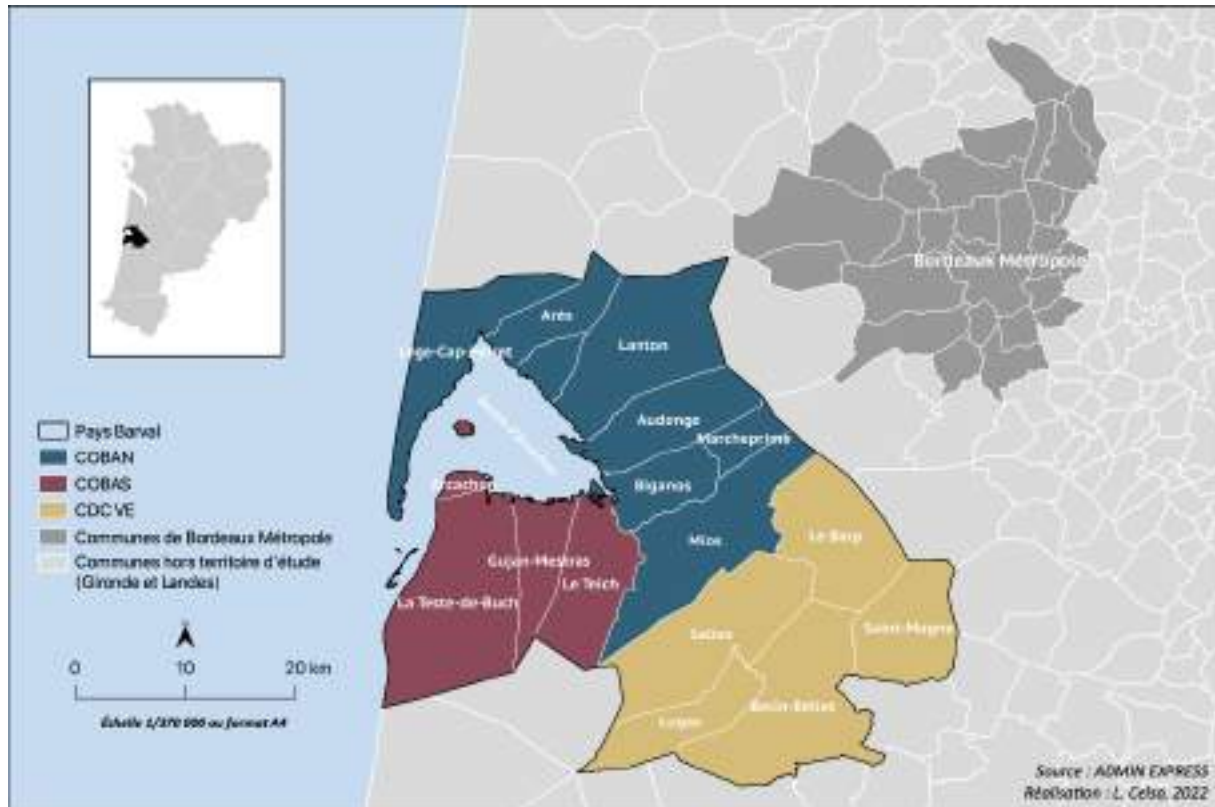


Figure 2: Carte du territoire administratif du Pays BARVAL, Réalisation : Celsa, 2022

Les différents temps du PAT : Une réflexion historique sur la relocalisation alimentaire et une forte attente citoyenne



Méthodologie de diagnostic

L'année 2022 a été une année dédiée à la construction du projet avec les acteurs locaux. L'objectif était de :

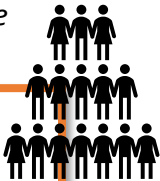
- Réaliser une photographie dynamique de la situation agricole et alimentaire du territoire,
- Identifier les principaux enjeux pour une transition agricole et alimentaire,
- Construire les axes de travail pour y répondre avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce diagnostic a été réalisé entre avril et octobre 2022 par la chargée de mission PAT, recrutée à temps plein, avec des appuis extérieurs :

- Mission d'appui technique par un ensemble de **3 bureaux d'études (Agrarian Systems Consulting, Géomattick et Let's Food)** comprenant l'appui à la réalisation du diagnostic agricole, la réalisation d'une étude spécifique du foncier potentiellement mobilisable pour l'agriculture, la conception et la coanimation des ateliers de concertation lors du forum de lancement du PAT.
- Diagnostic du volet alimentaire coréalisé avec un stagiaire, étudiant M2 en géographie à l'Université Bordeaux-Montaigne, recruté dans le cadre du programme de recherche régional **SEREALINA**.
- Mise à jour partielle de l'état des lieux de la restauration collective scolaire par une classe d'étudiants en L3 de l'**Université Bordeaux-Montaigne**.
- Captation des moments clé du diagnostic et réalisation d'une vidéo à destination du grand public **l'agence de médiation audiovisuelle ALGA** pour retracer la construction du PAT et présenter la démarche de manière pédagogique et à travers la parole des acteurs rencontrés.¹

Ce diagnostic a repris l'ensemble des données déjà existantes sur le territoire. Avant de constituer un rapport, il vise à rendre compte des dynamiques à l'œuvre et à valoriser la parole des acteurs pour apporter une vision qualitative et systémique. Celui-ci s'est appuyé sur :

- La compilation et la mise à jour de **données quantitatives** (*statistiques, référencements d'acteurs, étude cartographique, diagnostic agricole réalisé dans le cadre du SCOT, données du recensement agricole 2020, état des lieux de la restauration collective scolaire réalisé en 2011 par le Pays BARVAL ...*).
- Le recueil de **données complémentaires** notamment sur le volet foncier (*étude cartographique de pré-identification du foncier potentiellement mobilisable pour l'agriculture*).
- La collecte de données **qualitatives** auprès des acteurs du champ à l'assiette pour identifier les interlocuteurs du projet (*entretiens et ateliers*)
- Des **recherches bibliographiques** pour capitaliser sur les expériences d'autres PAT et initiatives inspirantes.



**Près d'une 100 aine
de personnes du champ à
l'assiette a été rencontrée
dans le cadre du diagnostic.**

Le diagnostic est composé de 4 « volets », faisant chacun l'objet d'un chapitre de ce rapport.

¹ Vidéo de l'assiette au champ, diffusée sur Youtube : https://youtu.be/V_eBT3XZkxM?feature=shared

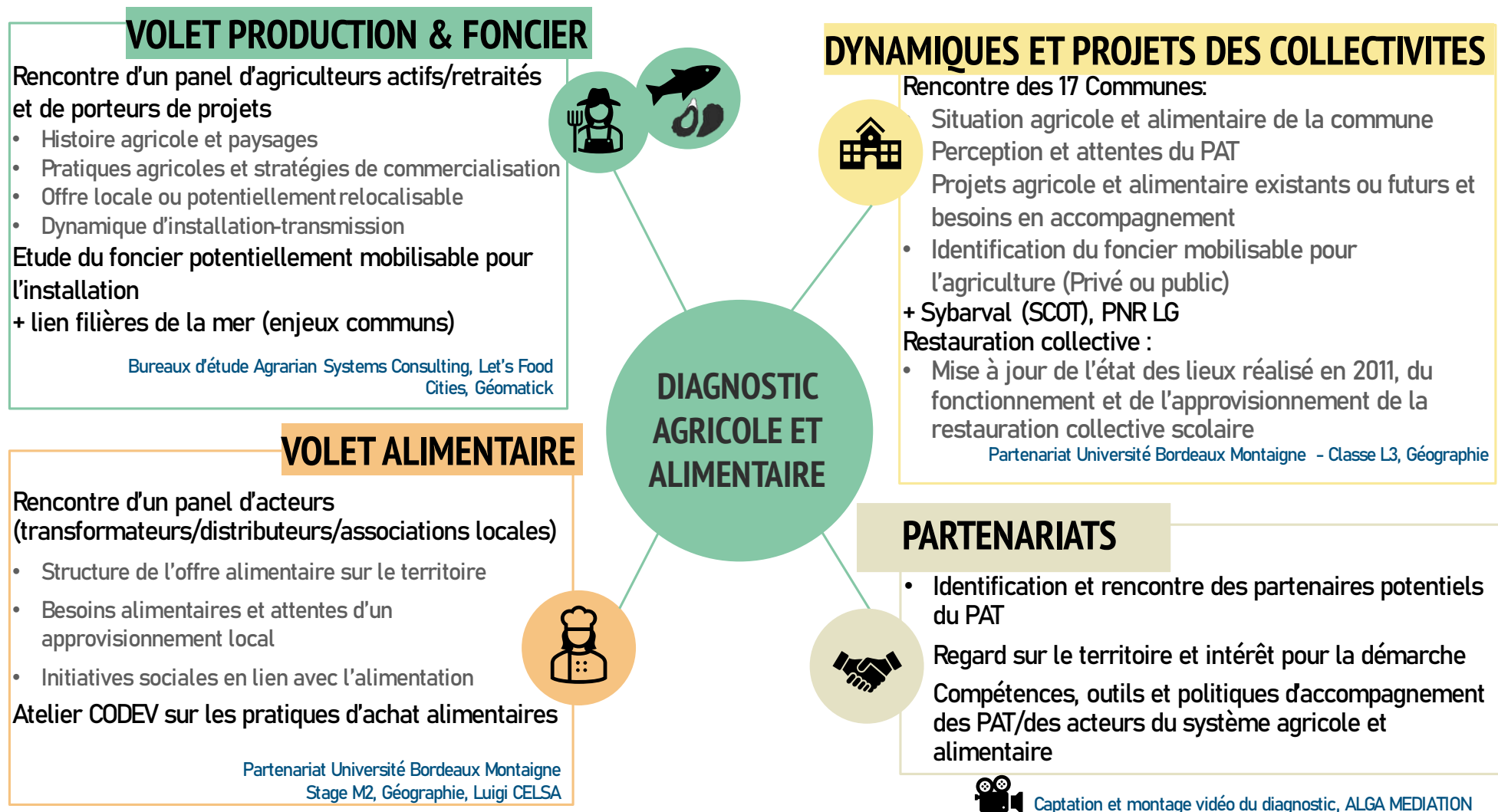


Figure 3 : Méthodologie de diagnostic du système alimentaire du Pays BARVAL, Réalisation : Mazin, 2022.

3. Développer un PAT, est-ce viser l'autonomie alimentaire sur le territoire ?

On constate des écarts importants entre ce qui est produit et ce qui est consommé sur le territoire.

L'outil CRAter² propose une modélisation de l'adéquation théorique entre la production agricole et les besoins alimentaires des habitants d'un territoire (en ha) dans une perspective de relocalisation de toute la production agricole à l'échelle du bassin de consommation.

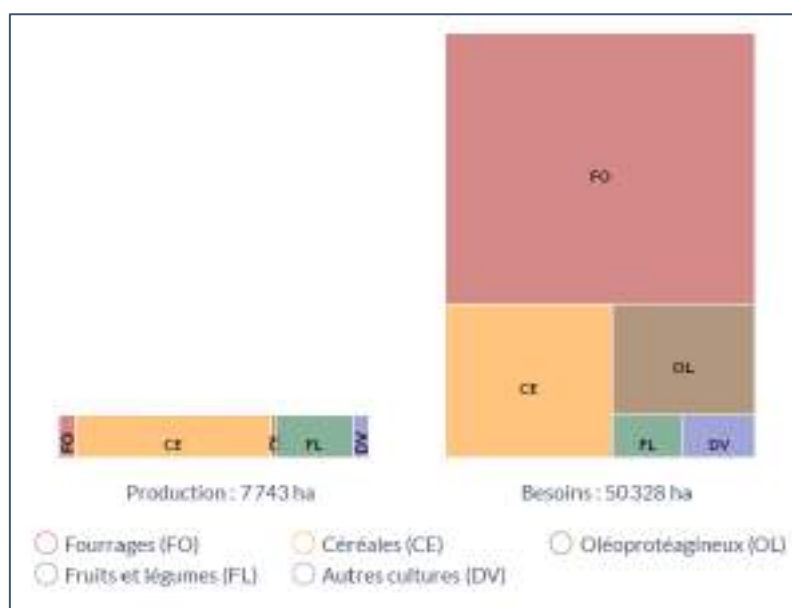


Figure 4 : Simulation des écarts entre production et consommation (en hectares) dans le cas d'une relocalisation à 100% de l'alimentation. Source : Les Greniers d'Abondance, Consulté le 15/09/2022

	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Fourrages	32 218 ha	64 %	1 %
Céréales	9 744 ha	19 %	51 %
Oléoprotéagineux	6 053 ha	12 %	2 %
Fruits et légumes	1 156 ha	2 %	164 %
Autres cultures	1 157 ha	2 %	35 %
Moyenne tous groupes de cultures			14 %

Figure 5 : Détail du taux de couverture théorique par type de culture. Source : Les Greniers d'Abondance, Consulté le 15/09/2022

² Calculateur de Résilience Alimentaire Territorial, réalisé par l'association Les Greniers d'Abondance.

Cette modélisation indique que la production agricole du Pays BARVAL est nettement insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires du territoire : 14% d'autonomie alimentaire théorique.

On notera cependant que la production de fruits et légumes (et finalement uniquement les légumes sur le territoire) est excédentaire par rapport aux besoins de la population locale.

On compte environ 400 m² de SAU productives par habitant, contre les 4000m² nécessaires pour une autonomie alimentaire, à régime alimentaire constant. Aussi, la part de la SAU en Agriculture Biologique (AB), la part d'actifs agricoles et la SAU par habitant sont très faibles.

Cette modélisation peut être complétée par l'outil PARCEL, calculateur des surfaces nécessaires pour relocaliser l'alimentation : [PARCEL - Accueil \(parcel-app.org\)](https://parcel-app.org). Ce calculateur permet de formuler des scénarii prospectifs de surfaces agricoles nécessaires pour relocaliser l'alimentation par type de filière alimentaire, en se donnant des objectifs de surfaces cultivées en agriculture biologique et d'évolutions du régime alimentaire vers une diminution de la consommation de viande.

Ces outils fournissent un pré-diagnostic de l'état de la production mais celui-ci doit être éclairé par une connaissance fine du territoire (fonctionnement des exploitations agricoles, flux alimentaires, liens entre production et consommation).

Aussi, viser l'autonomie alimentaire locale n'est pas un objectif réaliste pour le Pays BARVAL. La démarche du PAT vise avant tout à inscrire le territoire dans une trajectoire de progrès pour le développement d'une agriculture durable et résiliente et pour garantir une alimentation saine, de qualité et locale pour ses habitants.

VOLET PRODUCTION ET FONCIER : UNE OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE A RENFORCER

Les agriculteurs, les terres agricoles et la production sur le territoire



Une trentaine de producteurs actifs et retraités sur les 70 exploitations agricoles du territoire ont été rencontrés lors d'une semaine de terrain du 24 au 30 juillet 2022, ainsi qu'une dizaine de porteurs de projet agricole ou jeunes installés. Le rapport complet de diagnostic agricole du Pays BARVAL a été réalisé par Sixtine MAZIN et Adrien PEROCHES, les éléments présentés dans cette partie, sont extraits du rapport de Diagnostic Agricole du Pays BARVAL.³

La Gironde compte 7000 exploitations agricoles en 2020, la SAU représente 271 000 ha dont 44% sont dédiés à la vigne⁴. Aussi, le Pays BARVAL, territoire plutôt forestier comprenant des grandes cultures et maraichage plein champ est un territoire aux enjeux spécifiques, très différents de son contexte girondin.

³ A noter que les activités de pêche et d'aquaculture ont été étudiées par ailleurs. Ainsi, le présent diagnostic a uniquement ciblé la production agricole de l'intérieur du territoire.

⁴ Cf. Délibération aides agricoles, Conseil Départemental de la Gironde, Décembre 2022.

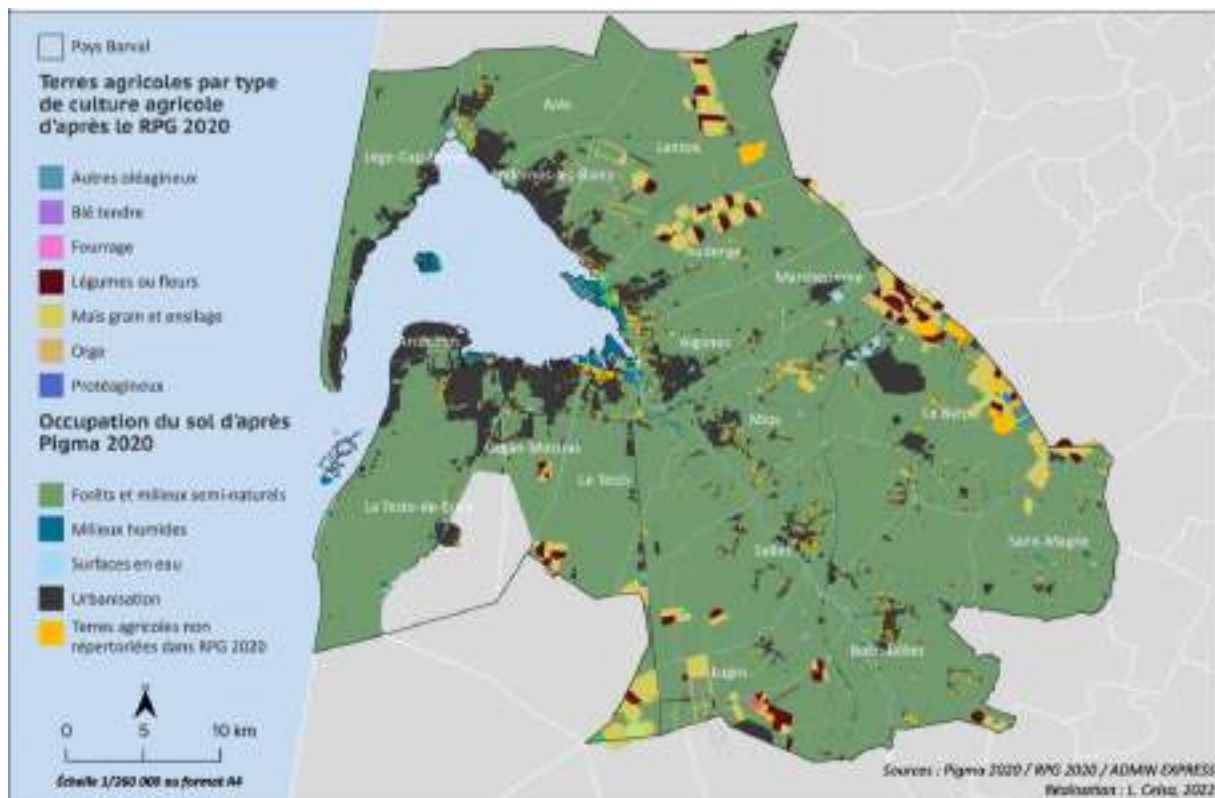


Figure 7 : Carte des types de cultures agricoles déclarées à la PAC (RPG 2020), au regard de l'occupation du sol (Pigma 2020), Réalisation : Celsa, 2022

Spécificités agronomiques des sols sableux de Haute Lande, nécessité d'une maîtrise technique de l'eau et l'amendement

Les sols caractéristiques de la Haute Lande sont acides et sableux. C'est-à-dire qu'ils sont très filtrants, avec une faible capacité de rétention de l'eau et de la matière organique.

Ces sols sont parfois qualifiés de « blancs » et « noirs », les noirs étant *a priori* les plus propices aux activités agricoles car plus riches en matière organique (3,5 % en moyenne contre 1-1,5 % pour les sols blancs, d'après un entretien complémentaire avec le GRCETA-SFA, 2022).



Figure 8 : Photographie d'un profil de sol caractéristique du territoire, Source : Mazin, 2022.

Ainsi, la culture sur ces sols sableux présente un certain nombre d'avantages agronomiques mais aussi de contraintes techniques :

CULTIVER LES SOLS DES HAUTES LANDES	
AVANTAGES	INCONVENIENTS
• Sols légers, faciles à travailler toute l'année • Se réchauffent rapidement, permettant ainsi les cultures primeurs • Bénéficient d'une réserve d'eau souterraine importante et relativement stable dans le temps, accessible par forage.	• Sols sableux pauvres en matière organique • Sols complexes à amender du fait d'une minéralisation rapide de la matière organique et une tendance au lessivage rapide. • Sols retenant peu l'eau, nécessitant une irrigation

Ainsi, la principale contrainte pour les agriculteurs pour cultiver sur ces sols sableux est une **fine maîtrise technique l'amendement et de l'irrigation** de leurs parcelles. Ce qui sous-entend, un accès constant à un amendement en quantités conséquentes et à un accès à l'irrigation par pompage.

4 zones agroécologiques plus ou moins propices à accueillir l'agriculture

L'analyse de paysage conduite grâce aux données cartographiques disponibles (SCE, 2019), aux ressources en ligne (Google Earth) et à une visite du territoire a permis d'établir l'existence de **4 grandes zones agroécologiques** : les landes humides, les landes sèches, la zone urbanisée et la zone côtière.



Figure 9 : Photographies des 4 types de zones agroécologiques sur le territoire, Réalisation : Mazin, 2022

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des quatre zones agroécologiques identifiées.

Les landes sèches et humides peuvent se distinguer par leurs sols (noirs vs blancs) et la végétation spontanée que l'on y trouve (Bruyère vs fougère). Sur le terrain, et notamment

sous les forêts de pins, il est très difficile de différencier les deux types de sols. L'identification de la végétation spontanée est plus simple pour les personnes connaissant peu la zone.

Type de Zone	Description	Systèmes de production rencontrés
Zone côtière	En bordure du bassin, comprend des plages, des installations de productions liées à la mer et au tourisme. On trouve quelques prairies littorales.	Pas de système de production agricole identifiés. Production saline et aquaculture. Non étudiés ici. Un élevage en pâturage sur les prairies littorales (SP2).
Zone urbanisée	Principalement destinée aux logements. On y trouve néanmoins quelques petites parcelles agricoles entre les habitations	Quelques centres équestres ainsi que les systèmes de production dits « de niche » (SP6) sur de petites surfaces.
Landes sèches	Landes situées sur sables « blancs » (reconnaissables à la bruyère et la brande qui poussent spontanément). Peu propices à l'agriculture et très majoritairement couvertes de plantations de pins maritimes	Peu exploitées pour l'agriculture. Moins propices que les « sables noirs ».
Landes humides	Landes situées sur sables « noirs » (reconnaissables à la fougère et la molinie qui poussent spontanément. La plupart des parcelles anciennement cultivées aujourd'hui plantées de forêts sont reconnaissables à leurs aménagements spécifiques : les <i>barates</i> (butte encadrant la parcelle) et les <i>crastes</i> (fossés de drainage). Héberge principalement des plantations de pins et la majorité des activités agricoles du territoire.	La quasi-totalité des systèmes de production. Forte prédominance du maïs et des cultures légumières dans le paysage.

Figure 10 : Tableau des caractéristiques des 4 zones agroécologiques sur le territoire.

Ces caractéristiques techniques particulières font des sols du territoire des supports de culture fortement dépendants d'apports de manière organique et d'eau.

Les pratiques d'irrigation et les conditions d'accès à l'eau ont ainsi été particulièrement observées au cours du diagnostic agricole.

L'un des spécificités pour cette zone de la Gironde est son importante disponibilité en eaux sous-terraines. Deux nappes phréatiques plio-quaternaires superposées :

- Une nappe profonde pour les usages domestiques,
- Une nappe plus superficielle pour les usages agricoles.

Ces deux nappes sont séparées par une strate imperméable d'Alios, roche mère caractéristique des landes de Gascogne.

A ce jour, il n'y a pas de compétition entre les usages liés à l'eau sur le territoire. La nappe superficielle est accessible par des forages individuels relativement peu profonds (8 à 12 m de profondeur). Aussi, l'irrigation des cultures, se fait majoritairement via des forages.

En revanche, la charte du PNR des Landes de Gascogne avait notifié l'importance de développer une agriculture faiblement dépendante d'intrants chimiques en réponse aux problématiques de pollution des eaux du Val de l'Eyre qui se jettent dans le bassin d'Arcachon, impactant cet écosystème fragile et également la filière ostréicole.

L'eau étant faiblement infiltrée et retenue par les sols sableux, les phénomènes de sécheresse sont particulièrement marqués l'été et les inondations et remontées de nappes sont importantes l'hiver.

2. Histoire agricole du territoire : Un passé agricole confronté à une déprise forte

Pour comprendre la situation agricole actuelle, la trajectoire agricole du territoire a été retracée depuis les années 1950 (période de modernisation de l'agriculture). L'histoire agraire permet de cerner toute la diversité locale des types de producteurs agricoles.

La dynamique historique de la zone montre notamment qu'une majorité d'agriculteurs s'est installée dans la zone en deux « vagues », l'une dans les années 50-60 et l'autre depuis le début des années 2000. On distingue ainsi, 4 périodes dans l'histoire agraire locale.

Période 1 : Avant 1950, apparition des plantations de pins

Au 18^{ème} siècle, le territoire est une zone humide difficile à mettre en valeur. Le système de production existant est la polyculture-élevage, permettant une gestion de la fertilité des sols par les échanges de fumure entre :

- *Ager* : champs fumés et cultivés, probablement les landes humides, délimités par des cordons de sable (*barrates*) et des fossés de drainage (*crastes*)
- *Saltus* : landes peu fertiles pâturées, probablement les landes sèches
- *Sylva* : forêts de pins de variété locale, présente naturellement, avec quelques feuillus tels que le chêne.

La présence de nappes proches de la surface et la structure du sol filtrante et favorisant la minéralisation rapide des matières organiques rend probablement le système peu productif. D'après les témoignages recueillis, la vie des agriculteurs dans les temps anciens était très dure dans la région (moustiques porteurs de maladies infectieuses, faible production, problèmes alimentaires, etc.).

Sous Napoléon, une politique d'assainissement de la région est mise en œuvre avec la plantation de pins maritimes (*Pinus pinaster*, après l'essai de nombreuses essences), qui assèchent les sols. Les pins sont économiquement valorisés grâce à leur résine récoltée par *gemmage*. L'exploitation du bois d'œuvre est minoritaire et la région se spécialise dans la production de résine.

A cette époque, on rencontre deux grands types de systèmes de production :

- **Les petits propriétaires terriens** de la région, qui exploitent leurs fermes en polyculture-élevage et qui bénéficient de pâturages pour leurs animaux ;
- **Les métayers**, qui font pâturer leurs animaux dans les plantations de pins, participant à leur entretien. Ce système est néanmoins peu productif, au vu de la faible valeur fourragère des sous-bois. Néanmoins, les animaux sont indispensables pour fumer les terres agricoles et les métayers n'ont pas le choix que de conduire ce système pour survivre.

A partir de la seconde guerre mondiale, le marché de la résine française s'effondre, notamment du fait de concurrence étrangère à bas coût et de l'apparition de produits

synthétiques. Les parcelles forestières restent pâturées mais sont de moins en moins entretenues par les propriétaires.

Ainsi, lorsqu'un feu se déclenche en 1949, sa propagation est très rapide. Ce « **Grand Incendie** » n'est arrêté qu'aux portes de Bordeaux et marque les mémoires collectives puisque d'après les archives⁵, plus de 50 000 ha auront brûlés, 82 personnes sont décédées. A la suite de cet événement, il est décidé de mettre en place une grande barrière agricole au sud de la ville de Bordeaux. Couplé à la mise en œuvre des politiques publiques agricoles destinées à faire atteindre l'autosuffisance à la France, l'agriculture de la région va se transformer radicalement.

Période 2 : 1950 à 1970, l'installation des céréaliers du nord et des « pieds noirs »

Dans les années 50, la production de résine est définitivement abandonnée et les forêts sont petit à petit recentrées vers la production de bois d'œuvre. Les métayers disparaissent rapidement, leur système étant peu productif et de nouvelles opportunités économiques s'étant développées, ceux-ci quittent le monde rural. Les petits propriétaires, dans le cadre de la politique agricole française se spécialisent dans les activités d'élevage, principalement pour la viande, la coopérative laitière étant fermée dès 1965 dans la zone.

En parallèle, les pouvoirs publics décident d'installer des agriculteurs sur de grandes surfaces (pour l'époque), de l'ordre de 60-80 à plus de 100 ha au sud de Bordeaux pour assurer un rôle de pare-feu. Des terres sont donc mises à disposition pour un fermage de 35 ans (dont le loyer est peu élevé). Si les agriculteurs défrichent, cultivent la terre tous les ans et paient le fermage, la terre leur revient en propriété au terme du bail. On distingue deux grandes phases d'installation :

- **1950-62** : installation d'agriculteurs de la partie nord de la France. La majorité repartira du fait de la difficulté à maîtriser les contraintes géomorphologiques et climatiques locales.
- **1962-70** : en plus des agriculteurs de la partie nord de la France, des rapatriés d'Algérie sont installés, constituant une main d'œuvre nombreuse et bon marché. En parallèle, les systèmes d'irrigation en pivot sont conçus aux États-Unis et adaptés. La technique de la culture en rond est inventée dans les Landes.

A ce stade on trouve donc deux principaux systèmes de production :

- **Les producteurs de grandes cultures** (maïs essentiellement) récemment installés ;
- **Les petits propriétaires** qui se spécialisent dans les activités d'élevage (bovins et ovins généralement pour la viande).

Période 3 : 1970-2000, diversification des céréaliers et essor du tourisme

Les fermes en grandes cultures solidifient leur modèle et profitent de l'installation d'entreprises agroalimentaires et de conserveries pour introduire des cultures légumières dans leurs rotations (carotte, haricots, petits pois, asperges, maïs doux, etc.). De plus, la

⁵ <https://fresques.ina.fr/landes/fiche-media/Landes00059/l-incendie-de-1949.html> ;
<https://www.francebleu.fr/infos/societe/il-y-a-70-ans-la-foret-des-landes-de-gascogne-connait-l-un-des-incendies-les-plus-meurtriers-de-l-1565882858>

production d'une pomme de terre primeur arrivant avec deux mois d'avance par rapport au nord de la France et la Belgique se développe. Enfin, la production de semences (notamment de maïs) s'est développée également.

Le nombre d'éleveurs commence à diminuer fortement. L'abattoir présent sur le territoire ferme en 1975. Le modèle de ces fermes de quelques dizaines d'hectares est peu rentable au vu du prix des productions et de la distance d'accès aux filières. Plusieurs de ces fermes vont à l'agrandissement des grands céréaliers. En parallèle, le développement du tourisme entraîne l'urbanisation des terres agricoles (notamment proche du bassin) et le développement de centres équestres et de pensions équines⁶.

A ce stade on trouve donc trois principaux systèmes de production :

- Les **producteurs de grandes cultures et de légumes** pour l'industrie ;
- Les **petits éleveurs** bovins ou ovins ;
- Les **centres équestres** et pensions équines.

Période 4 : 2000 à aujourd'hui, arrivée de « néo-ruraux » sur petites à moyennes surfaces

Durant les vingt dernières années, le paysage de la zone a peu changé. La forêt et les grandes parcelles de grandes cultures prédominent toujours. On note peu de variations des superficies de la « ceinture » agricole sous Bordeaux allant de Lanton à Saint-Magne, constituées de grandes parcelles. On peut souligner la présence de nombreuses parcelles de culture de forme circulaire, ce qui est très caractéristique de parcelles irriguées via un pivot central motorisé. Si ces parcelles engendrent une perte de surface (perte des « coins ») elles permettent une irrigation régulière et homogène de l'ensemble des parcelles et une réduction du temps de travail lié à l'irrigation (pas de déplacement du matériel), d'où ce choix technique pour les agriculteurs disposant d'un foncier important et de capitaux permettant l'investissement dans ce type de matériel.

Cependant, le paysage agricole s'est diversifié par l'installation hors cadre familial d'un nombre non négligeable d'agriculteurs.

- Les producteurs de grandes cultures et de légumes sont toujours présents et se sont agrandis. Leurs exploitations comptent généralement plusieurs centaines jusqu'à 2000 ha. Les fermes sont souvent des Sociétés Civiles d'Exploitation Agricoles (SCEA) permettant aux agriculteurs d'exploiter les parcelles des membres de leur famille sans les acheter. En effet, ces fermes sont aujourd'hui de plus en plus difficilement transmissibles à des individus du fait de leurs grandes superficies et de leur haut niveau de capitalisation. Les rotations intègrent maïs et légumes, avec 0 à 20 % en Agriculture Biologique (AB). La conversion partielle de ces exploitations ayant été appuyée au début des années 2010 par le GRCETA, le groupement technique rassemblant la majorité de ces agriculteurs. Depuis quelques années, la dynamique vers l'AB est bien plus faible (changement de présidence, marché de l'AB saturé, baisse des prix et difficulté à trouver de la main d'œuvre).

⁶ NB : Étant rarement naisseurs, ces structures ne sont pas des exploitations agricoles. On les considère néanmoins dans le paysage agricole du fait de leur impact sur l'augmentation de la pression foncière sur les terres agricoles.

- Les petits éleveurs ont quasiment disparu du territoire (trois ont été comptabilisés comme encore actifs seulement). Leurs terres ont été acquises par les producteurs de grandes cultures, par des structures équinées, ou urbanisées.
- L'installation hors-cadre familial a permis l'apparition de trois autres types de systèmes de production :
 - **Les producteurs maraîchers de moyenne surface ou semi-gros** (5 à 45 ha), qui avaient un capital important à investir. Ceux-ci ont tous la particularité d'avoir un magasin de vente à la ferme (parfois complété par de l'achat-revente ou la vente de produits de d'autres producteurs). Certains sont en Agriculture Biologique (1/4 des exploitations rencontrées) ;
 - **Les producteurs maraîchers de petite surface** (maximum 1,5 ha cultivés chaque année et moins de 5 ha disponibles), qui vendent généralement *via* un système de paniers et d'AMAP. Ces agriculteurs sont souvent en Agriculture Biologique ;
 - **Les producteurs dits « de niche »** (miel, spiruline, pigeon, jardins permacoles, petits fruits, poules pondeuses, etc.) mobilisant de très petites surfaces (maximum 2 ha), vendant leurs productions en direct.

Ces trois types d'agriculteurs bénéficient d'un marché très propice. L'ensemble de ces acteurs interrogés ont ainsi indiqué ne pas rencontrer de difficulté à vendre l'ensemble de leur production par la vente directe (en majorité) et les circuits courts⁷ pour les surplus. En revanche, les parcours d'installation sur le territoire semblent complexes.

Cette trajectoire agricole de 1950 à aujourd'hui est schématisée dans la Figure ci-dessous.

⁷ Maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur

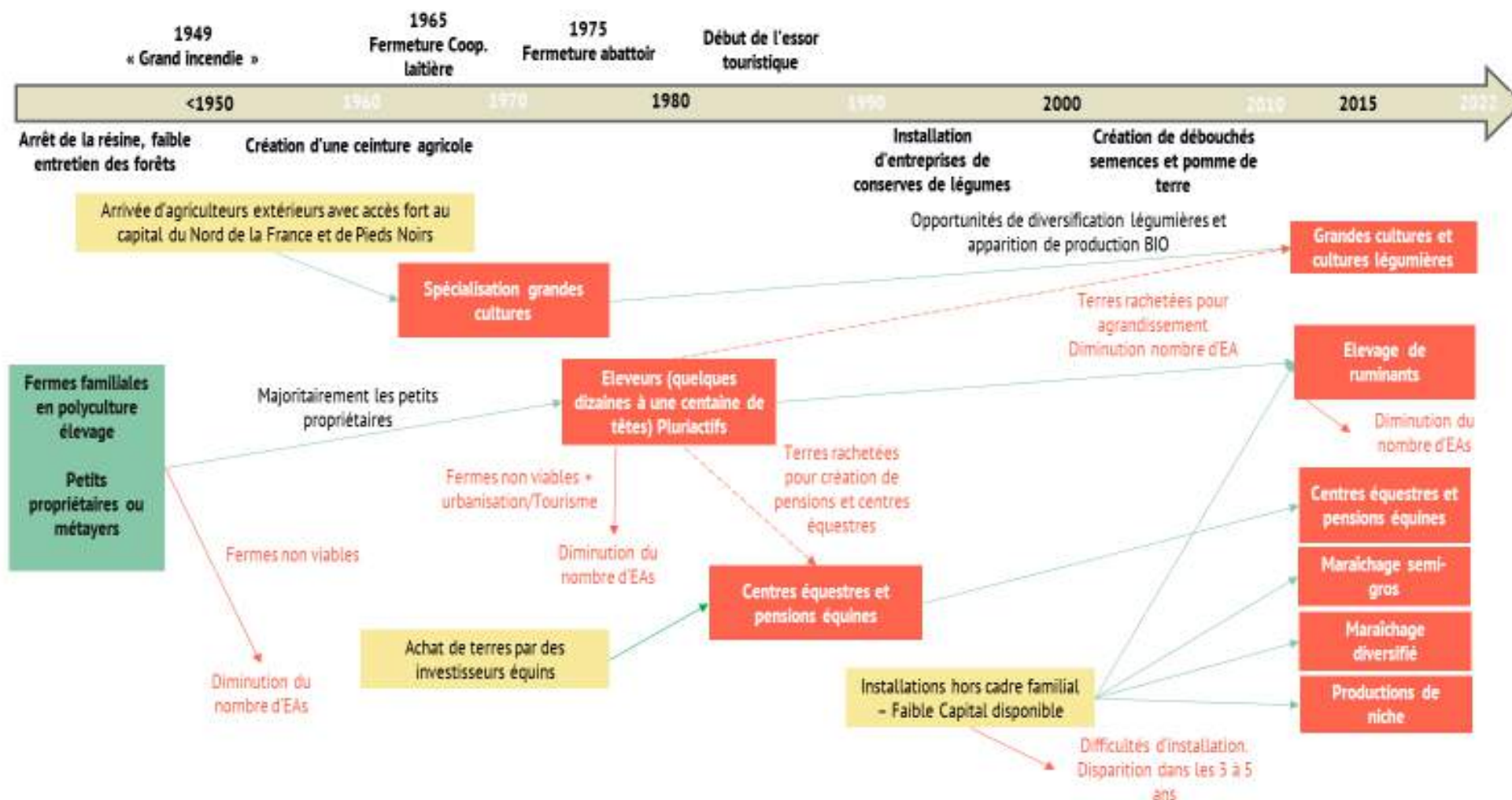


Figure 11 : Trajectoire agricole du territoire, de 1950 à nos jours, Réalisation : A. Péroches, 2022

3. Aujourd'hui, une diversité d'exploitations agricoles : pratiques agricoles et systèmes de commercialisation

La diversité des exploitations n'en laisse pas moins voir un contexte de déprise agricole avec une perte de plus de la moitié des exploitations agricoles entre 2010 et 2020, un recul de la surface agricole totale liée à l'artificialisation des sols notamment et à l'agrandissement des exploitations existantes.

Objet	Unité	2010	2020	Évolution
Nombre total d'exploitations agricoles		156	69	-56%
SAU totale	ha	7692	6298	-18%
SAU moyenne	ha	44	77	72%
PBS (Production Brute Standard) totale	k€	70309	31725	-55%
Total bétail	UGB	3461	3026	-13%
Nombre de travailleurs	ETP	394	268	-32%
Nombre de chefs d'exploitation		181	81	-55%
Age moyen des chefs d'exploitation	Années	53	50	-5,43%

Figure 12 : Données générales issues des RGA 2010 et 2020 pour le Pays BARVAL

En 2022, l'agriculture du Pays BARVAL, c'est :

- Un territoire avec une faible surface agricole, environ 7000 ha de SAU soit seulement 4 % de la surface totale du territoire (RGA 2020)
- 70 exploitations agricoles actives en 2022 ;
- Une dynamique de déprise agricole, avec 56% des exploitations et 18% des surfaces agricole disparues entre 2010 et 2020
- Un enjeu de renouvellement des générations agricoles. Un quart des chefs d'exploitation a plus de 60 ans et est concerné par la retraite dans les 5 ans.
- Des emplois sur le territoire avec 500 actifs permanents et 200 actifs saisonniers.

Il est intéressant d'observer en détail la représentation de chaque type d'exploitation par rapport au total. Ci-après, le tableau propose un regard par type de système de production entre le recensement mené en 2018 pour le diagnostic agricole dans le cadre du SCOT et celui de 2022 pour le diagnostic agricole du PAT.

Type de systèmes de production		Nombre recensé par le diagnostic du SCOT	Identifiés comme disparus	Nombre d'enquêtes	Entretiens refusés/déplacés
Grands producteurs de grandes cultures et productions légumières		28	3	5	1
Maraîchers semi-gros avec boutique à la ferme		6	1	3	2
Éleveurs	Bovins	7	6	2	1
	Ovins/caprins	6	3	1	0
Petits maraîchers diversifiés		9	1	5	0
Productions "de niche"	Apiculture	7	0	0	1
	Petit fruits	2	1	0	1
	Petit atelier volailles seul	7	1	1	0
	Plantes aromatiques/Pépinières/Horticulture	10	0	1	0
	Spiruline	2	0	1	0
	Compostage	1	0	0	0
	Pisciculture	1	0	0	0
	Lapin	1	0	0	0
	Sel	1	0	0	0
	Gibier/Autres animaux	6	0	0	0
	Citrons	1	0	0	1
	Jardin permacole	1	0	1	0
Type d'agriculteur non déterminable		3	1	0	0
TOTAL		99	17	20	7
% sur exploitations existantes dans le RGA 2020				29	10

Figure 13 : Tableau d'échantillonnage du diagnostic agricole. Réalisation : A. Peroches, 2022

Description des types d'exploitations du territoire

L'analyse historique de l'agriculture locale permet d'identifier 6 types de systèmes de production présents sur le territoire, présentés ci-dessous :

GRANDES CULTURES/LEGUMES • 100 à 1000 ha • Marché régional à international • Difficultés: manque de main d'œuvre, transmission			ELEVAGE • Quelques 10 aines d'ha • Marché local • Difficultés: éloignement des abattoirs, prix bas, transmission
CENTRE EQUESTRE ET PENSION EQUINES <i>Non étudiés</i>			MARAICHAGE SEMI-GROS • 5-45ha cultivés • Magasin à la ferme, circuits courts • Difficultés: manque de main d'œuvre saisonnière, prix des amendements
MARAICHAGE DIVERSIFIE • <5ha, 0,5 à 1 ha cultivés/an • Vente directe et locale /AMAP • Difficultés: intensif en travail, accès au foncier et au logement			PRODUCTIONS DE NICHE • <2 ha • Vente directe et locale/AMAP • Difficultés: intensif en travail, accès à l'eau et au logement

Figure 14 : Présentation des 6 types de systèmes de production présents sur le territoire, Réalisation : Mazin, 2022.

Les « **fiches d'identité** » de chacun de ces 6 types d'exploitations décrits précédemment permettent de présenter leurs caractéristiques, leur fonctionnement, leurs stratégies commerciales, leurs avantages et difficultés ainsi que leur capacité à contribuer à la démarche de PAT : accès au foncier, approvisionnement de la restauration collective, contribution à l'alimentation des habitants du territoire et possibilité de participation à la sensibilisation à une alimentation durable.

Cette analyse permet de cerner les enjeux et réseaux de chaque type d'exploitation agricole pour que le PAT accompagne les producteurs suivant leurs besoins, et de même, s'appuie sur eux en fonction de leurs capacités économiques et techniques à approvisionner le système alimentaire local.

GRANDES CULTURES ET LEGUMES		
Caractéristiques principales		
Ces agriculteurs produisent peu de cultures différentes sur de grands blocs de plusieurs dizaines d'hectares. Leurs clients amènent leur camion directement à l'exploitation pour collecter les produits lors des phases de récolte.		
Trajectoire historique		
Ce SP est issu des installations de 1950-70 d'agriculteurs venant du nord de la France ou d'Algérie. Les exploitations se sont agrandies progressivement depuis lors. Certaines ont récemment été achetées par des entreprises et sortent d'un modèle patronal pour aller vers un modèle capitalistique. Récemment de nouvelles activités se développent sur ces exploitations : méthanisation ou parcs photovoltaïques.		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau 100 à 2 000 ha. En propriété et en location. Irrigation grâce à des forages et des pivots.	Main d'œuvre 1 à 8 ETP permanents, dont 1 à 2 issu de la famille propriétaire en général. Plusieurs dizaines de saisonniers en été.	Capital Très fort niveau de capitalisation (bâtiments, équipements). Irrigation par forages et pivots. Recours à des prestataires et/ou eux-mêmes prestataires de services.
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Rotation maïs/légumes (carottes, asperges, haricots, pomme de terre, petits pois, etc.)	X	Maïs : 130 à 150 Qx/ha Légumes : Plusieurs centaines de tonnes
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
Régionaux (industrie agroalimentaire), nationaux/internationaux (marché de gros). Agriculture majoritairement contractuelle, en effet la production fait l'objet d'un accord avec des entreprises agroalimentaires ou des coopératives. La production est vendue avant même le cycle cultural.	GRCETA-SFA	Manque de personnel localement, accès au logement impossible pendant l'été pour les saisonniers, baisse des prix du BIO sur le marché de gros. Fermes quasiment impossibles à transmettre à leur retraite, d'ici 15-20 ans.
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT

Dédier une partie de la production à la restauration collective (si achat à un prix plus élevé que sur le marché de gros). Le cas particulier des fermes Larrère et de certains de leurs voisins (Organisation Paysanne « La Gasconie ») aptes à approvisionner la restauration collective et privée locale est étudié ci-après.	Peu d'installations de stockage, conditionnement en gros pas de contrats sur petites surfaces car la production est exclusivement sous contrat et/ou que des opérations sur de petites surfaces sont moins rentables et demandent plus de travail si exigent un cahier des charges de production et/ou de transformation/stockage/livraison particulier.
--	--

ELEVAGE DE RUMINANTS		
Caractéristiques principales		
Ces éleveurs ont pratiquement disparu du territoire. Seulement trois actifs ont été identifiés.		
Trajectoire historique		
Ce SP est majoritairement issu des familles natives de la région et disposant de quelques dizaines d'hectares en propriété. La disparition des services et des marchés relatifs aux productions animales ne facilite pas leur maintien dans le territoire, de même que les petites surfaces disponibles. Une autre partie de ces éleveurs sont des jeunes issus de l'extérieur, bénéficiant d'aides (du département, des fermes Larrère par exemple).		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau Quelques dizaines d'hectares. Propriétaires ou locataires.	Main d'œuvre 1 ETP familial permanent. Parfois pluriactif.	Capital Quelques dizaines de bêtes. Matériel agricole généralement ancien et 1 bâtiment d'élevage.
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Majoritairement des prairies. Un peu de céréales en complément.	Bovins ou ovins viande. 1 UGB/ha en moyenne.	Très variable (Exemples rencontrés : 30 à 150 vaches/150 brebis/troupeau mixte brebis/bovins)
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
Locaux (bouchers, restaurateurs, etc.)	Peu d'échanges hors de la famille	Eloignement des abattoirs, nécessité d'irriguer et d'amender les prairies, faible prix des produits animaux, achat à prix élevé de céréales/protéines extérieures à la zone. Fermes difficiles à transmettre
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT
Fourniture de la restauration collective si possibilité de valoriser toute la carcasse (arrangements possibles entre restauration publique et privée - 1 éleveur potentiellement intéressé au moins)		Faible nombre d'éleveurs pour fournir les quantités nécessaires à la restauration collective (a priori).

CENTRES EQUESTRES ET PENSIONS EQUINES		
Caractéristiques principales		
Celui-ci a été très peu étudié, et surtout par le biais des autres acteurs du territoire. Des interviews complémentaires pourraient permettre de confirmer les informations présentées ci-dessous.		
Trajectoire historique		
Ce SP est issu d'achats de foncier par des familles extérieures la zone dans le but de développer des activités équestres liées au tourisme et à la présence d'un hippodrome.		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau Quelques dizaines d'hectares.	Main d'œuvre Inconnue	Capital Inconnu
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Pairies	Équins	X
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
Propriétaires de chevaux, touristes pour la pratique équestre	Monde équestre	Inconnues
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT
Contribution à la mise en place d'une filière amendement locale à destination des maraîchers et réseaux de jardins partagés et solidaires.		Participent à l'augmentation des prix du foncier agricole (d'après certains acteurs du territoire, une pension équine rapporte environ 2200€/ha/an aux propriétaires).

MARAICHAGE SEMI-GROS AVEC VENTE A LA FERME		
Trajectoire historique		
Ce SP est issu des familles non natives de la région qui disposaient de capital pour investir dans des exploitations de superficie moyenne et pour investir dans une boutique à la ferme. Ces installations sont liées à l'existence d'un marché pour l'achat de produits locaux important.		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau 5 à 45 ha. Généralement en propriété.	Main d'œuvre 3 à 7 ETP permanents, généralement 2 familiaux. Plusieurs dizaines de saisonniers en été.	Capital Moyen ou élevé. Matériel mécanisé, neuf ou d'occasion. Serres et irrigation par forage.
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Rotation entre 20 à 30 types de légumes.	X	8 T de légumes/ha
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
Magasin à la ferme couplé à d'autres circuits (primeurs, marchés, etc.)	Échanges entre maraîchers semi-gros	Accès à la main d'œuvre saisonnière, prix des amendements
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT
Achat commun d'amendements organiques, mutualisation de matériel, capacités de stockage et de conditionnements pour des petits/moyens		Ne sont pas limités par la commercialisation, plutôt par leurs volumes. Le temps et les ressources dédiés à la vente

volumes (a priori proches de ceux nécessaires à l'approvisionnement de la restauration collective).	sont déjà importants, peu de temps à dédier à des livraisons.
---	---

MARAICHAGE DIVERSIFIÉ		
Trajectoire historique		
Ce SP est issu de personnes généralement non natives de la région qui disposaient de peu de capital à investir.		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau Moins de 5 ha. Généralement 0,5 à 1 ha cultivés par an	Main d'œuvre 1 à 2 ETP permanents.	Capital Faible. Matériel léger et d'occasion, serres et irrigation par forage.
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Rotation entre environ 50 variétés de légumes.	X	8 à 12 T de légumes/ha
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
AMAP et vente directe à la ferme, locale (au sens des habitats du territoire Barval).	AMAP, AGAP, Jardins de Sillac, groupe d'entraide Maraîchers des sables, Collectif Aliment-Terre.	Temps de travail très élevé, accès au foncier complexe, difficulté à construire une résidence sur l'exploitation, besoin de construire des références techniques propres aux spécificités du territoire (sol, gestion de l'eau).
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT
Achat de surplus ponctuels pour la restauration scolaire ou des épiceries solidaires, possibilité de planification de la production et organisation collective de ventes aux collectivités, ouverts à des visites scolaires et à des actions de la sensibilisation. Besoin d'appui pour structurer une mutualisation des moyens techniques, la vente et/ou une activité de transformation collective.		Ne sont pas limités par la commercialisation, plutôt par leurs volumes. La production est peu adaptée aux cahiers des charges des cantines (lavage, calibres variables etc.). Le temps et les moyens pour la livraison sont limités.

PRODUCTIONS DE NICHE		
Trajectoire historique		
Ce SP est issu de personnes généralement non natives de la région qui disposaient de peu de capital à investir.		
Accès aux facteurs de production		
Terre/Eau Moins de 2 ha. Parfois inséré dans des zones urbanisées.	Main d'œuvre 1 ETP permanent.	Capital Faible. Matériel léger.
Systèmes de culture	Systèmes d'élevage	Quantités produites
Très variable. Exemples : petits fruits, pigeon, apiculture, spiruline, poules pondeuses, PPAM, Permaculture/agriculture syntropique, agrumes, etc.		Très variable
Marchés	Réseau de dialogue	Contraintes principales
AMAP, vente directe généralement	AMAP, Collectif Aliment-Terre, AGAP, Jardins de Sillac	Accès à l'eau complexe, très intense en travail, accès au foncier complexe, difficulté à construire une résidence sur l'exploitation, peu de

	autres associations du territoire.	références techniques et de soutien du fait de productions de niche sur sol aux propriétés spécifiques.
Opportunités pour le PAT		Freins pour le PAT
Ouverts à des visites et de la sensibilisation, appui pour mutualiser des moyens et/ou faire de la transformation collective.		Produits spécifiques, surplus réduits, prix élevés.

Il y a donc une diversité de systèmes de production, avec une grande disparité de surfaces nécessaires à la production agricole, de moins d'1 ha à plus de 1000 ha. Il faut retenir **qu'à partir d'1 ha, peut se développer un projet agricole viable et nourricier.**

Démarches de qualité de la production locale

Bien qu'en 2021, la Gironde soit le 1er département bio de Nouvelle-Aquitaine et le 3^{ème} département français, sur le territoire aucune filière n'est labellisée par un SIQO et l'agriculture biologique représente une faible part de la surface productive (3%) et du nombre d'exploitation agricole (16%).

La part des exploitations ayant une démarche de diversification ou de circuits courts décroît mais est corrélée à la diminution globale du nombre d'exploitations agricole ces 10 dernières années.

En revanche, **48%, soit près de la moitié des exploitations agricoles actives du territoire ont une activité de vente en circuits courts.** Aussi, la vente directe est une pratique de commercialisation bien développée sur le territoire.

Données	2010	2020	Evolution	Part des EA en 2020
Nombre EA en bio	0	11		16%
SAU en bio (ha)	0	179		3%
Nombre d'EA ayant un cheptel en Bio	0	0		0%
Nombre d'EA avec un autre SIQO	0	0		0%
Nombre d'EA avec activité de transformation (lait/viande/fruit et/ou légumes)	3	11	267%	16%
Nombre d'EA avec une activité de diversification (travail à façon/hébergement-tourisme/énergie renouvelable)	19	16	-16%	23%
Nombre d'EA en circuits courts (vente directe)	35	33	-6%	48%

Figure 15 : Démarches de valorisation de la production sur le Pays BARVAL, Source : RGA 2020

Le PAT peut :

- **Contribuer à valoriser le patrimoine agricole local** en participant d'une meilleure visibilité aux productions alimentaires disponibles localement (labels, monnaie locale, référencement d'acteurs).
- **Contribuer à améliorer la qualité de l'alimentation** en accompagnant le changement de pratiques, et en favorisant l'installation de productions sous signe de qualité, tout en s'assurant qu'il y a bien un marché pour des produits de qualité.

4. Offre disponible localement et offre potentiellement re localisable

Les intérêts des agriculteurs à s'insérer dans une démarche de PAT, c'est-à-dire dans une démarche de valorisation locale de la production agricole afin que celle-ci reste sur le territoire, sont variables. Ceux-ci ont été interrogés sur leur capacité et intérêt à contribuer à l'approvisionnement de la restauration collective, mais également à favoriser des circuits courts.



Figure 16 : Station de tri de pomme de terre, Audenge. Etal de vente et Boutique les jardins de Vymm à Lanton, Source : Mazin, 2022.

- Pour les **grandes cultures et légumes**, la majorité de la production sort du territoire, vendue par gros contrats sur des marchés régionaux, nationaux. Les EA sont peu intéressés par des ventes en restauration collective car les volumes estimés sont considérés comme trop faibles au regard des volumes produits et leurs moyens de stockage, de conditionnement et de logistique inadaptés à ceux des cantines « pas de livraison inférieure à ½ palette ».
- Les **éleveurs** sont de moins en moins nombreux sur le territoire, faute de filière et de prix rémunérateurs. Ceux rencontrés vendent principalement localement et sont intéressés par la vente en restauration collective mais demandent une bonne connaissance des volumes nécessaires, des prix et des morceaux à valoriser par ces débouchés.
- Les **maraîchers semi gros** se caractérisent par la vente en magasin à la ferme. Ils sont potentiellement les plus à même de livrer les cantines car ils produisent des volumes plus importants avec une logistique et moyens de conditionnement adapté (en palette) mais

ils vendent déjà tout relativement localement et ne sont pas limités par la commercialisation.

- Les **maraîchers diversifiés** figurent parmi les acteurs les plus intéressés par la démarche de PAT. Ils sont enclins à ouvrir leur ferme et à s'intégrer dans les démarches collectives. Cependant, ceux-ci vendent déjà leur production localement via des AMAP. Hormis des surplus ponctuels, ils sont plutôt limités dans les volumes produits et dans la capacité à faire des livraisons du fait d'un temps de travail important.
- Cette situation est similaire pour les **productions de niche** comme la spiruline, les petits fruits, les PPAM. Avec la particularité que les productions de niche sont des produits spécifiques, vendus en petits volumes à prix élevés, donc peu accessibles pour les budgets restreints de la restauration collective.

On notera que, quel que soit le type de système de production, les producteurs du territoire rencontrent **des difficultés de logement** pour les ouvriers saisonniers, ou pour eux-mêmes du fait de prix élevés du foncier et de l'immobilier, en particulier en saison estivale (qui correspond à la haute saison productive); mais également du fait de contraintes règlementaires fortes sur le bâti en zone agricole.

Quelques exemples de circuits courts mutualisés : Des mutualisations entre producteurs permettent de massifier leurs volumes et d'élargir les débouchés, notamment en visant la restauration collective du territoire.

- **LA GASCONIE** : Les fermes Larrère produisent du maïs et des légumes sur 2 000 ha (divisés en 10 fermes, les 2/3 en agriculture biologique) entre le Pays BARVAL et le nord du département des Landes. De plus, un éleveur s'est installé sur l'une des fermes afin d'introduire des prairies pour l'élevage bovin (uniquement herbagé) dans les rotations de légumes et de céréales.
A l'heure actuelle, les légumes sont vendus au marché de gros et la viande à des restaurateurs et des bouchers de la région. Ils ont créé une Organisation de Producteurs « La Gasconie » avec d'autres producteurs de la zone, qui a pour but de créer une plateforme de commercialisation commune pour la vente locale à destination de la restauration commerciale, collective et pour les particuliers (en casier automatiques notamment – Figure 17). En particulier, les fermes Larrère proposent à la vente leurs « Légumes Récalés du Casting », des légumes refusés par la GMS car hors calibre, à prix faibles.

Cette plateforme commune peut probablement être soit un fournisseur potentiel pour le Pays BARVAL, soit un modèle à étudier pour construire une autre plateforme.



Figure 17 : Distributeur automatique de produits locaux de l'organisation "La Gasconie", sortie d'autoroute A63, Liposthey (Photo : Mazin, 2022)

- LE COLLECTIF MARAÎCHERS DES SABLES.** Une dizaine de maraîchers diversifiés installés dans un rayon de 30 km autour de Biganos se sont rassemblés en collectif pour s'entraider. Ceux-ci mutualisent leurs commandes d'équipements, de plants, partagent et échangent sur leurs pratiques agricoles. Ils souhaitent à terme travailler sur des projets de vente commune et d'accueil de nouveaux installés. Des associations avec la restauration collective pourront être envisagées : écoulement de leurs surplus ponctuels, voire planification collective de certaines cultures faciles à produire pour fournir à la restauration scolaire. Ce collectif, vendant essentiellement en vente directe via des AMAP, marchés, et à des commerçants, restaurateurs locaux, souhaite s'inscrire dans la démarche de PAT. En effet, les Maraîchers des sables se reconnaissent dans la volonté de nourrir les habitants du territoire et de contribuer à reconnecter les mangeurs à leur assiette.



Figure 18 : Stand commun collectif Maraîcher des Sables, Fête du PAT 2023, Giustiniani, 2023.

Comme le montrent les modes de commercialisation adoptés par les producteurs des maraîchers semi-gros et diversifiés, il existe un attrait important des habitants pour des produits locaux. Le marché n'est pas saturé et l'offre productive locale est insuffisante par rapport aux besoins alimentaires de la population permanente. **Il est donc pertinent de viser le renforcement de l'offre alimentaire locale par l'installation d'agriculteurs pouvant alimenter le marché local par de la vente directe, des circuits courts ou en fournissant la restauration collective.**

Ainsi, quel que soit le type de système de production, **deux enjeux principaux** émergent pour une valorisation des terres agricoles au service de l'alimentation locale dans le cadre du PAT :

- **Favoriser l'installation d'agriculteurs pouvant alimenter le marché local** par de la vente directe, des circuits courts ou en fournissant la restauration collective.
- **Appuyer la structuration de débouchés locaux** (logistiques, points de vente, opportunités de transformation, conditionnement collectif) pour s'assurer que la production existante reste sur le territoire.

5. Installation et de transmission agricole, dynamiques pour l'agriculture de demain

La transmission des exploitations agricoles : enjeux de préservation de la vocation productive des terres et de renouvellement des générations agricoles

Il y a sur le territoire, comme partout en France, **un fort enjeu de renouvellement des populations agricoles**. Le foncier des exploitations agricoles à transmettre dans les prochaines années constitue une réserve de terres agricoles dont il s'agit de préserver la vocation productive, et, si possible, que la production serve à l'alimentation locale.

Localement,

- **Une part non négligeable d'exploitations concernées par la transmission dans les 5 prochaines années** : 18 exploitations ont un chef d'exploitation ou coexploitant âgé de 60 ans ou plus, soit 26% des EA du territoire. Cela correspond à **1288 ha soit 20,4% de la SAU totale** (déclarée au RPG) et à des exploitations de 72 ha en moyenne (même si on peut imaginer des réalités très différentes derrière cette donnée). (Source : RGA 2020).
- **Une dynamique de transmission à suivre et anticiper**. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans, ainsi une grande part d'entre eux est concernée par le sujet dans les dix prochaines années à venir.
- Les entretiens menés ont révélé des situations **d'agriculteurs retraités conservant une très faible activité** (quelques animaux, quelques hectares cultivés) pour maintenir leur statut agricole, en espérant pouvoir vendre leurs terres en terrain constructible. Certains producteurs participent ainsi aux phénomènes de rétention et de spéculation foncière du territoire.
- A priori sur le territoire, les exploitations agricoles concernées par la transmission sont majoritairement des entreprises avec cessions de part sociales et des surfaces supérieures à 100 ha ; le potentiel de mobilisation de tels fonciers pour l'installation de productions nourricières pour le territoire semble donc faible.

Le RGA fournit des éléments sur les projets de transmission des futurs cédants. Différentes situations sont distinguées :

Données	2020	Part du total
Nombre d'exploitations concernées par la transmission dans les 5 ans (chef d'EA âgé de plus de 60 ans)	18	26%
Surface concernée	1288	20%
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	8	44%
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	4	22%
ne sait pas	5	28%
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	0	0%
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	1	6%

Figure 19 : Données clés sur la dynamique de transmission des fermes du Pays BARVAL, Source : RGA 2020.

Les entretiens ont révélé les difficultés de transmission d'exploitations, en partie les exploitations fortement capitalisées sur grandes surfaces (>0,5 millions d'euros). En effet, il y a une incompatibilité entre les biens à transmettre (grandes surfaces, fort niveau d'équipement et bâti important) et les biens recherchés par les porteurs de projets agricoles actuels (petites surfaces, peu de capital à investir). Ce constat partagé à l'échelle nationale représente une difficulté majeure dans la question de la transmission. A ce titre, beaucoup de thématiques sont à prendre en compte : échange entre cédant et repreneur, logement du cédant sur place ou déménagement, réagencement du parcellaire, voire fragmentation du parcellaire pour permettre plusieurs installations agricoles, notion d'accessibilité, changement d'usage du bâti, valorisation du patrimoine, définition du prix de la transmission, droit à la retraite, possibilité d'installation en collectif...

La transmission d'une exploitation constitue un sujet intime, bien souvent au cœur du patrimoine familial. Plusieurs volets d'accompagnement sont à prendre en compte (psychologique, fiscal, patrimonial), tout en considérant la situation particulière de chaque agriculteur.

Le rôle du PAT : Accompagner la transmission des exploitations agricoles en partenariat avec les structures accompagnatrices du monde agricole, pour faciliter le renouvellement des générations.

Dynamique d'installation agricole : Enjeu de renforcement de l'offre productive du territoire

On note une dynamique d'installation accrue depuis 20 ans, par des porteurs de projets (PDP) attirés par le territoire car celui-ci constitue un marché pour les produits de qualité et locaux. Les profils de la plupart de ces porteurs de projets ont varié ces dernières années. Aujourd'hui, la plupart sont hors cadre familial, c'est-à-dire qu'ils ne reprennent pas la ferme familiale.

PROFILS DES PORTEURS DE PROJET AGRICOLE

- Majoritairement non issus du milieu agricole (NIMA).
- En reconversion professionnelle.
- Projets : agroforesterie, maraîchage et petits élevages, transformation à la ferme, (90% des installations en maraîchage).
- Pratiques : Souvent labellisés en bio, ils veulent s'ancrer territorialement par de la vente locale, en général en circuit court.

Leurs projets demandent de petites surfaces, en général entre 1 à 5 ha.

Portraits d'installés sur le territoire :



Marylène, jeune installée

Profil : NIMA en reconversion, parcours JA.

Situation foncière : Acquisition en 2021 par préemption SAFER, 3 ha SAU, dont 2,5 en prairies naturelles pâturées et 4000m2 cultivables.

Formation initiale et formation agricole : BPREA, plusieurs saisons de salariat et stages.

Installation : mai 2022, Chef d'exploitation, DJA.

Production : légumes bio diversifiés, 2 serres + 2000m2 Plein champ, 1 ETP + main d'œuvre occasionnelle (Service de remplacement).

Techniques : manuel, petite mécanisation (motoculteur).

Commercialisation : AMAP Sud Bassin (15 paniers), ventes directes voisinage, épicerie locale.

Soutiens : élus municipaux (acquisition terrain, autorisations urbanisme), adhérents AMAP, amis, famille, militants associatifs, entraide collègues maraîchers



Jeanne et Arnaud, paysan.nes installé.es

Profil : NIMA en reconversion.

Foncier : acquisition en 2004, 3 ha dont 1,5 ha boisé, terrain nu type lande humide

Formation : BPREA 1 an, ~ 6 mois de stage.

Installation : 2015, seule d'abord (cotisante solidaire pendant 2 ans)

Production : légumes bio diversifiés + fruits (fraises, myrtilles, pastèques) 5500 m2 cultivés dont 1200 m2 de serres, 11 à 13 tonnes/an, 2 UTH + apprenti alternant pendant 1 an.

Technique : manuel, traction animale en utilisation ponctuelle et tracteur pour travaux de force.

Commercialisation : - 80 % du CA en AMAP (= AMAP Coeur Bassin fondée par nous en 2015) avec 42 paniers en prix libre sur 45 semaines

- 10 % du CA en épicerie bio

- 10 % du CA chez le chef étoilé Stéphane Carrade

Soutiens : commune (Biganos), adhérents, entourage.

Figure 20 : Portraits d'installés sur le territoire, Marylène et Jeanne et Arnaud, Source : AGAP, 2023

Les enquêtes de terrain ont permis d'identifier des parcours d'installation difficiles pour plusieurs raisons :

- Difficulté d'accéder à du foncier agricole irrigué/irrigable du fait de sa rareté et de son prix élevé. L'accès au foncier agricole semble être le frein principal à l'installation. Des porteurs de projet (PDP) cherchent du foncier pendant 2-3 ans et finissent pas abandonner et changer de territoire.
- Difficulté d'obtenir des permis de construire sur l'exploitation pour la résidence principale et les équipements nécessaires à la viabilité et rentabilité de la production (serres, tunnels) du fait de contraintes règlementaires fortes, notamment liées à la loi Littorale et aux zonages environnementaux. Par exemple, pour une installation agricole viable en maraichage diversifié, il est conseillé un minimum de 10% de surface de serres.
- Difficulté à maîtriser les spécificités techniques liées au type de sol du territoire les premières années, du fait de manque de références techniques (irrigation et fertilisation). La spécificité des sols demande une bonne formation et/ou expérience pour une bonne maîtrise technique de l'irrigation et l'amendement.

Ainsi, il semble que le nombre d'échecs des installations hors cadre familial ne soit pas négligeable sur les cinq premières années des exploitations agricoles (au moins 4 à 6 projets agricoles ont été référencés comme avortés, non aboutis ou disparus après quelques années d'exercice seulement lors des dernières années).

Le PAT peut favoriser l'accompagnement à l'installation des porteurs de projet dans leurs démarches administratives et techniques, en lien avec les partenaires accompagnateurs du monde agricole. Localement, le PAT peut faciliter la mise en réseau des porteurs de projet avec les producteurs, pour acquérir et partager des références techniques.

Le diagnostic agricole montre qu'il existe une production agricole, relativement variée sur le territoire mais que l'offre disponible localement pour alimenter la population est insuffisante, malgré un marché présent et dynamique.

Aussi l'enjeu majeur pour le territoire est de renforcer l'offre locale par l'installation de productions nourricières, diversifiées, adaptées aux changements à venir (restrictions des ressources, changement climatique...) à destination du marché alimentaire local.

Un autre enjeu d'importance majeure est la **structuration de filières alimentaires locales** qui prennent en compte les problématiques et contraintes de tous les acteurs du champ à l'assiette :

- Accroître la visibilité des productions locales ;
- S'assurer que tous les maillons de la filière soient présents pour que le produit reste sur le territoire ;
- Structurer l'offre de distribution pour qu'elle facilite l'accès de ces produits ;
- Sensibiliser la population aux enjeux d'une agriculture locale et donc d'une consommation locale.

Cependant, au vu du peu d'offre locale vis-à-vis de la demande, ce chantier peut être débuté en parallèle du précédent mais apparaît comme plus secondaire, afin de ne pas submerger de demandes les producteurs en place.

L'accès au foncier ayant un potentiel agricole est indispensable pour les porteurs de projets, pour permettre de renforcer l'offre alimentaire locale. Au vu des conditions spécifiques du territoire, il a été décidé de mener une étude spécifique sur le potentiel de mobilisation du foncier du territoire et son potentiel agronomique afin d'identifier les opportunités d'accueil de porteurs de projet agricole sur le Pays BARVAL.

6. FOCUS : La reconquête du foncier au service d'installations agricoles nourricières et durables, un enjeu clé pour le territoire

Un marché foncier dérégulé, un potentiel agricole sous-exploité, des phénomènes de rétention et de spéculation

Lors du diagnostic agricole plusieurs problématiques interdépendantes ont été identifiées au sujet du foncier.⁸

- **Un potentiel agricole sous mobilisé :**

Il y a peu de foncier zoné agricole « A » dans les documents d'urbanisme et un potentiel foncier mobilisable au regard de l'analyse de l'occupation du sol, mais non agricole au sens des PLU.

Les problématiques concernant l'installation agricole ont révélé que les règlements propres à la zone A sont essentiels pour permettre une installation d'un projet agricole viable (construction de serres, bâti de stockage...). Aussi, le développement de zonage agricole dans des espaces présentant un potentiel agronomique paraît indispensable.

Le diagnostic agricole du SCOT, produit en 2019, proposait une donnée de près de 2000 ha de friches ayant un potentiel agricole. Cette donnée a été approfondie et confrontée dans le cadre du diagnostic. Plus que de déterminer une « surface de foncier à reconquérir », il a été cherché à définir une méthodologie de caractérisation et la spatialisation de ces surfaces potentielles.

- **Des phénomènes de rétention et de spéculation du foncier :**

On constate différents phénomènes bloquants pour l'accès au foncier agricole sur le territoire :

- Difficultés de transmission pour plusieurs types d'exploitations, fortement capitalisées ;
- Spéculation sur du foncier agricole en attendant leur classement en zone « U » avec des prix parfois incompatibles avec des installations agricoles.

Une étude de la SAFER Nouvelle Aquitaine indique que le prix d'achat de terre agricole nue ne devrait pas excéder 13 000€/ha pour être accessible à un porteur de projet type maraîchage diversifié, afin de permettre une installation économique viable. Le graphique des transactions de foncier agricole nu, entre 2014 et 2021 sur le territoire, montre des transactions à des prix élevés allant jusqu'à plus de 100 000€/ha, témoignant du phénomène de spéculation marqué.

⁸ NB : Toutes les figures présentées dans cette partie sont extraites du rapport de Diagnostic foncier du Pays BARVAL, 2022.

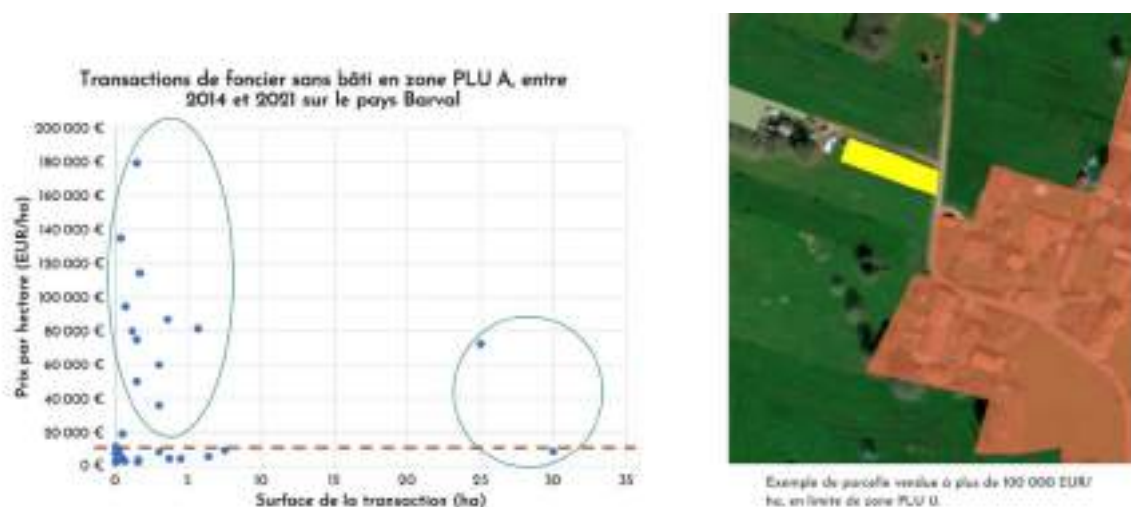


Figure 21 : Graphique présentant le prix par hectare en fonction de la surface de transaction en ha, pour du bâti nu agricole entre 20125 et 2021 sur le territoire, Source : Lehoux, 2022

Un objectif pourrait être d'établir une veille foncière des transactions en vue de reconquérir des prix de marché compatibles avec des installations agricoles. De plus, afin de lutter contre l'artificialisation des sols, la Loi Climat et Résilience de 2021 a fixé un objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Il est donc important de communiquer auprès des propriétaires fonciers sur l'impossibilité de rendre certaines de ces terres agricoles constructibles, même à long terme, afin de limiter le phénomène de rétention.

- Perte du foncier avec un potentiel agricole en conséquence de conflits d'usage.

De nombreuses pensions équines sont présentes sur le territoire et les prairies de fauche pour alimenter les chevaux amènent à une emprise foncière particulièrement importante sur cette filière. Celle-ci contribue de la pression foncière, avec des pensions équines d'au moins 200€/mois contre un bail rural représentant environ 200€/an. De même, comme vu précédemment, certains futurs cédants agricoles contribuent à la rétention de foncier en espérant revendre leurs terres pour la construction, il y a donc un risque de perte de la vocation productive des terrains actuellement agricoles sur le territoire.

- **Un besoin de s'outiller sur les questions agricoles et foncières.**

Face à de nombreux cas de « fausses » installations agricoles pour occuper des terrains et y construire des maisons d'habitation, et compte tenu de l'évolution des types de projets agricoles et des porteurs ces dernières années, les collectivités ont témoigné des difficultés pour s'assurer de la crédibilité des porteurs de projet et des projets.

Celles-ci ont exprimé un besoin d'outils pour qualifier la solidité des projets agricoles, afin d'accompagner les installations et suivre les dynamiques foncières.

De manière générale, il est constaté localement de grandes difficultés à mobiliser du foncier à des fins agricoles.

Reconquérir et mobiliser le foncier présentant un potentiel agricole

Au vu de ce contexte foncier tendu, l'un des objectifs prioritaires du PAT pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire est de **construire une stratégie concertée de sauvegarde et de reconquête du foncier ayant pour vocation la production alimentaire locale**.

Il est nécessaire de connaître finement les dynamiques locales et de s'outiller pour identifier puis mobiliser ce foncier. Pour cela, le diagnostic foncier mené en appui avec les bureaux d'étude Agrarian Systems Consulting et Géomatick, visait à tester une méthodologie d'identification et de caractérisation de foncier mobilisable et de dialoguer avec les différentes parties prenantes pour contribuer à préfigurer un plan d'actions partagé sur ces sujets.

Quels sont les potentiels et les leviers pour mobiliser du foncier afin de développer des productions pour les filières locales ?

Répondre à cette question suppose de mettre en adéquation du foncier mobilisable avec les porteurs de projets agricoles adéquats, selon le schéma suivant :



Figure 22 : Illustration : Exemple de processus dans lequel les parties prenantes du Pays BARVAL pourraient s'intégrer, Hugo Lehoux.

L'étude pour le foncier agricole ou potentiellement mobilisable pour l'agriculture s'est déroulée en trois étapes principales. L'essentiel de la méthodologie et des résultats est présenté ci-après.

1. **Etude cartographique préalable** sur le foncier agricole qui fait l'objet d'un rapport : *Pays BARVAL – Rapport d'étude cartographique du foncier potentiellement mobilisable pour une agriculture et une alimentation locale*, Lehoux, Delahaye, Campoy, 2022.⁹
2. **Construction d'une méthode de repérage des parcelles potentiellement mobilisables et d'un outil pour caractériser les parcelles** sur le terrain.
3. **Mission sur le terrain** pour :
 - Valider la méthodologie d'identification et de caractérisation du foncier (efficacité, efficience, pertinence, reproductibilité...);
 - Rencontrer les parties prenantes pour affiner les enjeux, identifier les freins et leviers et les positionnements de chacun pour la construction d'un processus partagé (voir les termes de référence de la mission de terrain).



Un prototype d'observatoire foncier pour identifier le potentiel agricole du territoire

La première étape a été la construction d'une base de données cartographique permettant de créer des **requêtes sur des données spatiales reproductibles et facilement mises à jour**.

Ce travail de croisement de données peut aider à identifier plus rapidement les parcelles disposant d'un potentiel de mobilisation plus important que la moyenne, pour limiter tant que possible le périmètre de recherche en vue d'une phase de terrain.

Un outil de visualisation de cette base cartographique a été construit sous forme d'application mobile disponible sur smartphone (QField pour QGIS).

L'ensemble de cette base de données cartographique et de l'outil de visualisation constituent **un prototype d'observatoire du foncier qui pourra être développé comme outil de veille et d'animation foncière pour le territoire**. Il pourra être mobilisé pour caractériser le potentiel agricole des parcelles et répertorier ce potentiel peu à peu.

1. Etude cartographique

Les principales données cartographiques qui ont été croisées sont présentées sous forme de cartes ci-après et permettent une première appréciation spatialisée du potentiel agricole du territoire.

⁹ Ci-après dénommé : Diagnostic foncier du Pays BARVAL, 2022.

Sources de données mobilisées

PLU



Les données des PLU permettent d'afficher les zones d'urbanisme avec les différentes catégories prévues par ces documents d'urbanisme : "A" pour agricole, "N" pour naturelle ou encore "U" pour urbain notamment.

RPG



Ces données proviennent des déclarations des agriculteurs (ou des organismes auxquels ils délèguent la mission) dans le cadre de la politique agricole commune à travers le portail TelePAC. Pour chaque année depuis 2016, sont ainsi précisés les fûts et parcelles exploitées, avec le détail des cultures ou usages de chacune de ces parcelles. Certains de ces "codes cultures" peuvent révéler des parcelles potentiellement "improductives", tel que le code SNE, qui indique une "Surface agricole temporairement non exploitée".

OCS



Ces données sont produites par le traitement automatisé d'imagerie satellitaire (SPOT 6/7 en 2020 notamment) combiné à d'autres sources de données, et permet d'identifier des zones selon une "occupation du sol" identifiée. L'OCS contient différents niveaux de détail, du niveau 1 qui est le plus général au niveau 4 le plus détaillé. C'est une donnée qu'il est nécessaire de révéifier régulièrement du fait de la grande diversité de catégories possibles et des interprétations retenues par l'algorithme de classification.

Fichier Foncier



Le fichier foncier s'appuie sur le cadastre et permet d'identifier le type de propriétaire de chaque parcelle cadastrale. Il en existe une version non anonyme, qui permet d'identifier le propriétaire de chacune des parcelles.

DVF



Ce fichier public contient toutes les transactions foncières (mutations) réalisées, ainsi que la valeur monétaire de la transaction associée. Il permet notamment de calculer la valeur par unité de surface, qui est un indicateur pertinent pour étudier les phénomènes de spéculation foncière notamment.

De nombreuses autres données ont été chargées pour pouvoir réaliser cette étude : cadastre, ppr, znieff, voies de transport, hydrographie, conservatoire espace naturel. Toutes les données sont chargées et disponibles sur un serveur PostGIS.

Figure 23 : Détail des sources de données mobilisées pour l'étude cartographique, Source : Extrait du Rapport de Diagnostic Foncier, 2022

• Occupation des sols :

L'essentiel du territoire est couvert de zones classées en "forêts et milieux naturels". Les zones urbaines (au sens de l'occupation du sol) quant à elles sont agglomérées autour du bassin, et s'étendent pour former un axe "vertébral" du Sud-Est au Nord-Ouest, longeant l'Eyre. Les zones agricoles sont essentiellement situées sur les marges du Pays BARVAL, mais un réseau important de petites zones "agricoles" est enchâssé dans les espaces artificialisés de la colonne vertébrale du Pays.

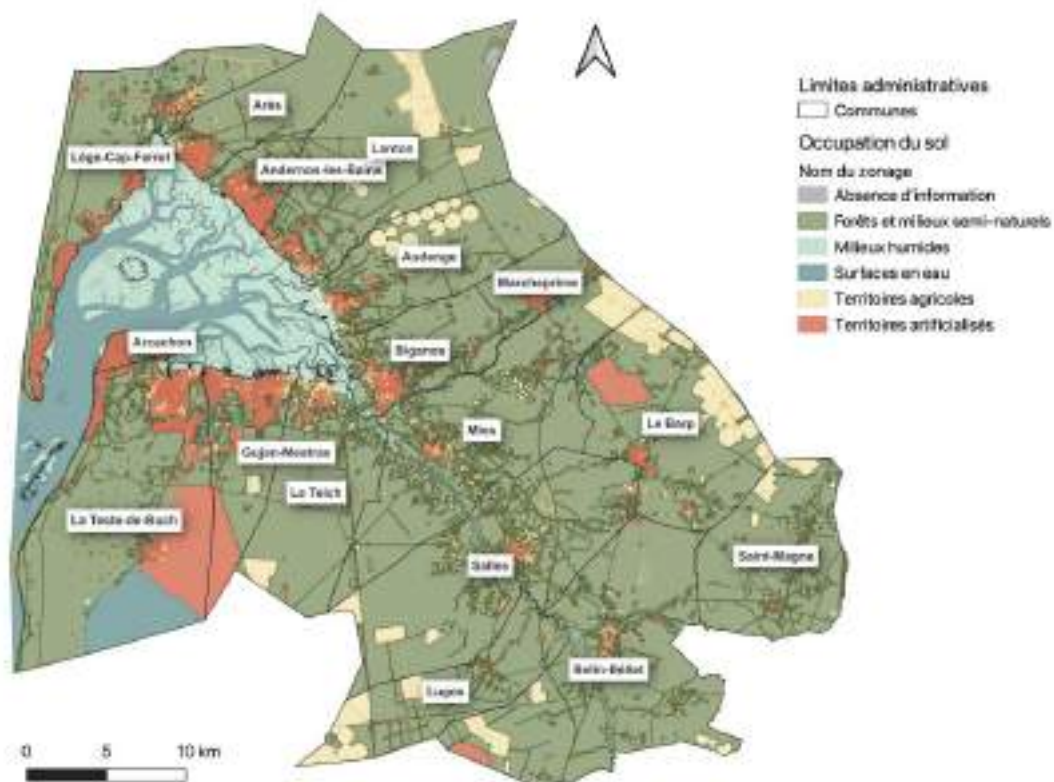


Figure 24 : Carte de l'occupation du sol du Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022

• **Zonages environnementaux :**

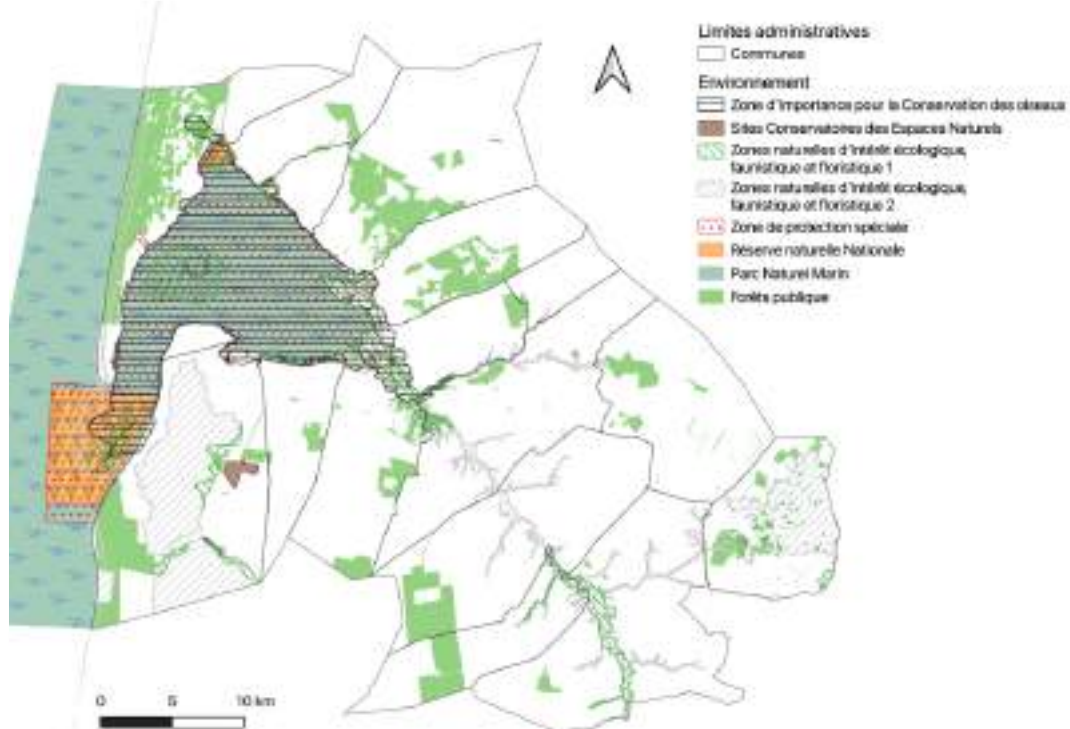


Figure 25 : Carte des zonages environnementaux du Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022

La majorité des zonages protège les sites du bassin et des pourtours de ce dernier. On trouve également des ZNIEFF sur le reste du territoire (Etang de Cazaux et de Sanguinet, Saint-Magne, Val de l'Eyre etc.)

- **Loi Littoral :**

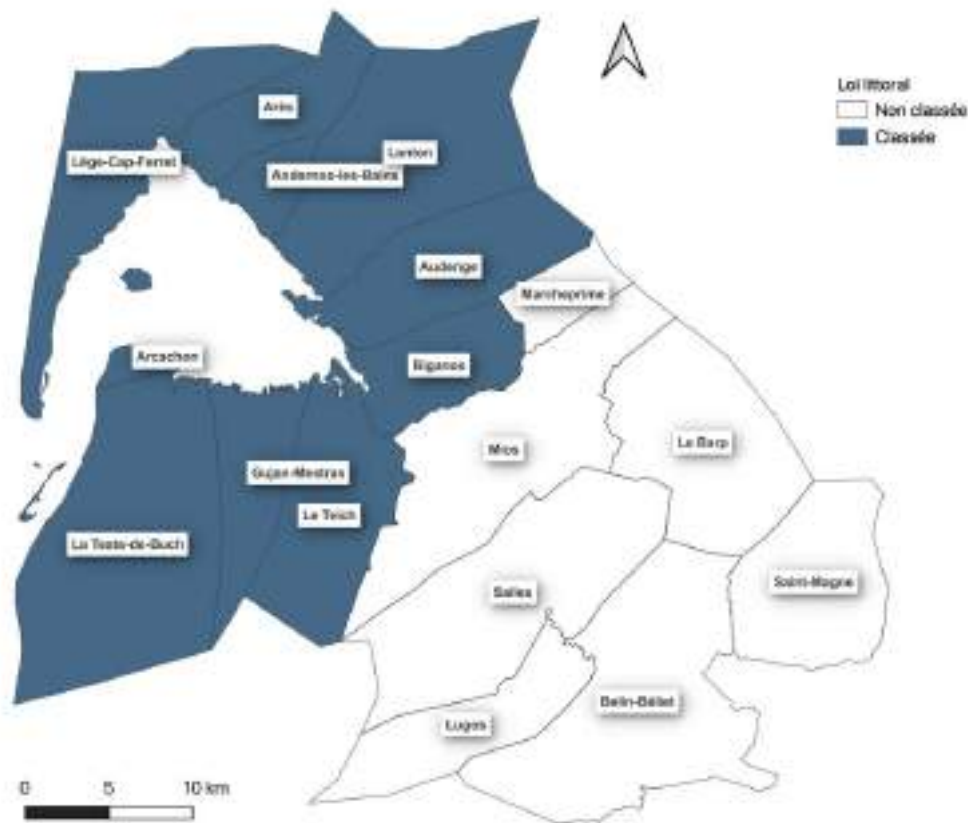


Figure 26 : Carte des communes soumises à la Loi Littoral, Réalisation : Delahaye, 2022

10 communes sur les 17 sont classées en loi Littoral. Cette loi interdit toute nouvelle construction en discontinuité du bâti existant, avec une exception concernant l'activité agricole. Selon la jurisprudence et les interprétations faites des textes de loi, ce classement peut entraîner des contraintes supplémentaires pour la construction de bâti agricole et pour la mise aux normes de certains bâtiments.

- **Plans de prévention des risques :**

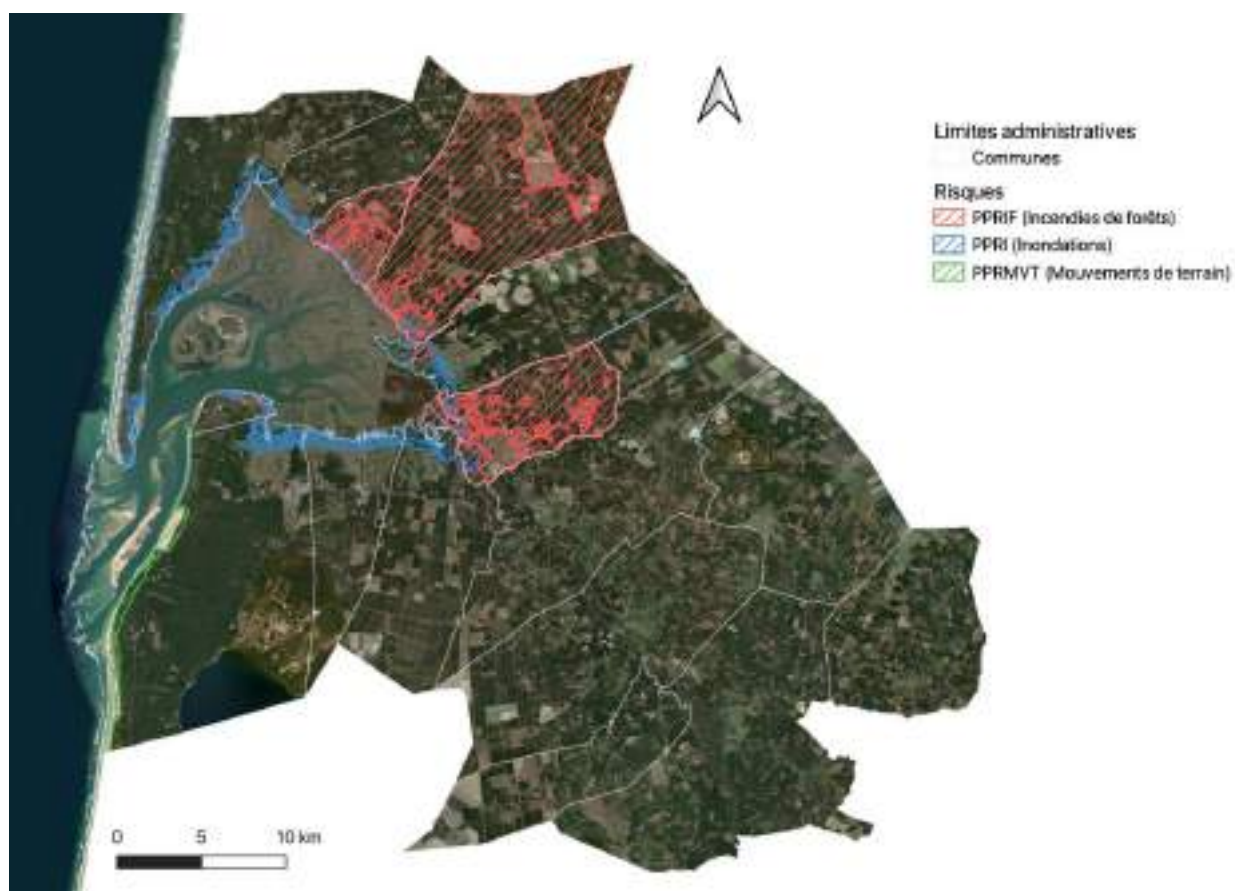


Figure 27 : Carte des zonages soumises à un Plan de Prévention des Risques sur le Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022

3 communes sur les 17 sont dotées d'un PPRIF : Lanton, Andernos les Bains et Biganos. Ces plans impliquent un zonage qui contraint plus ou moins le bâti y compris le bâti agricole.

- **PLU et RPG :**

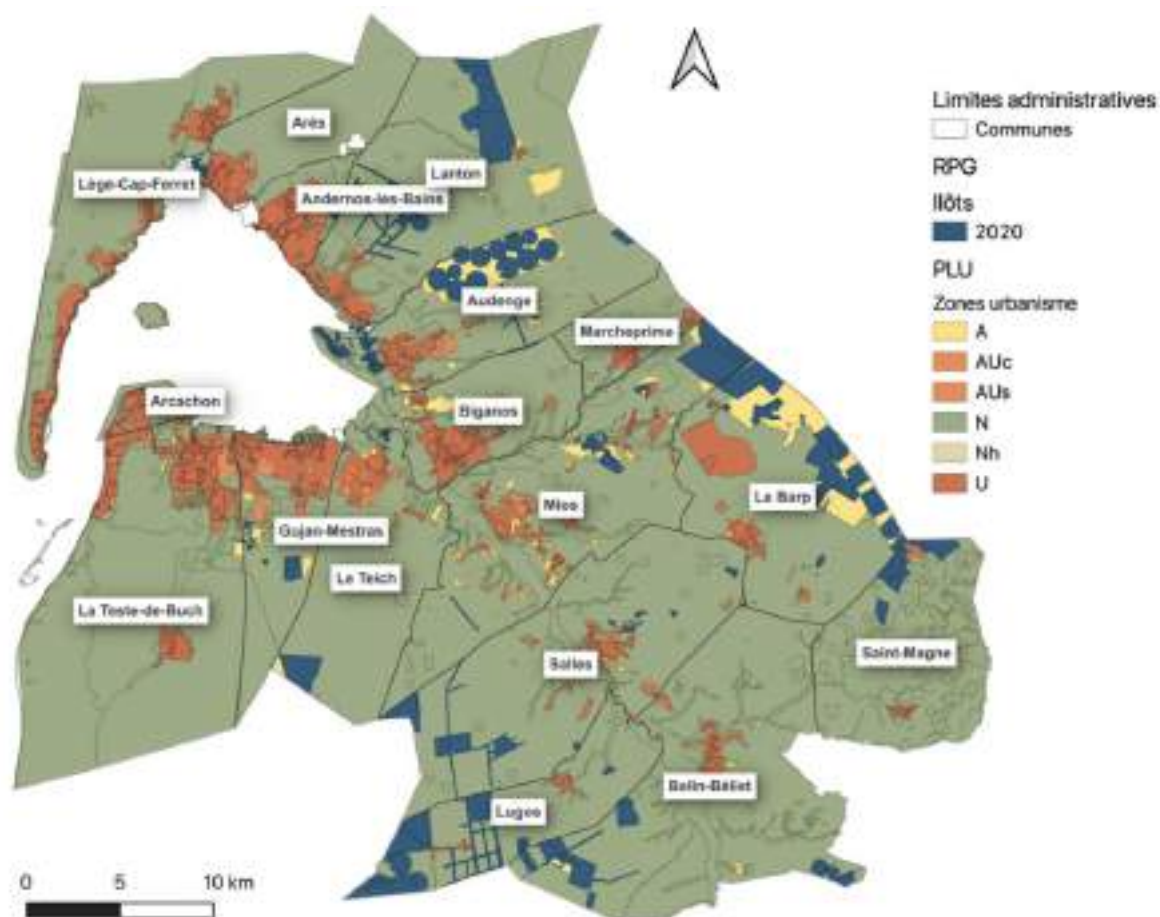


Figure 28 : Carte du croisement des PLU et du RPG 2020 sur le Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022.

Sur le territoire, il y a une faible surface zonée comme agricole au sens du PLU. Comme le montre la cartographie du croisement entre les parcelles déclarées cultivées à la PAC (RPG) et les parcelles déclarées agricoles dans les PLU, de nombreuses cultures sont faites dans des zones du PLU qui ne sont pas agricoles. On trouve des cultures en zone N ainsi qu'en zone U. De la même manière, on trouve des espaces forestiers ou encore des espaces dits "artificialisés" en zone agricole (A).

Les possibilités concernant les aménagements d'infrastructures diffèrent selon ces zones dans les règlements du PLU, et se superposent aux contraintes imposées par la Loi Littoral, notamment sur le risque de "mitage" et l'interdiction de bâtir en discontinuité des espaces artificialisés. Les zonages des plans de prévention des risques et les zonages environnementaux peuvent ajouter des contraintes supplémentaires. Il a été vu qu'un zonage A est conseillé pour un projet agricole durable, afin de permettre le bâti des infrastructures nécessaires à l'activité de production.

Commune	Zones N, A1 et A2	Zones N et H	Zones A	RPG 2020
Andernos-les-Bains	1 066	3 176	0	27
Arcachon	605	381	0	0
Arès	375	3 293	0	30
Audenge	659	6 227	1 600	1 165
Bella-Baliat	432	14 245	776	695
Biganos	876	4 257	503	0
Gujan-Mestres	1 485	4 030	135	132
Lanton	404	15 781	1 385	1 275
La Teste-de-Buch	2 098	22 149	62	3
Le Buis	1 133	6 625	2 791	1 421
Lège-Cap-Ferret	1 480	64 382	0	0
Le Teich	695	7 601	378	192
Lugos	728	6 111	0	1 255
Marcheprime	639	4 309	0	1
Mios	950	11 585	1 557	847
Saint-Magne	139	7 719	420	434
Salles	538	12 701	571	546

Figure 29 : Tableau des zones du PLU et du RPG 2020 par commune, Pays BARVAL, 2022

Les communes disposent de zonage PLU agricole de surfaces relativement différentes. L'approche de la question agricole et du foncier qui y est consacré, sera nécessairement différente selon les communes. Certaines communes n'ont pas ou très peu de zones A au sens du PLU, et n'ont pas non plus de parcelles déclarées au RPG 2020 (Arcachon, Arès, Lège-Cap-Ferret, Marcheprime). La commune de Lugos fait exception, sans zone PLU A, mais disposant de plus de 1 200 ha déclarés en 2020. En effet, cette commune dépend du RNU mais cette situation est amenée à évoluer car un PLU-I est en cours d'élaboration à l'échelle du Val de l'Eyre. Ce PLU-I mènera à uniformiser les règlements sur les différents zonages entre les 5 communes.

On constate que certaines zones agricoles au sens du PLU ne sont pas déclarées cultivées au RPG. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. Par exemple, les coins des pivots, ne sont pas cultivés par les producteurs pour des raisons d'organisation du travail, afin de faciliter le travail d'irrigation, comme l'a décrit le diagnostic agraire.

Inversement, de nombreuses parcelles déclarées au RPG sont situées en zone N du PLU des communes, y compris des parcelles avec de l'irrigation en pivot, des parcelles de pare-feu.



Figure 30 : Vue aérienne des types de parcelles cultivées hors zone A ou non cultivées alors qu'en zone A, Réalisation : Delahaye, 2022.

- Localisation des exploitations agricoles :

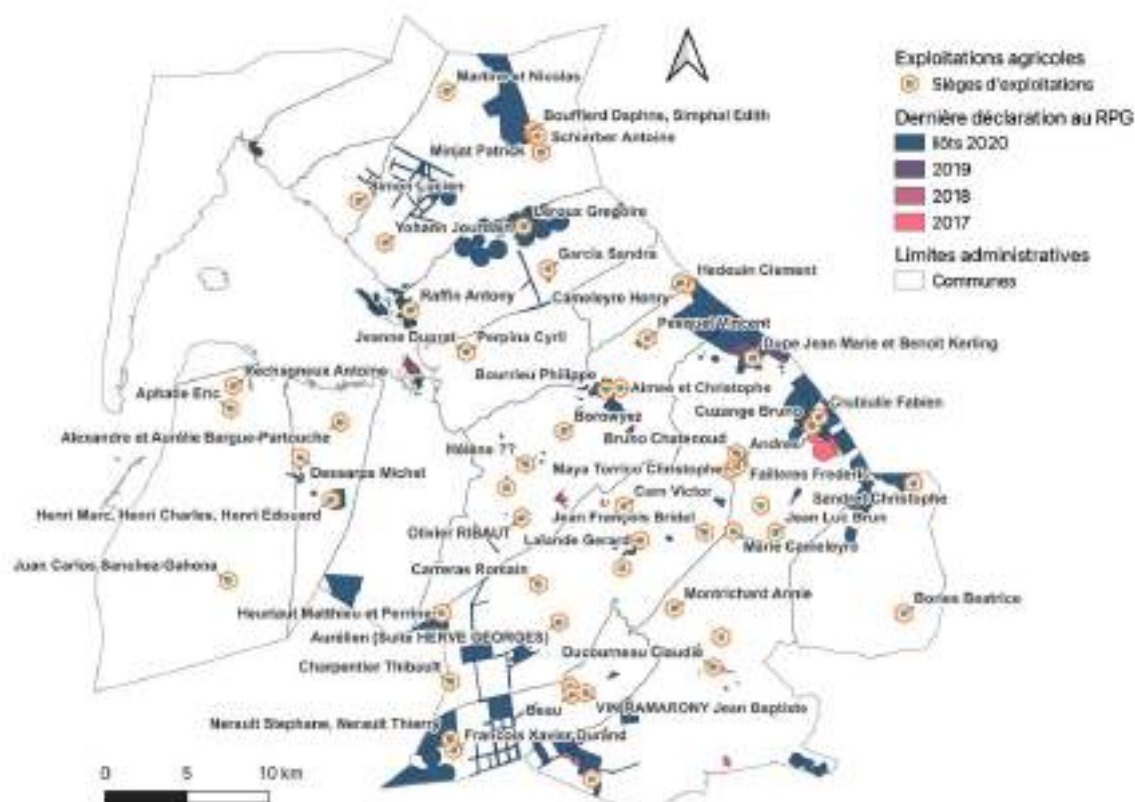


Figure 31 : Carte des sièges des exploitations agricoles actives en 2020, Réalisation : Delahaye, 2022

Cette liste de producteurs a été établie et mise à jour par Adrien Peroches et Sixtine Mazin. Elle a reçu un traitement de géocodage qui permet de localiser approximativement les sièges des exploitations. Il est possible qu'elle contienne des erreurs et n'est probablement pas exhaustive. Toutefois, elle donne une première idée de la distribution spatiale des exploitations, et potentiellement du foncier mis en valeur actuellement.

Il serait utile de compléter cette carte à l'aide de personnes ressources du territoire, en indiquant notamment l'âge des exploitants pour identifier le foncier à transmettre dans les prochaines années. Une majorité des sièges d'exploitation est située dans la CDC du Val de l'Eyre. Certaines communes n'hébergent a priori aucune exploitation agricole : Arcachon, Lège Cap Ferret, Arès.

2. Pré-identification de parcelles mobilisables pour l'agriculture

La phase de pré-identification de parcelles, consiste en un ensemble de recherches et d'analyses qui sont faites sur les données cartographiques disponibles. Un **ensemble de 6 requêtes cartographiques** a ainsi été formulé pour pré-identifier des parcelles qui auraient a priori un potentiel agricole sous mobilisé.

- **Requête 1 :** Foncier déclaré au RPG, mais ayant un code culture indiquant que la parcelle est potentiellement improductive.
- **Requête 2 :** Foncier déclaré au RPG au moins une fois depuis 2016 mais qui n'est plus déclaré en 2020

- **Requête 3** : Foncier appartenant à une entité publique non déclaré au RPG, dans une zone du PLU A ou N, qui dispose d'une classe d'occupation du sol (OCS) qui semble indiquer un potentiel agricole
- **Requête 4** : Foncier appartenant à une entité privée non déclaré au RPG, dans une zone du PLU A ou N, qui dispose d'une classe d'occupation du sol (OCS) qui semble indiquer un potentiel agricole
- **Requête 5** : Foncier ayant une classe OCS à caractère agricole en zone PLU U
- **Requête 6** : Réserve foncière de la SAFER.

Les requêtes 1 et 2 concernent des parcelles déclarées à la PAC dont le potentiel agricole serait sous-exploité car elles sont improductives ou non cultivées actuellement.

Les requêtes 3, 4 et 5 visent à identifier le parcellaire présentant un caractère agricole par image satellite (Occupation du Sol) dans les différentes zones du PLU, en distinguant le foncier public et privé pour lesquels les outils de mobilisation diffèrent.

La requête 6 cible du parcellaire appartenant à la SAFER, structurant disposant d'outil de maîtrise foncière.¹⁰

Les résultats des 6 requêtes en termes de nombres de parcelles et de surface cumulées sur l'ensemble du territoire sont précisées dans le tableau ci-après. Toutes les parcelles de surfaces supérieures à 500 m² ont été retenues, et afin de constituer des unités cohérentes pour une installation agricole, des parcelles de plus de 2000m² ont été observées en particulier.

#	Libellé	Surface cumulée > 1000m ²		> 10000m ²	
		Nombre de parcelles sélectionnées	Surface cumulée (ha)	Nombre de parcelles	Surface cumulée (ha)
1	Foncier déclaré au RPG, mais ayant en ce de culture indiquant que la parcelle est potentiellement "improductive"	1 000	645,5	567	593,6
2	Foncier au RPG au moins une fois depuis 2016, mais qui n'est plus déclaré en 2020	435	613,7	265	502,1
3	Foncier appartenant à une entité publique, non déclaré au RPG, dans une zone PLU A ou N, qui dispose d'une classe d'occupation du sol (OCS) qui semble indiquer un "potentiel agricole"			59	40,1
4	Foncier appartenant à une entité privée, non déclaré au RPG, dans une zone PLU A ou N, qui dispose d'une classe d'occupation du sol (OCS) qui semble indiquer un potentiel agricole			591	950
5	Foncier ayant une classe OCS à caractère agricole en zone PLU U			54	31,7
6	Réserve foncière de la SAFER	1	0	0	0
TOTAL				1 556	2 241,1

Figure 32 : Tableau des surfaces cumulées et nombre de parcelles par type de requête cartographique, à l'échelle du Pays BARVAL, réalisation : Lehoux, 2022.

¹⁰ Le détail méthodologique de la construction de chacune des requêtes est précisé dans le rapport Diagnostic foncier du Pays BARVAL, 2022.

On constate que la majorité des surfaces concernées consistent du foncier anciennement déclaré au RPG donc déjà cultivé (1 et 2). Ces parcelles peuvent correspondre à des jachères ou des exploitations présentant des difficultés de transmission. Pour les requêtes basées sur l'OCS (3,4,5), la majorité de la surface concernée relève du domaine du foncier privé, ce qui nécessite un travail avec les propriétaires fonciers. De manière générale, il y a peu de maîtrise foncière communale pour du foncier agricole sur le territoire.

Actuellement, la SAFER possède uniquement une petite parcelle U dans la commune d'Arcachon, donc sans potentiel agricole a priori (6). Cependant, si cet acteur est mobilisé pour contribuer à une mobilisation du foncier sur le territoire, il est intéressant de conserver cette requête pour suivre les évolutions de constitution de réserve foncière.

On retrouve une surface de potentiel agricole sous-mobilisé théorique d'environ 2 200 ha, comme l'indiquait le diagnostic agricole du SCOT en 2019. Cependant, ce résultat doit être considéré avec précaution car de nombreux « faux-positifs » (parcelles identifiées grâce aux requêtes spatialisées mais ne présentant pas de potentiel agricole ou de potentiel de mobilisation) mais également de « faux-négatifs » (parcelles non-identifiées par l'étude cartographique mais présentant un potentiel agricole visible sur le terrain).

Ce potentiel foncier est réparti sur le territoire, avec une présence a priori plus importante dans les communes du Val de l'Eyre, la commune de Mios ainsi que sur quelques parcelles dans les communes du pourtour du Bassin. Hormis sur la commune du Barp, la majorité du parcellaire pré-identifié semble consister en de petites surfaces.

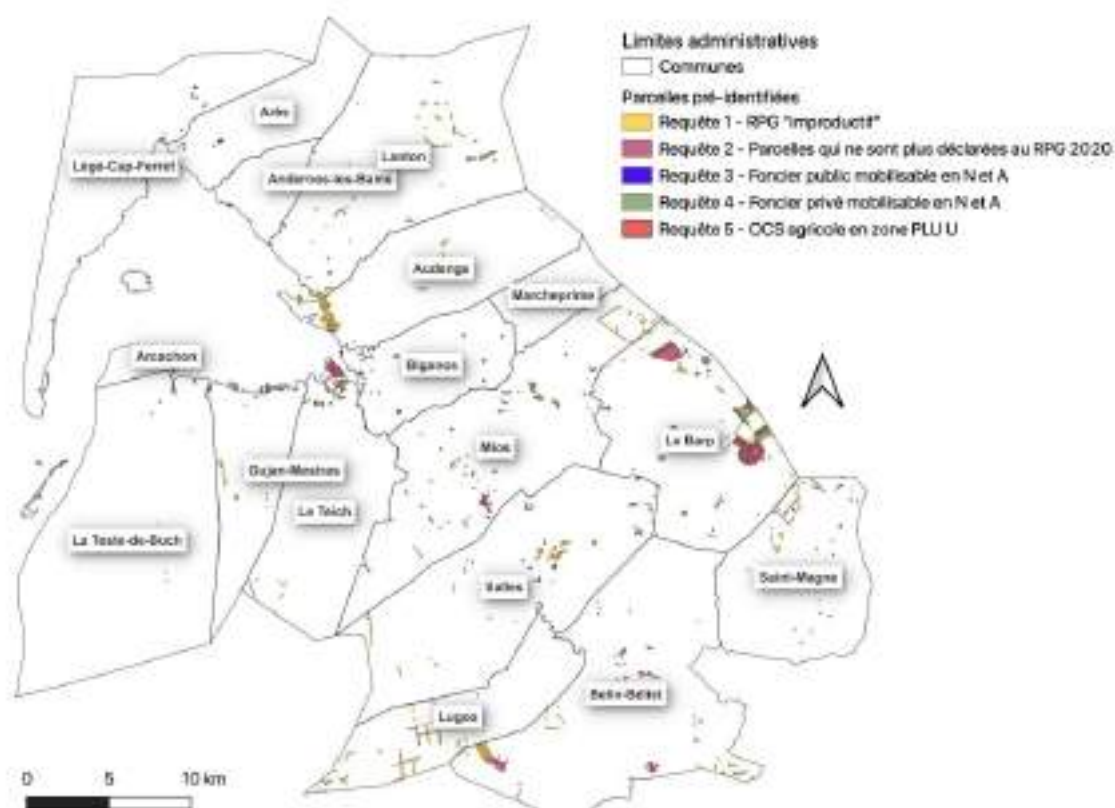


Figure 33 : Cartographie des parcelles pré-identifiées représentant le potentiel agricole mobilisable sur le Pays BARVAL, Source : Diagnostic Foncier, 2022

Aussi, pour compléter le repérage automatique des parcelles, un travail de **photo-interprétation par des photos aériennes ou satellites** a été réalisé. Cela permet d'évaluer a priori l'actuelle occupation du sol ou émettre des hypothèses sur l'utilisation qui en est faite.

Pour une zone d'intérêt donnée, dans un périmètre restreint, cette phase de photo-interprétation peut être réalisée via Géoportail par exemple. [Géoportail \(geoportail.gouv.fr\)](https://geoportail.gouv.fr)

De plus, il est intéressant de pouvoir justifier d'un passé agricole d'une parcelle pour déterminer si elle a un potentiel agricole. Un regard historique sur la parcelle peut être effectué avec l'outil IGN « Remonter le temps » [Remonter le temps \(ign.fr\)](https://remonter-le-temps.ign.fr) . Cela permet de comparer l'usage des parcelles entre la période de 1950 - 1965 et aujourd'hui par photo satellite.



Figure 34 : Comparaison de l'usage des terres entre 1950 et aujourd'hui, dans un quartier de Mios, Source : IGN Remonter le Temps, consulté le 15/09/2022.

3. Sur le terrain : outil de caractérisation du potentiel agricole

Cette analyse cartographique présente un aperçu du potentiel agricole du territoire mais la méthodologie nécessite d'éprouver sur le terrain le réel potentiel agricole et le potentiel de mobilisation du foncier pré-identifiés.

Pour cela, le diagnostic foncier propose un visualisateur de l'étude cartographique via une application sur mobile **QField pour QGIS**. Cette application, disponible gratuitement sur smartphone (Android et IOS) permet de télécharger l'observatoire cartographique avec les parcelles et propose un formulaire de caractérisation de la parcelle, accessible hors-connexion avec des éléments simples : état d'enfrichement, accessibilité, présence eau/réseaux, usage/occupation actuelle....

Critères retenus pour le formulaire de caractérisation du potentiel agricole d'une parcelle :

- Accès en tracteur : Très facile, Plutôt Facile, Difficile ;
- Accès en voiture : Très facile, Plutôt Facile, Difficile ;
- Electricité : Ne sait pas, Oui, Non ;
- Irrigation : Ne sait pas, Puits/Forage, Réseau, Cours d'eau ;
- Occupation du sol : "Friches, Landes ou Jachères", "Sol nu ou travaillé", "Prairies ou prés à chevaux", "Autre prairies ou prés", "Culture", "Culture abandonnée", "Autre"
- Niveau d'enfrichement :
 - Niveau 1 - Friche herbacée basse

Sur le territoire, les **barrates** sont des éléments physiques permettant de témoigner d'un passé agricole d'une parcelle. Une barrate est un cordon sableux surélevé, encadré de **crastes** (fossés de drainage), et souvent planté de feuillus, en particulier de chênes. Il permettait de délimiter les parcelles cultivées dans les airiaux. Aussi, il est possible d'identifier une parcelle anciennement cultivée grâce à une observation sur le terrain. Celle-ci peut présenter a priori un potentiel agricole.



Figure 37 : Photographie d'une barrate encadrant une parcelle ancienne cultivée, Source : Mazin, 2022.

À la suite de cette étude du foncier mobilisable, on peut retenir en particulier les 3 types de parcelles suivants :

- **Parcelles à l'interface entre forêt et habitat (lisière forestière).** Celles-ci représentent la majorité du potentiel foncier du territoire. Ce sont principalement de petites parcelles de prairie en limite de l'urbanisation existante. Elles consistent en de bonnes terres agricoles grignotées par l'artificialisation et/ou la forêt. La plupart servent aujourd'hui pour des usages non nourriciers tels que des pensions équines, prairie de fauche ou bien sont en friche. L'emprise foncière de la filière équine dépasse celle des pensions équines, puisque d'importantes surfaces servent de prairie de fauche pour nourrir les chevaux sur le territoire. De plus, les incendies qui ont durement touché le territoire en 2022 renforcent la nécessité de respecter les OLD qui obligent les propriétaires à un débroussaillage sur une zone de 50m entre la forêt et l'urbanisation. La possibilité de développer de l'agriculture sur ces zones d'interface pourrait constituer une opportunité pour faire entretenir ces zones.
- **Parcelles agricoles en périphérie du territoire.** Celles-ci peuvent être des parcelles agricoles composant la ceinture agricole créée à la suite des incendies de 1949 par défrichement. Certaines sont non déclarées au RPG ces dernières années, donc considérées comme sous-exploitées, ou sujettes à des problématiques de transmission. D'autres sont des coins de parcelles à pivot. Il faut néanmoins différencier les friches d'anciennes exploitations agricoles des parcelles laissées en jachère entre 2 années de

culture. Certaines de ces parcelles sont zonées N. Il convient donc de bien comprendre et connaître la dynamique de transmission des exploitations du territoire.

- **Parcelles entre deux zones forestières.** Ces bandes de rupture de combustible, sont principalement zonées en N et représentent un enjeu d'entretien, de maintien à la suite des incendies de l'été 2022. Il convient d'étudier leur potentiel de mise en culture, sachant que ces parcelles peuvent être relativement éloignées des accès (chemins, électricité, eau potable...)

Ce diagnostic a permis une meilleure compréhension du potentiel agricole sur le territoire et des freins et levier pour le mobiliser.

Pistes de réflexion pour une stratégie foncière concertée au service de l'installation-transmission

Cette étude cartographique ainsi que les réflexions sur une méthodologie d'identification et de caractérisation du potentiel agricole ont montré la nécessité à l'échelle du territoire :

- D'avoir une gamme de moyens d'actions adaptés à la diversité des situations et des échelons (Pays BARVAL, EPCI, commune voire quartier) ;
- D'une animation foncière dans le cadre du PAT pour identifier les bons outils et accompagner les communes.

Ce prototype d'observatoire du foncier, constitue un outil peu coûteux et relativement opérationnel pour suivre les dynamiques et poursuivre cette étude foncière à une échelle plus fine de la commune, voire du quartier ou d'un ensemble de parcelles. Cependant, pour être opérationnels et efficaces ces outils nécessitent une mise en cohérence avec des objectifs stratégiques bien définis et une bonne coordination des acteurs. **Aussi, le rôle du PAT est de construire un dispositif territorial de veille foncière, d'accompagnement des porteurs de projet pour une mise en adéquation entre foncier mobilisable et les projets agricoles.**

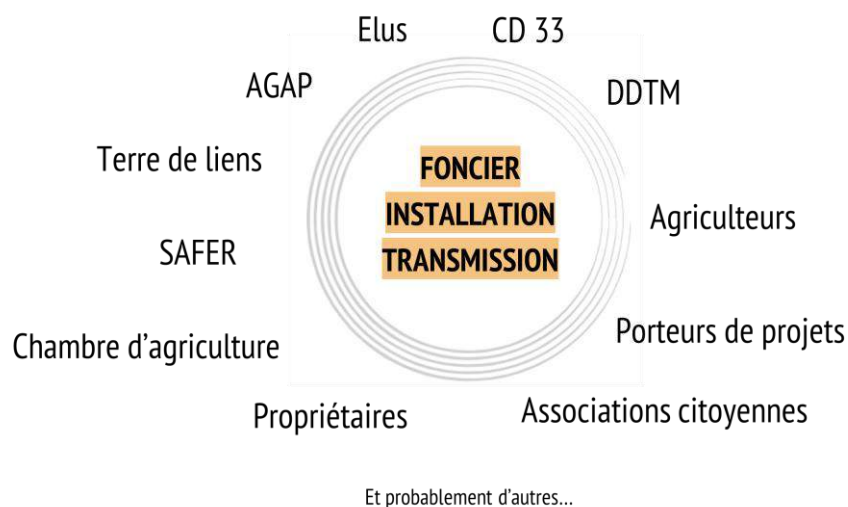
Ce dispositif peut s'appuyer sur :

- La co-construction d'une boîte à outils (juridiques, politiques, techniques, économiques et fiscaux).
- La mobilisation des partenaires – experts du foncier et de l'accompagnement agricole- afin de créer un dispositif de veille et d'animation multi-partenarial.
- La montée en compétences interne pour les collectivités, afin de mener leurs projets agricoles pilotes.

Les 3 principaux objectifs d'un tel dispositif seraient de :

- Identifier du foncier mobilisable pour des projets agricoles nourriciers ;
- Favoriser l'installation de porteurs de projet (notamment par la mise en relation avec le foncier) ;
- Accompagner les collectivités dans la prise en main d'outils réglementaires pour la protection du foncier (notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme).

Plusieurs partenaires potentiels, experts, accompagnateurs du monde agricole, institutionnels ont d'ores et déjà été identifiés.



Articulation du PAT avec le SCOT, un important chantier pour intégrer les enjeux agricoles dans le projet d'aménagement du territoire

Conjointement à la préfiguration du PAT, 2022 a également été une année importante dans l'élaboration du SCOT mené par le SYBARVAL qui couvre le même territoire que le Pays BARVAL (3 EPCI).

Le SCOT est le document structurant pour l'aménagement du territoire pour les décennies à venir. Aussi, il est essentiel d'assurer une bonne articulation entre le contenu du volet agricole de ce document et les orientations stratégiques agricoles définies dans le cadre du PAT.

Un travail technique de relecture du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) a été réalisé au cours de l'année 2022, basé sur des éléments compréhensifs des dynamiques agricoles, venant compléter le diagnostic agricole du SCOT, mené en 2018-2019. Ce travail a permis ainsi de renforcer les chapitres concernant l'agriculture dans le PAS, pour donner toute sa place à cette thématique dans l'avenir du territoire en affirmant l'objectif de préservation et de reconquête des terres agricoles, dans une perspective de renforcement de l'offre alimentaire locale.

Le travail s'est poursuivi en 2023 sur le volet agricole du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) recueillant toutes les prescriptions et recommandations du SCOT. Ce travail a été validé à l'unanimité par les élus du territoire lors de l'approbation du SCOT.

Le diagnostic agricole du PAT a montré que l'installation de projets agricoles est plus viable sur des terres zonées Agricoles, lesquelles procurent le cadre réglementaire favorable à l'activité agricole, notamment pour la construction de bâtiments et infrastructures adéquates.

Ainsi, dans une ambition de reconquête du foncier agricole mobilisable et de développement d'une agriculture nourricière et durable, il est essentiel de favoriser la qualification de ce foncier en zones A des PLU.

Aussi, le diagnostic foncier a permis d'établir une méthodologie et des prototypes d'outils, permettant d'identifier et de caractériser le potentiel agricole du territoire. Leur prise en main nécessite une animation foncière locale, en partenariat avec les acteurs experts du foncier et de l'installation-transmission pour définir une stratégie foncière concertée et opérationnelle sur le Pays BARVAL.

Une bonne connaissance des contraintes spécifiques et des outils adaptés à chaque type de foncier identifié est également essentielle pour proposer des accompagnements au plus proches des opportunités du territoire et des besoins des acteurs. C'est pourquoi des études complémentaires pourront être menées (dynamiques de transmission, caractérisation des projets agricoles, contexte spécifique d'un territoire littoral et forestier...).

VOLET ALIMENTAIRE : UNE OFFRE ALIMENTAIRE Saine ET LOCALE A STRUCTURER

L'objectif est de dresser **un état des lieux de l'offre de transformation, de distribution** sur le territoire, ainsi que de caractériser **l'accessibilité physique, économique et cognitive à l'offre alimentaire** sur le territoire, et en particulier l'accessibilité à l'offre alimentaire locale et/ou dite « de qualité ». Il s'agira de tenter de répondre aux questions suivantes :

- **Comment est structurée et répartie l'offre alimentaire sur le territoire ? Est-elle accessible ?**
- **Quelles sont les attentes des différents acteurs en matière d'approvisionnement alimentaire ?**
- **Quelles initiatives en faveur d'une relocalisation de l'offre existent déjà ? Quels sont les freins et leviers à une relocalisation des filières alimentaires ?**

Cette partie du diagnostic a été menée avec l'appui de Luigi CELSA, étudiant stagiaire pour le programme de recherche SEREALINA, co-encadré par la chargée de mission PAT, Sixtine MAZIN. La méthodologie adoptée a allié :

- **Référencement systématique et cartographie des acteurs** (grâce à la base de données SIRENE, répertoire des entreprises et des établissements), pour donner un aperçu de la structuration de l'offre de transformation et de distribution alimentaire sur le territoire et de sa répartition par type de produits alimentaires ¹¹ ;
- **Entretiens semi-directifs**, afin d'avoir une compréhension fine des dynamiques à l'œuvre ainsi que des freins et leviers rencontrés par les différents acteurs, pour relocaliser leurs approvisionnements ;
- **Atelier de cartographie des pratiques d'achat alimentaire** auprès de membres volontaires du Conseil de Développement du Pays BARVAL, représentant les consommateurs du territoire.



¹¹ NB :

- *Les données récoltées ne sont pas exhaustives. En effet, la typologie des commerces est basée sur l'analyse des codes NAF et résulte de choix réalisés en interne. Aussi certains types de commerces ou certains établissements ont pu être omis.*
- *De plus, la base de données SIRENE présente un certain nombre de limites : une même activité n'est pas forcément référencée selon le même code NAF suivant les entreprises, certains établissements ne sont plus actifs mais sont tout de même comptabilisés dans les données.*

1. Structuration de l'offre alimentaire sur le territoire

L'offre de transformation, un maillon essentiel pour développer des filières locales

Pourquoi s'intéresser aux unités de transformation sur le territoire ? La transformation est un maillon essentiel du système alimentaire pour garantir qu'un produit du territoire reste sur le territoire, c'est-à-dire qu'il soit rendu consommable pour être distribué et donc accessible pour les habitants du territoire.

La possibilité de transformer localement les produits permet également de diminuer les transports et donc les coûts d'acheminement mais également l'empreinte carbone du produit. Cela peut permettre également la diversification des gammes pour les producteurs, en touchant toute la valeur ajoutée de leur production.

Un premier aperçu extrait de la base de données SIRENE montre qu'il existe de nombreux établissements de transformation sur le territoire, principalement des établissements de transformation de céréales.

Type de produit	Code d'activité (NAF)	Détail de l'activité	Nombre d'établissements actifs référencés sur SIRENE (07 2022)
Céréales	10.61A	Meunerie	1
	10.61B	Autres activités du travail des grains	
	10.62Z	Fabrication de produits amylacés	
	10.71A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	
	10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	4
	10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	91
	10.71D	Pâtisserie	32
	10.72Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	9
	10.86Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
	10.73Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
TOTAL CEREALES			137
Huiles	10.41A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	
	10.41B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
	10.42Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	
TOTAL HUILES			0
Fruits et légumes	10.31Z	Transformation et conservation de pommes de terre	1
	10.32Z	Préparation de jus de fruits et légumes	1
	10.39A	Autre transformation et conservation de légumes	1
	10.39B	Transformation et conservation de fruits	1
TOTAL F&L			4
Lait et produits laitiers	10.51A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
	10.51B	Fabrication de beurre	
	10.51C	Fabrication de fromage	
	10.51D	Fabrication d'autres produits laitiers	
	10.52Z	Fabrication de glaces et sorbets	7
TOTAL LAIT			0
Viande	10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	1

	10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
	10.13A	Préparation industrielle de produits à base de viande	2
	10.13B	Charcuterie	26
TOTAL VIANDE			29
Produits de la mer	10.20Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
TOTAL PRODUITS DE LA MER			0
Boissons	11.01Z	Production de boissons alcooliques distillées	5
	11.02A	Fabrication de vins effervescents	
	11.02B	Vinification	1
	11.03Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	1
	11.04Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	
	11.05Z	Fabrication de bière	9
	11.06Z	Fabrication de malt	
	11.07A	Industrie des eaux de table	2
	11.07B	Production de boissons rafraîchissantes	
TOTAL BOISSONS			18
Produits sucrés et plats préparés	10.81Z	Fabrication de sucre	
	10.82Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	6
	10.83Z	Transformation du thé et du café	7
	10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
	10.85Z	Fabrication de plats préparés	11
TOTAL PRODUITS SUCRES ET PLATS PREPARES			24
TOTAL UNITE DE TRANSFORMATION			223

Figure 38 : Recensement des unités de transformation sur le Pays BARVAL, Source : Base de données SIRENE, juillet 2022.

Les unités de transformation sont concentrées sur le pourtour du Bassin d'Arcachon, en particulier au Sud du Bassin. La communauté de communes du Val de l'Eyre, plus rurale, est la moins dotée.

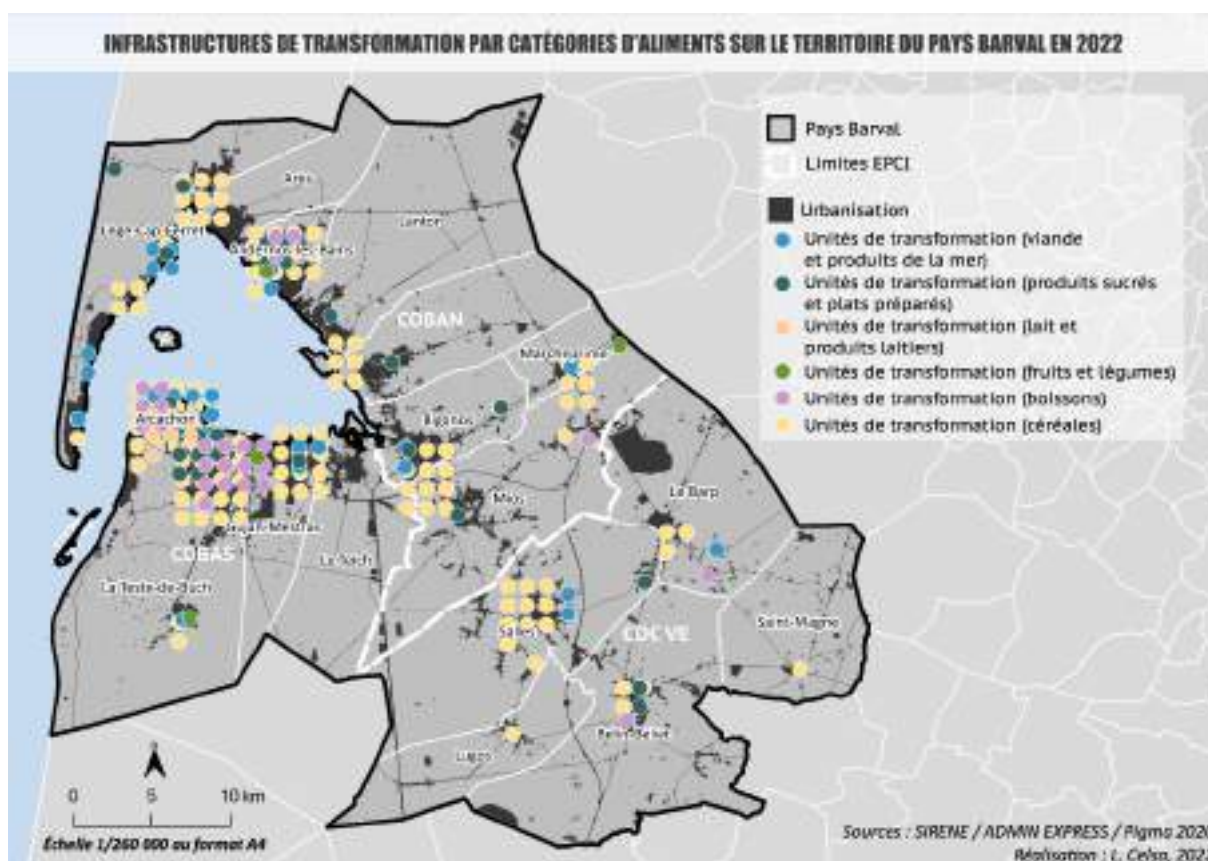


Figure 39 : Carte de la répartition des infrastructures de transformation par catégorie d'aliments sur le Pays BARVAL, Juillet 2022.

Il y a étonnamment peu d'entreprises de transformation de légumes, au regard des volumes produits sur le territoire, qui sont théoriquement excédentaires par rapport aux besoins de la population. Visiblement les légumes d'industrie sont récoltés et envoyés directement dans les usines de transformation, au sud du territoire dans les landes. Quelques exploitations agricoles disposent de stations de conditionnement mais il n'y pas a priori de légumerie référencée sur le territoire.

De la même manière, il n'y a plus d'unité de transformation des produits de la mer en activité, alors que la pêche et l'ostréiculture sont des filières d'importance patrimoniale et économique pour le territoire. Historiquement, la coopérative Pêcheurs d'Aquitaine a investi dans un atelier de transformation, comprenant notamment un tunnel de surgélation permettant de préparer, découper en portion puis surgeler les poissons. Celle-ci a fermé en 2017 mais le tunnel est toujours présent dans le port d'Arcachon, inactif et en recherche d'un repreneur.

Des travaux menés sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits de la mer locaux par le Pays BARVAL, dès 2011, ont mis en évidence la nécessité de disposer d'opérateurs de transformation, et en particulier de surgélation locaux, pour faciliter les achats de poissons directement en portion, désarêté et en volumes suffisants pour répondre aux besoins en volume de la restauration collective, mais également aux contraintes de prix. **Il y a donc un enjeu à assurer la reprise de ce tunnel pour favoriser l'approvisionnement local en produits de la mer, en particulier pour répondre aux besoins des cantines scolaires.**

Malgré l'apparente densité en unités de transformation, la distinction entre des unités de première transformation (produit brut en produit transformé) et des unités de seconde transformation (produit transformé en produit transformé), montre que le territoire est **peu équipé en unité de première transformation**.



Il y a en revanche **un tissu plus dense d'unités de seconde transformation**. Ces unités relèvent donc essentiellement d'artisanat, ou de commerçants-artisans telles que des boulangeries/pâtisseries, boucheries/charcuteries, ...

63

de compréhension de structuration des filières représente un chantier important de connaissance fine de terrain, qui n'a pu être étudié ici.

Cependant, des entretiens ont été menés auprès d'unités artisanales ciblées qui ont adopté des pratiques durables, de l'approvisionnement à la gestion des déchets, et s'attachent à la qualité de leurs produits.

Structurer des unités de transformation mutualisées pour étoffer l'offre alimentaire locale

Le développement d'unités de transformations locales et collectives permettrait de mutualiser les moyens entre artisans et /ou producteurs, afin de limiter les coûts d'investissement et des locaux.

De plus, la présence d'unités de transformation mutualisées peut créer un « appel d'air » pour l'installation de nouveaux producteurs et artisans ancrés sur le territoire, en proposant un moyen de diversifier leurs gammes et de transformer les surplus de la production agricole. De telles unités pourraient contribuer progressivement à la structuration de filières locales.

Lors des entretiens, des producteurs, des porteurs de projets artisanaux et/ou agricoles ont déclaré être intéressés par la possibilité de développer une activité de transformation (meunerie, conserverie de légumes et fruits) et être en recherche d'un lieu pour leur projet. Il existe donc des opportunités pour développer des unités mutualisées. D'autant plus que ces porteurs de projet se trouvent confrontés à des difficultés pour trouver des locaux adaptés, à des prix abordables face à la pression foncière et immobilière du territoire.

Le rôle du PAT : Identifier les besoins en unités de transformations et favoriser la structuration d'outils mutualisés.

La distribution, un maillon très développé et varié

Les structures de distribution des produits alimentaires permettent d'acheminer l'aliment jusqu'au panier du consommateur.

Afin d'étudier la structuration de l'offre de distribution, plusieurs types de commerces, reposant sur des fonctionnements et des logiques d'approvisionnement différentes, ont été distingués et référencés via la base de données SIRENE :

- La Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) incluant tout type de commerce sous nom d'une enseigne de distribution : Hypermarchés, Supermarchés, Supérettes, Multi commerces ;
- Les commerces de proximité : commerces spécialisés ;
- Les marchés : halles et marché de plein vent.

Certains lieux, appartenant à l'une ou l'autre de ces catégories mais spécialisés en bio, ou présentant une démarche de qualité spécifique (produits locaux, produits fermiers, zéro déchets...) ont été référencés comme « alternatifs ». En effet, il est difficile d'identifier les structures engagées dans des démarches de relocalisation de l'alimentation. On peut noter néanmoins, la plateforme collaborative de recensement des projets de transition écologique et sociale. : Transiscope qui peut servir de ressource pour identifier les circuits de vente locaux et structures engagées sur le territoire.

DISTRIBUTION	Code d'activité (NAF)	Détail de l'activité	Nombre d'établissements actifs référencés sur SIRENE (07 2022)
GMS	47.11F	Hypermarchés	13
	47.11C	Supérettes	19
	47.11D	Supermarchés	43
	47.11E	Magasins multi-commerces	1
	47.11A	Commerce de détail de produits surgelés	5
	47.11B	Commerce d'alimentation générale	63
	47.19B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1
Commerces de proximité	47.21Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	41
	47.22Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	52
	47.24Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	16
	47.23Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	47
	47.25Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	57
	47.29Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (BIO)	60
		TOTAL	418

Figure 41 : Tableau de référencement des établissements de distribution sur le Pays BARVAL, Source : SIRENE, juillet 2022.

Ce référencement d'acteurs a montré que le territoire est fortement pourvu en commerces de type GMS avec, en 2022 :

- 13 Hypermarchés, soit près d'un par commune ;
- 49 Supermarchés, soit plus de 2 par commune.

La grande distribution est le principal circuit d'approvisionnement des consommateurs à l'échelle nationale (INSEE). L'offre est très développée sur le territoire, adaptée pour la population permanente, et également en période touristique, qui représente un afflux de population considérable (jusqu'à 400 000 habitants en haute saison).

Certaines GMS développent une approche locale et durable, comme les « alliances locales » de Leclerc. Le directeur de l'hypermarché Leclerc de Mios indique avoir développé une trentaine de partenariats en direct avec des producteurs girondins ou néo aquitains, dont un maraîcher et un brasseur du territoire.

Depuis quelques années, il est constaté un développement important des commerces de proximité, avec 336 établissements référencés sur SIRENE en 2022, tels que les boucheries/charcuteries, boulangeries/pâtisseries, primeurs, cavistes, fromagers, poissonniers. Ces commerces contribuent à proposer une offre alimentaire diversifiée en centre bourg. Parmi ceux-ci, des commerçants et/ou artisans travaillent à la structuration de filières locales en s'approvisionnant dans la mesure du possible en produits locaux. Ces commerces ont également une vocation sociale, pour « créer du lien et de la vie en centre-bourg », comme l'ont révélé les entretiens avec les collectivités.

De manière générale, l'offre alimentaire est encore concentrée sur le pourtour du Bassin, en particulier les hypermarchés.

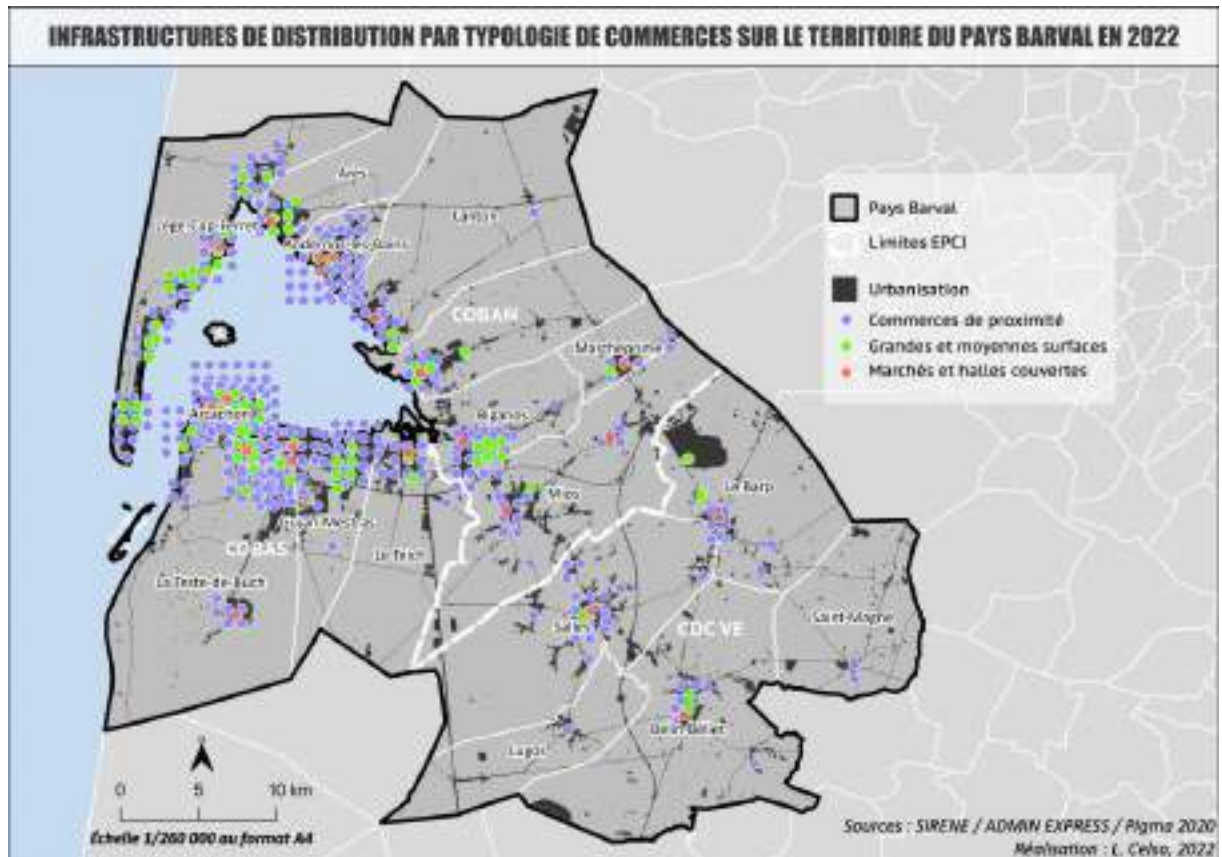
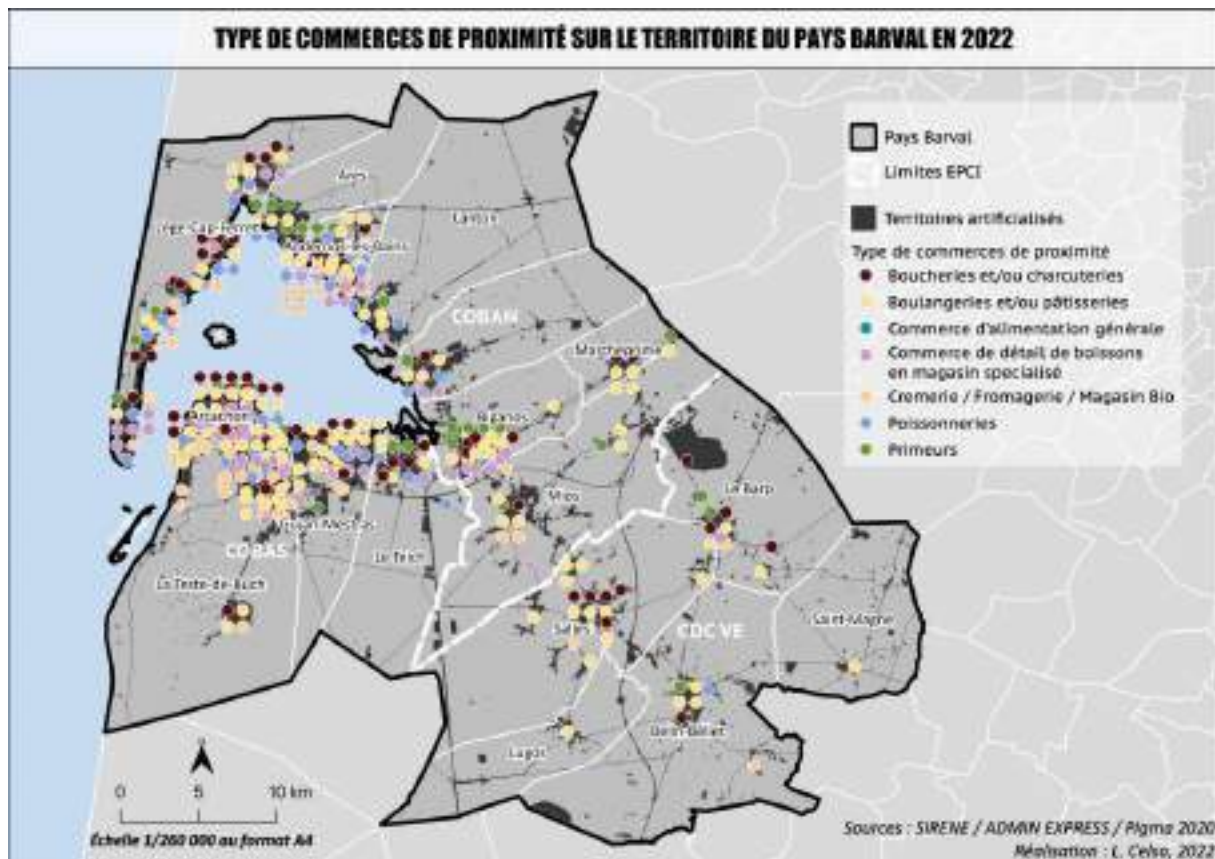


Figure 43 : Carte des infrastructures de distribution par typologie de commerces sur le territoire du Pays BARVAL, 2022.



Figure 42: Photographies à gauche : Biocoop de Gujan-Mestras, à droite : Poster des alliances Leclerc de l'hypermarché de Mios. Crédit: Mazin, 2022



Il y a également un très bon maillage de marchés, avec 24 marchés, soit plus d'un marché par commune. Certaines communes proposent plusieurs jours de marchés hebdomadaires, ou des marchés complémentaires estivaux. Le calendrier « Marché des couleurs » répertoriant tous les marchés du territoire, réalisé par le Pays BARVAL est proposé dans les mairies et offices de tourisme tous les ans (Annexe 1).

Le marché constitue pour les communes, un facteur de lien social et facteur d'un accès à une alimentation « fraîche » et « de qualité ». D'après les entretiens avec les collectivités, les marchés de producteurs se sont développés ces dernières années, mais on peut s'interroger sur la visibilité des producteurs du territoire sur ces marchés hebdomadaires.

Enfin, parmi les lieux qualifiés « d’alternatifs » dans ce diagnostic, on décompte 8 AMAP, soit un nombre conséquent de communautés citoyennes engagées pour soutenir les producteurs. Celles-ci indiquent rencontrer néanmoins des difficultés pour trouver des producteurs à moins de 80km du territoire. Les contrats pour la viande, le fromage, les fruits sont établis avec des producteurs des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne principalement.

Les magasins spécialisés en bio et/ou local et/ou vrac se développent sur le territoire mais ont du mal à durer dans le temps, comme en témoignent les fermetures de certains commerces (Q terreux, Copains des champs). Ce constat est étonnant, au regard de l'apparente demande en produits de qualité et locaux. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse des freins et difficultés rencontrées par ces entreprises (prix ? localisation ? ...).

Comme indiqué précédemment, près de la moitié des exploitations agricoles du territoire ont au moins un circuit court pour leur commercialisation, soit 48% d'après le recensement agricole 2020. Une première cartographie des fermes présentant une offre en vente directe a été réalisée et sera régulièrement actualisée.

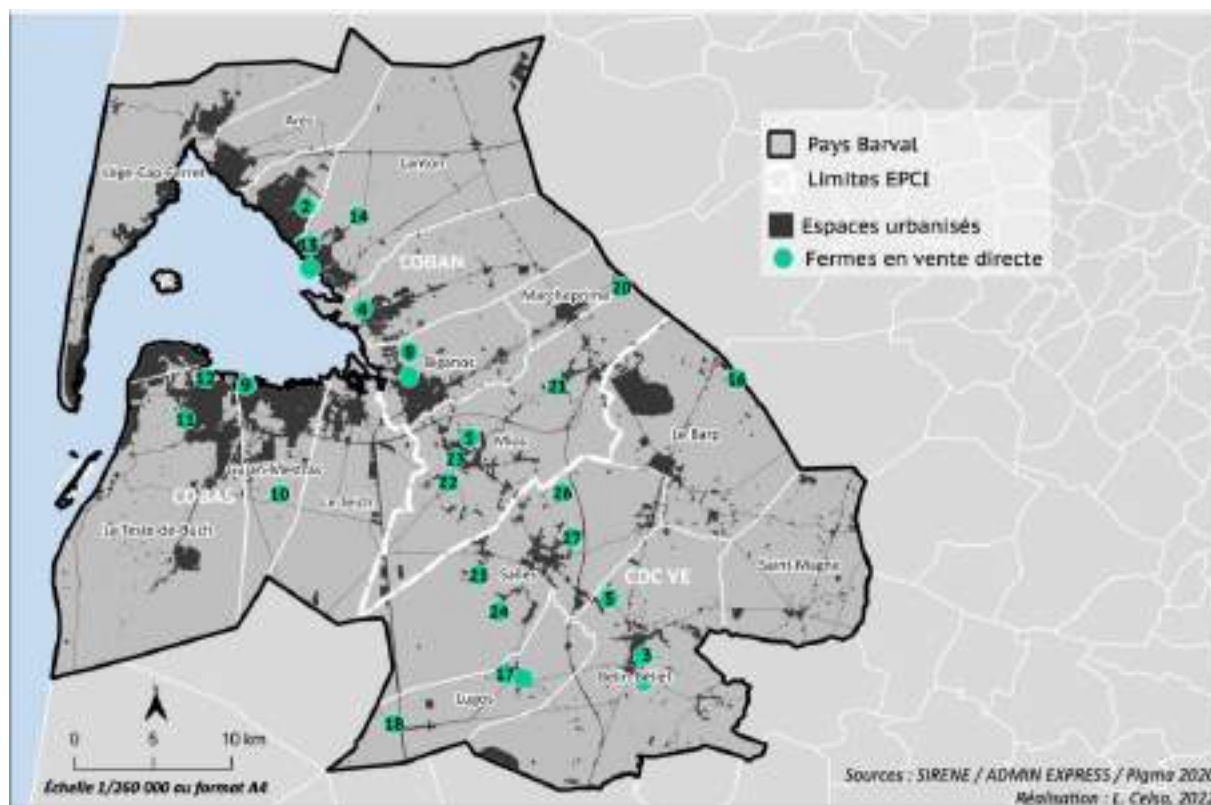


Figure 45 : Carte des fermes en vente directe sur le territoire en 2022, Réalisation : Celsa, 2022.

- 1 • MIELLERIE DES ABEILLES DE SANTHERO : Apiculture
- 2 • LE TEMPS DES ABEILLES : Apiculture
- 3 • DUCOURNEAU CLAUDIE : Ovins/caprins
- 4 • RAFFIN ANTONY : VA/ovins/caprins
- 5 • FERME DES BLEUETS : Maraîchage plantes à parfum aromatiques et médicinales
- 6 • FERME DE L'EYRE : Maraîchage
- 7 • LE PETIT PANIER BIO : Maraîchage
- 8 • LES SERRES O DELICES : Plantes aromatiques
- 9 • LE JARDIN GOURMAND : Maraîchage
- 10 • SCEA SAINT HENRI : Maraîchage
- 11 • MAISON APHATIE : Maraîchage poules pondeuses
- 12 • RECHAGNEUX ANTOINE : Volailles
- 13 • SARL LES CARRES DE LA HAUTEYRE : Horticulture
- 14 • LES JARDINS DE VYMM : Maraîchage et épicerie à la ferme
- 15 • LE POTAGER DE LANTON : Maraîchage et vente à la ferme
- 16 • LA FERME D'ONCLE DOUG : Horticulture/maraîchage
- 17 • MIELLERIE APICOLE DE LUGOS : Apiculture
- 18 • SCEA DE LA LUCATE : Maraîchage
- 19 • LA SPIRULINE DU VAL DE L'EYRE : Spiruline
- 20 • SCEA FERME ATLANTIQUE : Autres cultures non permanentes
- 21 • SARL LES JARDINS DE SAMBA : Maraîchage/plantes/horticulture
- 22 • LES PIGEONS DE CHAIR : Pigeons
- 23 • EL + ASSOCIATION UNITERRES : Micro ferme agroforesterie
- 24 • FERME DE SILLAC : Maraîchage
- 25 • LES RUCHERS DU CAPLANNE : Apiculture
- 26 • LES BONS LEGUMES DE MEME : Légumes et fruits
- 27 • DERRIEN MARYLENE : Maraîchage

Un intérêt marqué pour un approvisionnement local des transformateurs et distributeurs

Les entretiens auprès des transformateurs et distributeurs, ont révélé **un intérêt marqué pour un approvisionnement au plus proche du territoire**, car il y a un marché bien identifié : les consommateurs sont en attente de produits locaux.

Ces acteurs ont été questionnés sur leur capacité d'absorption de l'offre locale. 4 principaux critères pour travailler en local se distinguent :

- La possibilité d'une régularité d'approvisionnement,
- Des volumes suffisants,
- Des prix corrects,
- La facilité logistique, c'est-à-dire la possibilité pour les producteurs de livrer leurs produits.

Derrière ces critères se cachent évidemment des réalités différentes, suivant les types de commerces. Les distributeurs se disent néanmoins prêts à une certaine adaptabilité sur les prix, des possibilités de rachats occasionnels de surplus auprès de potentiels fournisseurs locaux, avec la volonté de favoriser l'accès à l'offre locale sur le territoire.

L'objectif des entretiens était également de recueillir la parole d'acteurs économiques locaux sur **leurs représentations de la notion d'alimentation locale**. Il en résulte une diversité de réponses suivant les types de produits considérés :

- Fumette, fumeur artisanal de poissons s'approvisionnant majoritairement auprès de producteurs du Bassin, en vente directe avec des méthodes de pêches douces,
- La pizzeria l'Instant Italien à Salles, partenaire du mouvement *Slow food* qui mène un important travail de sourcing de chaque ingrédient,
- Le gérant de la boucherie Rolin, indique travailler avec les producteurs locaux, en étant approvisionné par un producteur et abatteur de volailles des Landes,
- Les Tchanqués vendent en local, c'est-à-dire, « majoritairement en Nouvelle Aquitaine »,
- 2 boulangeries de Salles (Pains et Plaisirs, et Pâtisserie Roch) s'approvisionnent auprès du moulin de la commune. Cependant, toutes les boulangeries ayant une démarche de qualité ne s'approvisionnent pas nécessairement au moulin local, pour des questions de coûts ;
- Pour le gérant des 3 Biocoop du territoire, les produits locaux doivent être localisés dans un rayon de 150 km autour du magasin, d'après la charte de l'enseigne : « *avec 150 km autour de nous, tu as de l'eau et des sapins mais il n'y a pas grand-chose, donc on est un peu frustrés* ».

Aussi, il ne semble pas simple de partager une définition du « local ». En revanche, il apparaît comme pertinent, dans le cadre d'une démarche de PAT, de mettre en réseaux les acteurs intéressés, de favoriser le développement de débouchés locaux pour contribuer peu à peu à mailler le territoire d'une offre locale et de qualité.

Bien que la volonté soit présente, il y a une **méconnaissance globale des producteurs locaux**. Ces acteurs déplorent la difficulté à identifier les producteurs et indiquent qu'une plus grande visibilité de ceux-ci serait nécessaire pour contribuer à la structuration de filières locales. Ce manque de visibilité peut paraître à ce jour logique, au vu du fait que les producteurs ne sont

pas limités dans la commercialisation de leurs produits et ne peuvent répondre à toutes les demandes.

En effet, il est difficile de référencer de manière systématique les acteurs du territoire proposant des initiatives en faveur d'une transition agricole et alimentaire et/ou offres de produits locaux et de qualité, car ces critères « différenciant » ne rentrent pas dans les nomenclatures de base de données officielles.

Sur le territoire, il existe néanmoins des ressources pour donner de la visibilité aux acteurs économiques du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (alimentaires ou non) tels que :

- **RCOMMERCE** - Plateforme de référencement des acteurs, accessible gratuitement, à l'initiative de la CDC du Val de l'Eyre [RCommerce | Plateforme des pros du Val de l'Eyre - Bassin d'Arcachon](#)
- **TOUS BASSIN** - Plateforme de vente en ligne des acteurs locaux créée pendant la période de COVID [Tous Bassin – Ce qu'on vous livre, ça vient du coin ! – Achetez local et faites-vous livrer sur le Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre \(cavientdubassin-darcachon.fr\)](#)
- **TRANSISCOPE** - Plateforme nationale de référencement des projets de transition écologique et sociale : [Le portail web des Alternatives - TRANSISCOPE](#)

De plus, transformateurs et distributeurs du territoire se trouvent confrontés aux difficultés de logement et à un manque d'attractivité des métiers qui rendent difficiles le recrutement sur le long terme de vendeurs, artisans...

FOCUS sur les filières de la mer : pêche et ostréiculture

Les filières pêche et ostréicole sont intégrées au diagnostic. En effet, celles-ci contribuent grandement à l'économie locale, au patrimoine territorial et à l'alimentation des habitants. Certains pêcheurs du territoire vendent en direct aux AMAP et de nombreux ostréiculteurs proposent leurs huîtres sur les marchés ou en vente directe dans les centres-bourgs des communes.

Cependant, ces filières ont pour le moment moins été étudiées car bien structurées et accompagnées par leurs propres structures présentes localement : Comité Régional de la Conchyliculture (CRCAA) et Comité Départemental des Pêcheurs Marins (CDPMEM).

Les échanges avec ces structures ont permis d'identifier des enjeux communs à la filière agricole, qui seront bien pris en compte dans le cadre du PAT :

- **Le besoin d'une meilleure valorisation des produits en vente directe**, avec une demande spécifique des consommateurs pour trouver du poisson local dans les commerces, GMS et marchés, donc une demande pour rendre plus visibles ces produits.
- **L'importance de structurer l'offre locale, en vue d'approvisionner la restauration collective.**
- **L'opportunité de développer des solutions de transformation locale** pour faciliter l'accès aux produits de la mer pour les habitants du territoire, avec la présence d'un tunnel de surgélation dans le port d'Arcachon, à ce jour inutilisé.

Le PAT peut permettre la mise en réseau des acteurs de la mer et de la terre, pour faciliter la structuration de filières locales.

Les communes du territoire sont globalement bien pourvues en circuits de distribution alimentaire. L'accès à l'offre alimentaire peut toutefois sembler adapté à la taille et la répartition de la population locale. Toutes disposent d'au moins une grande ou moyenne surface et d'un marché de plein vent ; hormis Lugos et Saint Magne, les plus petites communes du territoire.

Malgré un intérêt des distributeurs et transformateurs pour développer une offre locale, liée à une demande forte des habitants, il y en a une méconnaissance qui freine la structuration de circuits courts.

Cependant, l'inégale répartition des commerces entre littoral et arrière-pays génère une dépendance importante à un véhicule motorisé pour les achats, en particulier dans le Val de l'Eyre et dans certains quartiers éloignés des centres-bourgs. On peut supposer ainsi qu'il existe des inégalités d'accès à l'alimentation à l'échelle du territoire.

2. Accessibilité alimentaire

La FAO¹² définit la sécurité alimentaire de la manière suivante : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, **à tout moment**, un accès **physique et économique** à une **nourriture suffisante, saine et nutritive** leur permettant de **satisfaire leurs besoins énergétiques** et leurs **préférences alimentaires** pour mener une vie saine et active ». La sécurité alimentaire repose donc sur 4 dimensions : **disponibilité, accès, stabilité et utilisation**. (FAO, 2012)

Aussi, l'accès à l'alimentation ne consiste pas seulement en une disponibilité calorique pour les habitants du territoire, d'autant plus qu'il a été montré précédemment que l'autonomie alimentaire du territoire semble utopique. Il s'agit de considérer l'alimentation dans une dimension plus globale, comme facteur de relations sociales et d'intégration.

Sur le territoire du Pays BARVAL, étendu avec une géomorphologie particulière et une structuration en quartiers, il est important d'aborder la question de l'accessibilité alimentaire.

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité a été observée selon 3 angles de vue dans le cadre du diagnostic :

- **Physique** : dépendance à des moyens de transport, distance aux commerces alimentaires ;
- **Économique** : capacité d'achat de produits alimentaires en quantité suffisante, diversifiée ;
- **Cognitif et culturel** : éducation alimentaire et nutritionnelle, pratiques alimentaires qui dépendent fortement de la classe sociale.

En contribuant à la structuration de filières territoriales et à la reconnexion de la production et la consommation, le PAT peut proposer des accompagnements sur ces différents axes suivant les besoins. Pour cela, différents types d'acteurs ont été interrogés.

L'avis des consommateurs : Atelier de cartographie des habitudes alimentaires auprès des membres du CODEV du Pays BARVAL

Il est intéressant de questionner la mobilité liée aux achats alimentaires, qui est un indicateur de l'accessibilité de l'offre par type de produits et des attentes des "mangeurs".

Pour cela, un atelier de cartographie participative a été réalisé avec une dizaine de membres volontaires du Conseil de Développement du Pays BARVAL (CODEV), instance consultative du territoire. Ses membres représentent un panel de consommateurs intéressant, par leur diversité, leur répartition, leurs profils et aussi par leur bonne connaissance des enjeux du territoire. Une dizaine de participants a contribué au diagnostic, en représentant leurs itinéraires pour les achats alimentaires et en décrivant leurs pratiques et motivations à se rendre à chacun des lieux.

¹² Food and Agriculture Organization : La FAO est l'agence spécialisée des Nations Unies qui travaille pour l'élimination de la faim et la transformation agricole.



Figure 46 : Photographies du déroulement de l'Atelier de cartographie des pratiques d'achats alimentaire, CODEV du Pays BARVAL. Source: Mazin, 5 juillet 2022

L'atelier a permis d'identifier les motivations et modalités de choix de différents circuits de distribution :

TYPE DE LIEUX D'ACHATS ALIMENTAIRES	CATEGORIE DE COMMERCES RETENUE PAR LES PARTICIPANTS	LOCALISATION ET ACCESSIBILITE	CRITERES DE CHOIX	ENJEUX
GRANDE DISTRIBUTION	Hypermarchés, Supermarchés	En périphérie des centres bourgs, accessibles en voiture.	PRATICITE Permettent de faire l'essentiel des courses, dont les courses non alimentaires, lieu d'habitude.	Efforts faits par la grande distribution pour l'introduction de produits locaux/ de qualité
COMMERCE DE PROXIMITE	Commerces de détail spécialisés (Boulangerie, Boucherie, Poissonnerie, Primeur...) et les supérettes.	Rassemblés en centre bourg facilement accessibles (possibilité d'y aller à vélo/à pied ou de se garer facilement)	FRAICHEUR/QUALITE/ Associés à l'achat de produits frais.	Commerce locomotive accessible avec place de parking
MARCHES	Marchés de plein vent et Halles couvertes	Font l'objet d'un déplacement spécifique. Accessible en voiture ou à pied mais demande d'être libre aux horaires du marché – difficile pour un actif	FRAICHEUR/LIEN SOCIAL/SAISONNALITE/DIVER SITE Pour l'achat de fruits et légumes frais	Manque de bio sur les marchés du territoire, notamment de fruits bio.
LIEUX « ALTERNATIFS »	AMAP, magasin/vente à la ferme, marché de producteurs, épicerie vracs/bio spécialisées	Font l'objet de déplacements spécifiques, souvent en voiture.	QUALITE/PROVENANCE/LOCAL Pour l'achat de légumes bio principalement.	Lieux peu/pas identifiés par les participants – Manque de visibilité des producteurs du territoire Questionne l'accessibilité à l'offre locale.

Figure 47 : Tableau des résultats de l'Atelier CODEV, mené le 5 juillet 2022, caractéristiques des types de lieux d'achats alimentaires

Les participants ont souligné plusieurs enjeux concernant leur accès à l'alimentation :

- **Le manque d'offre locale.** Avec une difficulté particulière pour accéder à des fruits et à du poisson local, malgré la présence d'une filière de la mer.
- **Le manque de connaissance des producteurs de leur territoire ;** en insistant sur la nécessité de créer des connexions entre « mangeurs » et producteurs, notamment par l'éducation des jeunes générations à la cuisine.

- **L'importance de la centralisation de l'offre alimentaire locale** pour en faciliter l'accès à tous. La distribution doit être située dans des lieux stratégiques du territoire avec un point de vigilance sur la question de l'échelle des bassins de consommation. Par exemple, par la vente de produits de producteurs locaux sous formes de commerces mutualisés, localisés en centre-bourg ou de casier en libre-service.
- **L'importance de la sensibilisation** du grand public à la cuisine, car l'introduction de produits locaux, souvent bruts et frais, demande de la préparation.
- **La nécessité de prendre en compte la mixité sociale existante sur le territoire.** L'accès à une offre alimentaire de qualité demande des moyens économiques et l'échantillon ne se considère pas représentatif à ce sujet.

Afin de renforcer l'offre alimentaire locale, les participants ont identifié **2 leviers** :

- La nécessité de libérer du foncier et de réguler la pression foncière en vue de faciliter l'installation de maraichers sur le territoire ;
- Le développement des jardins partagés pour favoriser l'autoproduction.

Cet atelier pourra être reproduit auprès de différents publics pour compléter ces observations et en tirer un panorama plus général des besoins liés aux pratiques d'achats alimentaires des habitants du territoire.

Des inégalités d'accès identifiées dans le paysage alimentaire du Pays BARVAL

Aujourd'hui, l'alimentation semble être une **variable d'ajustement** des budgets (Paturel & Ramel, 2017). Contraints par leurs revenus, les ménages en situation de pauvreté accèdent plus difficilement à une diversité alimentaire et à des produits sains dans les lieux de distribution alimentaire.

Etat des lieux :

A l'échelle du territoire, le diagnostic a mis en évidence l'existence de situations de précarité alimentaire, avec un taux de pauvreté moyen sur les 3 EPCI de 8,7% (INSEE, 2022).

Un phénomène de précarisation des ménages est observé depuis la crise de COVID 19, et plus récemment du fait de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation en général, avec une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire. En effet, pour la première fois en 2023, les charges liées à l'énergie ont été intégrées au calcul spécifique à l'association Les Restos du Cœur, pour déterminer les droits d'accès à la distribution alimentaire. Il en résulte une augmentation de 20% du nombre de bénéficiaires pour la structure de la Teste-de Buch, qui couvre tout le sud du territoire jusqu'à Biganos, et le Val de l'Eyre. Concernant les distributions alimentaires, qui ont une vocation de coup de pouce temporaire, les CCAS du Sud Bassin constatent le besoin d'une prolongation des durées d'accès de quelques semaines (colis alimentaires), voire mois (épicerie sociale).

Profils

Les différentes structures d'aide alimentaire témoignent d'une **grande diversité de profils de personnes** en situation d'insécurité alimentaire, parmi lesquels certains se distinguent en particulier :

- Les personnes âgées dont la pension de retraite est faible, laissant un reste à vivre très bas. Ceux-ci sont bénéficiaires « à vie » de l'aide alimentaire. C'est le cas notamment sur le Bassin d'Arcachon de veuves de pêcheurs et ostréiculteurs, qui ont été déclarées conjointes collaboratrices (Entretien Restos du Cœur) ;
- Des familles, en particulier des familles monoparentales ;
- Des saisonniers en camion, qui travaillent en général en restauration l'été.

Facteurs de précarité

Ces situations de précarité sont peu visibles voire méconnues dans le paysage alimentaire d'un territoire touristique, réputé pour accueillir des populations aisées. Celles-ci sont renforcées par la problématique généralisée d'accès au logement sur le territoire (rareté et cherté des biens immobiliers, difficultés de se loger des employés saisonniers en période touristique). Comme évoqué, les inégalités de répartition de l'offre alimentaire entre rural et urbain et entre littoral et arrière-pays, viennent ajouter au constat d'une dépendance à la voiture pour les achats alimentaires, dans la plupart des quartiers isolés des centres, et en particulier dans le Val de l'Eyre.

Acteurs de l'aide alimentaire et solutions de lutte contre la précarité alimentaire

Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, mais également les acteurs œuvrant pour l'inclusion sociale par l'alimentation, ont été identifiés et un 1^{er} panel rencontré : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Epiceries solidaires, Associations d'aide alimentaire, MDSI¹³, jardins familiaux/jardins solidaires, Espaces de Vie Sociale, Centre Sociaux.

Chaque commune dispose d'un CCAS, avec des modes de fonctionnement et des moyens humains qui peuvent varier. On distingue 2 types de fonctionnement concernant la gestion de l'aide alimentaire :

- Les **CCAS qui la gèrent en interne** : ils gèrent l'approvisionnement en denrées alimentaires (Banque alimentaire et partenariats avec des commerces ou GMS locales pour les produits frais) et la distribution sous forme de colis, ou dans le cadre d'une épicerie sociale, moyennant l'aide d'une équipe de bénévoles (ex : Entr'aide Teichoise, Coup d'Pouce Boïen).
- Les **CCAS qui s'appuient sur les associations locales** : ils délèguent l'aide alimentaire aux associations locales (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, Restos du Cœur) moyennant une subvention annuelle.

On recense en particulier **3 épiceries sociales**, proposant des denrées alimentaires à des prix très inférieurs à ceux du commerce : le P'tit Magasin CCAS à Audenge, Mon Panier Val de l'Eyre à Salles, et l'épicerie Sociale de La Teste. A ce jour, **3 épiceries sociales et/ou solidaires sont**

¹³ MDSI : Les Maisons Départementales des Solidarités et de l'Inclusion sont des structures qui accompagnent et aident les usagers en difficultés ponctuelles ou durables dans différents domaines : social, éducatif, familial, logement, etc.

en projet : en cours d'étude à Mios, à Biganos, et en création à Gujan-Mestras. Ces CCAS sont accompagnés par l'ANDES¹⁴.

Les rencontres avec les différents acteurs ont permis d'identifier une diversité des critères d'accès à l'aide alimentaire. Certains CCAS ouvrent le droit d'accès en fonction du reste à vivre, calculé par l'assistant social (Exemple à Salles : 7€/jour/personne pour l'accès au colis alimentaire chaque semaine et 10€/jour/personne pour l'accès à l'épicerie sociale).

Le territoire bénéficie d'un tissu associatif dense de structures d'aide alimentaire habilitées, qui contribue à lutter contre la précarité alimentaire en complément de l'action des collectivités :

- **Restos du cœur** : 1 centrale logistique à Bordeaux Métropole, 1 centre à la Teste qui couvre le sud bassin et le Val de l'Eyre, ainsi que les communes de Biganos, Mios (distribution de colis en camion) et 1 centre à Lanton qui couvre le Nord Bassin.
- **Banque Alimentaire** : 1 centrale logistique à Bordeaux Métropole, permettant l'approvisionnement d'antennes locales des associations nationales : Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, ...
- **D'autres associations** agissent avec leur propre organisation, comme **Entr'aide 33** dont une antenne propose des maraudes une fois par semaine aux personnes SDF sur toute la partie sud du territoire.

Le département de la Gironde déploie sa politique sociale sur le territoire à travers une Maison Départementale de Solidarité et d'Insertion (Le Teich) et un Pôle Territorial de Solidarité (Lanton), ainsi que des antennes sociales dans plusieurs villes : La Teste-de-Buch, Biganos, Belin-Beliet, Andernos-les-Bains, Arès. Ces structures permettent notamment d'identifier les situations de précarité alimentaire et d'adresser les ayants-droits au CCAS de leur commune. A titre d'exemple, un accueil de jour itinérant¹⁵ a été mis en place par la COBAS pour lutter contre l'isolement des personnes (bus comprenant douche, lave-linge, WC, buanderie, salons...). Environ 3300 personnes ont été accueillies en 2022 soit 150 de plus que l'année précédente.



Figure 48 : Photos Restos du Coeur, La Teste de Buch, Février 2023. Tri des légumes, exemple d'un panier hebdomadaire pour une famille.

¹⁴ ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires. **ANDES** est une association qui accompagne les épiceries sociales et solidaires dans leur insertion durable et leur alimentation de qualité pour tous.

¹⁵ [Accueil de jour itinérant - L'Agglo COBAS \(agglo-cobas.fr\)](http://agglo-cobas.fr)

Les enjeux identifiés lors des rencontres et entretiens

Identifier les invisibles du territoire. La problématique principale qui semble se poser auprès des acteurs interrogés n'est pas la prise en charge des populations mais leur identification. Ils éprouvent des difficultés à toucher un public d'ayant-droit qui ne pousse pas nécessairement la porte des services des communes et des associations. Les évacuations menées dans le cadre des incendies dans le Val de l'Eyre ont révélé des situations de grande précarité, liées à un manque de mobilité.

Accéder à l'aide alimentaire peut être stigmatisant ou difficile, en particulier dans les communes les plus petites. Cette problématique est conjointe à celle plus large de lutter contre l'isolement des individus, en particulier des personnes âgées qui représentent une partie importante de la population locale (plus de 30% de retraités, INSEE 2022).

Différents acteurs de l'aide alimentaire ont évoqué la nécessité de développer des dispositifs « d'aller-vers » pour toucher ces publics, aujourd'hui invisibles. A ce titre, le CCAS de la ville de Salles entame une réflexion pour la création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante, sous forme d'un bus qui effectuerait des tournées dans les quartiers ainsi qu'à Lugos.

S'approvisionner en quantité et en qualité. Bien que les structures estiment ne pas rencontrer à ce jour d'incapacité à fournir une aide aux demandeurs, réussir à approvisionner le CCAS en quantité et en qualité devient un enjeu quotidien. En effet, il est constaté une hausse du nombre de bénéficiaires face à une baisse de la quantité et de la qualité des dons fournis en grande majorité par les GMS du territoire. C'est un constat commun aux Restos du Cœur et à certains CCAS, qu'ils lient au développement des rayons antigaspi et d'initiatives zéro gaspillage dans les supermarchés. Il en résulte un important travail de tri des denrées issues des GMS, surtout des fruits et légumes.

En particulier, les structures rencontrent des difficultés d'approvisionnement en produits frais : fruits et légumes, produits laitiers et carnés. Ces produits, essentiels pour garantir un accès à une alimentation diversifiée peuvent faire l'objet d'un budget spécifique disponible pour certains CCAS, notamment dans ceux disposant d'une épicerie sociale. Cependant, cette difficulté est accentuée par la hausse des prix liée à l'inflation.

Aussi, il paraît important de renforcer les partenariats avec les distributeurs mais aussi les producteurs locaux, pour l'écoulement de surplus ponctuels, sous forme de dons ou des contrats d'achats, ce qui existe déjà sur le territoire. A ce titre, plusieurs CCAS adhèrent à Proxidon ([ProxiDon|Une plateforme antigaspi et solidaire](#)), plateforme de dons pour les commerces de proximité développée par la Banque Alimentaire, fonctionnant sur le même modèle que l'application Too Good To Go. Une sensibilisation des commerçants par des bénévoles ambassadeurs de Proxidon serait utile sur le territoire, pour faire connaître la démarche et permettre aux structures d'aide de diversifier leurs canaux de récupération de denrées.

Afin de garantir l'approvisionnement, la logistique et le stockage sont de véritables enjeux, impliquant ainsi un accès à un moyen de transport pour les denrées, parfois un camion froid. La plupart des CCAS disposent de ce type de véhicule, mis à disposition par la commune. Souvent plus d'une tonne de marchandises est transportée pour chaque structure de manière

hebdomadaire, soit 1 trajet aller/retour jusqu'à la centrale d'approvisionnement. Certaines associations gèrent ces déplacements avec leur véhicule personnel.

Des mutualisations pourraient être envisagées entre structures (communes, associations...). Cependant, les acteurs ont mentionné les difficultés à changer leur organisation logistique car ouvrir leur structure qu'1 à 2 fois par semaine, tout en parvenant à respecter la chaîne de froid et la durée de vie des produits, souvent donnés en date limite de péremption, constitue déjà aujourd'hui un défi qui repose sur un équilibre fragile.

Professionnalisation des bénévoles.

Le bon fonctionnement de l'aide alimentaire de la plupart des CCAS repose sur la mobilisation de bénévoles qui contribuent aux distributions ou s'engagent dans les associations. Il est cependant noté un besoin de former les bénévoles sur les normes d'hygiène, de respect de la chaîne du froid, ainsi que celles concernant l'accueil et l'accompagnement social pour le public en situation de précarité.

Aller plus loin que l'aide alimentaire : l'accompagnement et l'éducation nutritionnelle.

Enfin, les CCAS proposent plusieurs services et animations en parallèle des distributions alimentaires pour faciliter le lien social. C'est le cas du café-papote pendant les jours d'ouverture de l'épicerie à Salles, des propositions d'aide pour les démarches en ligne, quelques recettes de cuisine fournies ou encore des ateliers de cuisine ou de repas partagés proposés ponctuellement.

Néanmoins, le constat est partagé entre CCAS et associations d'aide quant à la difficulté à accompagner sur la cuisine au quotidien, notamment concernant les fruits et légumes frais qui sont en général « boudés » par les bénéficiaires.

Pour répondre à ces enjeux, des initiatives intéressantes sont déjà mises en œuvre ou en projet sur le territoire :

- Parcelle du jardin familial de Salles réservée aux bénéficiaires et bénévoles de l'aide alimentaire, avec un accompagnement technique et des animations proposés par Marylène, maraîchère de la commune ;
- Création d'un espace de vie sociale associatif, intégrant une cuisine partagée (Tiers-Lieu Prisme à Audenge) ;
- Projet d'épicerie sociale dans une résidence intergénérationnelle, avec un restaurant solidaire à Mios ;
- Partenariat producteur local-structure d'aide alimentaire pour écouler des surplus (ex : palettes de courgettes) ;
- Réflexion pour l'expérimentation d'une épicerie sociale et solidaire itinérante sur Salles et Lugos sous forme d'un bus en tournée dans les quartiers du territoire ;
- Panier solidaire disponible dans les AMAP du territoire ;
- Développement d'un projet de Structure d'Insertion par l'Activité Economique par le maraîchage à Biganos.

Ces projets existants ou émergents pourraient être accompagnés dans le cadre du PAT : Partenariat CCAS-AMAP pour des distributions de paniers solidaires, réflexion sur l'opportunité d'une Sécurité Sociale Alimentaire engagée par différentes associations ; création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante dans les quartiers, actions de

sensibilisation, d'accompagnement et d'éducation à l'alimentation de qualité auprès des bénéficiaires dans les CCAS, les EVS, les Centres Sociaux ou proposées par les associations...

En mettant en réseau les acteurs de ses structures, le PAT peut permettre la mutualisation et le partage de bonnes pratiques (via un groupe de travail ou un parcours d'accompagnement spécifique). De plus, il semble intéressant de suivre les dynamiques et initiatives en cours à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, notamment l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation à Bordeaux.

De multiples initiatives locales autour de l'agriculture et l'alimentation

Le territoire peut compter sur un tissu associatif important et actif :

- Associations de consommateurs s'engageant pour une alimentation locale et de qualité (AMAP, CLCV -Consommation Logement et Cadre de Vie Bassin d'Arcachon) ;
- Associations de sensibilisation aux enjeux agricoles et fonciers et à la relocalisation de l'alimentation (Collectif Aliment-Terre, Terre de Liens...) ;
- Associations de sensibilisation à une alimentation durable et saine, à la diminution du gaspillage alimentaire et au zéro déchet (Zéro Waste Bassin d'Arcachon, ...) ;
- Associations d'inclusion et de lien social par des jardins partagés, des ateliers de cuisine, la création de marchés de producteurs, de tiers lieux, de café associatif (Les Espaces de Gaïa, Le Phare de l'Eyre, Le Teich et Toi, ...) ;
- Associations de producteurs tel que le collectif Maraîchers des Sables ;
- Tous les réseaux contribuant à la vie locale tels que les associations de parents d'élèves, d'éducation à l'environnement, à la santé...

Ces réseaux d'interconnaissances et d'entraide participent déjà à créer une dynamique territoriale en faveur d'une résilience alimentaire. Ils peuvent constituer des points d'entrées du PAT pour réfléchir collectivement à la réappropriation de l'alimentation par les consommateurs-citoyens du territoire.

En particulier, les 8 AMAP réparties sur le territoire, visent à créer un lien direct entre une communauté de consommateurs et des producteurs, pour favoriser le maintien et le développement d'une agriculture paysanne, biologique.

- Certains maraîchers du territoire structurent leur commercialisation autour d'une AMAP, comme vu dans le diagnostic agricole. Cependant, la plupart d'entre elles éprouvent des difficultés à trouver des producteurs sur le territoire pour les approvisionner. Aussi, les produits laitiers et la viande sont issus de producteurs à une échelle girondine voire régionale. La majorité des fruits et en partie les légumes proviennent du Lot-et-Garonne.
- Certaines AMAP présentent une liste d'attente pour intégrer l'association tandis que d'autres ont la capacité d'augmenter le nombre de paniers vendus. Aussi, serait-il intéressant d'établir des échanges réguliers entre AMAP et/ ou de réaliser un état des lieux plus précis de l'offre et des besoins.
- Globalement, des difficultés à impliquer les AMAPiens sont relevées afin qu'ils soient un réel soutien des producteurs, et pas de simples consommateurs venant récupérer leurs commandes.

REPERTOIRE DES AMAP DU PAYS BARVAL			
NOM	LIEU	SITE INTERNET	CONTACT
AMAP Les Agues	LANTON	ALIMENTATION Magasin Bio amap Bassin d'Arcachon Arcachon Andernos La Teste Gujan Cap Ferret Val de l'Eyre Audenge Lanton Biganos (paysdebuch.pro)	amaplesagues@orange.fr
AMAP Marcheprime	MARCHEPRIME	AMAP Marcheprime – Les Paniers des Portes du Bassin (amap-marcheprime.fr)	amapmarcheprime@gmail.com
AMAP Jardins de Sillac	SALLES	L'AMAP – Accueil (lesjardinsdesillac.fr)	amapsillac@gmail.com
AMAP Lou Casalot	BELIN BELIET	l'AMAP loucasalot (canalblog.com)	lou.casalot@gmail.com
AMAP Cœur Bassin	BIGANOS	PtitPanier Amap Cœur Bassin	amapcoeurbassin@free.fr
AMAP Sud Bassin	GUJAN MESTRAS/LA TESTE DE BUCH	Bienvenue - Site de amapsudbassin ! (jimdo.free.com)	contact@amapsudbassin.fr
AMAP de la Jardineyre	LE BARP	AMAP Jardineyre, AMAP à LE-BARP - 33114 (avenir-bio.fr)	amap.jardineyre@gmail.com

Figure 49: Répertoire des AMAP du territoire, 2022.

Les associations identifiées ont été répertoriées dans le tableau ci-dessous et pourrait être porté à connaissance des citoyens qui souhaiteraient s'engager en faveur d'une alimentation locale et solidaire sur le territoire.

REPERTOIRE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRE DU PAYS BARVAL			
NOM	LIEU	ACTION	CONTACT
LES ESPACES DE GAIA	BIGANOS	Animation du jardin partagé du Parc du Pin	lesespacesdegaia@gmail.com
TERRE DE BOÏ	BIGANOS	Association de préfiguration d'une structure d'insertion économique par le maraichage	terredeboi@gmail.com
LE PHARE DE L'EYRE	BIGANOS	Association de lutte contre le repli et d'inclusion de personnes handicapées, création de lien social via un jardin partagé, une ferme pédagogique, des ateliers cuisine notamment...	lepharedeleyre@gmail.com
COLLECTIF ALIMENT-TERRE	BASSIN D'ARCACHON	Sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaire. Porteurs de la cause de la création d'un PAT sur le territoire depuis 2015.	alimenterrebassin@gmail.com
LE TEICH ET TOI	LE TEICH	Café associatif et jardin partagé. Animation d'un	teichettoi@ecomail.fr

		marché de producteurs locaux : le Ptit Mercat	
ZERO WASTE BASSIN D'ARCACHON	BASSIN D'ARCACHON	Sensibilisation aux pratiques zéro déchets, zéro gaspillage.	bassinarcachon@zerowastefrance.org
LA MAISON DES ACCACIA - ASSO PRISME	AUDENGE	Tiers lieu solidaire, culturel et numérique Ateliers de cuisine et sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires.	bonjour@asso-prisme.com
TERRE DE LIENS	GIRONDE	Sensibilisation aux enjeux fonciers. Foncière citoyenne.	l.dubreuilh@terredeliens.org
LA GEMME	GIRONDE	Monnaie Locale	monnaie@lagementte.org

Figure 50: Répertoire des associations locales en lien avec la transition agricole et alimentaire, 2022.

Un certain nombre **d'enjeux** ont été relevés pour ces structures :

- Manque de moyens (locaux, financements, équipements) pour être visibles sur le territoire, ce qui limite leur impact ;
- Difficulté partagée à recruter des bénévoles impliqués et disponibles, en nombre suffisant. Leur fonctionnement repose généralement sur un « noyau dur » d'acteurs engagés avec un risque d'épuisement sur le long terme ;
- Manque de liens entre elles. Ces structures semblent manquer de liens pour coopérer, mutualiser...

Toutes ces initiatives témoignent de l'importance de la mobilisation citoyenne en faveur d'une agriculture résiliente, d'une protection du foncier et d'une alimentation locale et solidaire. Même si la plupart des membres de ces associations sont « multi-casquette » et représentent donc sûrement une part faible de la population locale. Par leurs actions et leur mobilisation, elles contribuent à faciliter l'accès à une alimentation saine, à développer l'autoproduction, et à sensibiliser/éduquer la population à des pratiques alimentaires plus durables. En cela, elles participent déjà au développement de la résilience alimentaire du territoire.

Les citoyens engagés sur ces thématiques pour leur territoire peuvent jouer le rôle d'ambassadeur du PAT et créer des réseaux locaux pour relayer les travaux du PAT. Pour une gouvernance alimentaire partagée sur le territoire, le PAT entend faire le lien avec les associations et collectifs locaux, qui sont autant de voix citoyennes que de potentiels d'actions pour le territoire.

Aussi, un partenariat avec les associations locales pourrait être initié, afin de les inclure dans la mise en œuvre du programme d'actions du PAT en tant que relai citoyen de la démarche. Il peut également être envisagé un accompagnement des projets portés par ces associations, essentielles au déploiement d'une dynamique territoriale, par les communes qui les hébergent et/ou dans le cadre du PAT.

VOLET COLLECTIVITES : ROLES DES COLLECTIVITES LOCALES EN FAVEUR D'UNE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Bien que les communes ou intercommunalités n'aient pas de compétence directe en matière d'alimentation, le PAT croise de nombreux domaines de compétences relevant des collectivités : aménagement du territoire, lutte contre la précarité, économie de proximité, transport, logement... La réflexion pour la création d'une compétence spécifique « alimentation » est en cours à une échelle nationale.

Mais alors, que peut-on attendre d'une collectivité en matière d'agriculture et d'alimentation ? Les 11 domaines de compétences pouvant être intégrés à un PAT sont répertoriés sur le site : [Agir pour l'alimentation locale - Une initiative CNRS et Terres en Villes \(agirpourel'alimentationlocale.fr\)](http://agirpourel'alimentationlocale.fr)

Parmi celles-ci, plusieurs thématiques relevant des compétences du bloc communal ont été étudiées et viennent compléter les éléments de diagnostic présentés précédemment : La restauration collective scolaire ; les projets, réflexions et expérimentations en cours sur chacun des territoires en matière de gestion du foncier, de développement de l'agriculture et de l'accès à l'alimentation.

Un entretien a été mené dans chacune des 17 communes du territoire, auprès du maire et/ou de ses représentants. L'objectif de ces rencontres était de **caractériser le paysage alimentaire** à l'échelle communale :

- Identification des agriculteurs
- Appréciation de l'offre alimentaire et sa structuration
- Mode de fonctionnement de la restauration collective
- Identification d'initiatives associatives et/ou privées en faveur d'une alimentation locale, solidaire
- Identification des projets pilotes agricoles et/ou alimentaires de la collectivité : jardin partagés, ateliers de cuisine, projets de tiers lieux, projets fonciers, projets d'installation agricole...

Cette phase de diagnostic a également visé à identifier **un binôme élu et technicien** d'interlocuteurs pour le PAT, ainsi qu'à évaluer les différentes perceptions du PAT en cours de préfiguration.

1. Les projets agricoles et alimentaires des collectivités : un panel varié d'expérimentations sur le territoire

On constate une diversité de projets agricoles et alimentaires portés par les communes avec des stades d'avancement divers, de l'idée à la mise en œuvre effective.

PANORAMA DES PRINCIPAUX PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES COLLECTIVITES

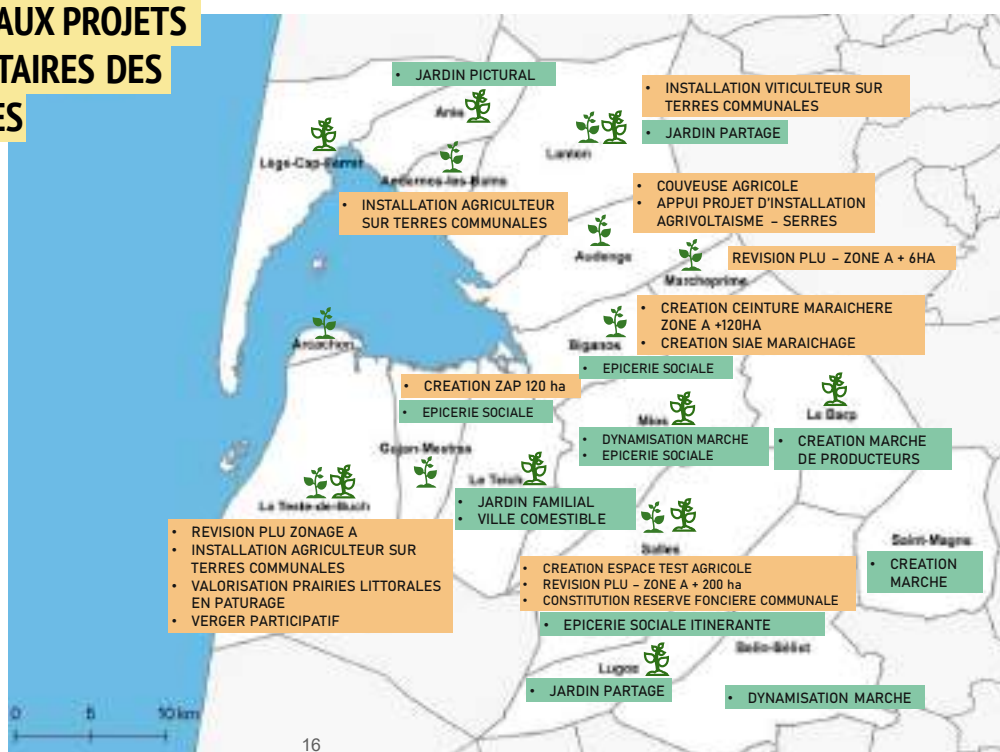
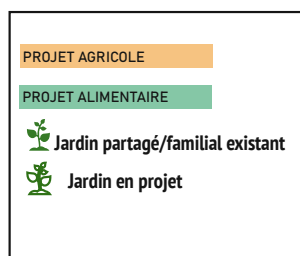


Figure 51 : Carte des principaux projets agricoles et alimentaires portés par les communes du Pays BARVAL, réalisation : Mazin, dernière mise à jour : Décembre 2023.

Détail des projets agricoles

- **Projet de révision des documents d'urbanismes pour faciliter l'installation agricole ou protéger le foncier ayant un potentiel agricole :**
 - o La Teste de Buch : Réflexion sur l'extension de la zone agricole du PLU.
 - o Salles : Extension de la zone agricole + 200 ha dans le PLUI du Val de l'Eyre. Veille et caractérisation de parcelles mobilisables, sollicitation des propriétaires pour mobiliser le foncier identifié.
 - o Marcheprime : Révision du PLU avec extension de la zone agricole, +6 ha pour développer de la permaculture
 - o Gujan-Mestras : Création d'une Zone Agricole Protégée de plus de 100 ha, accompagné par la Chambre d'Agriculture et la SAFER, en attente de l'accord de l'Etat.
 - o Biganos : Révision du PLU avec extension de la zone agricole + de 100 ha pour créer une ceinture maraîchère
- **Projet d'installation agricole sur terres communales :**
 - o La Teste de Buch : 2-3ha identifiés pour une installation (subordonné à la révision du PLU)

- Andernos les Bains : Installation d'un agriculteur sur les pares-feux communaux, avec mise à Bail Rural Environnemental (subordonné à la révision du PLU avec extension de la zone agricole + 27 ha.)
- Le Teich : Possibilité de valorisation de 30 ha de zone A (à moyen/long terme)
- Lanton : Installation d'un viticulteur.
- **Projet de facilitation de l'installation agricole :**
 - Salles : Réflexion sur la création d'un Espace Test Agricole
 - Biganos : Préfiguration d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique avec pour support le maraichage, portée par l'association Terre de Boï et accompagnée par la commune.
 - Audenge : Réflexion sur la création d'une couveuse agricole.
- **Etude de valorisation agricole des pares-feux :**
 - Belin-Beliet, Salles et Andernos les Bains : Réflexion sur le sylvopastoralisme ou l'agriculture pour faire respecter les Obligations Légales de Débroussaillage.
- **Ouverture à un appui pour caractériser le potentiel agricole des terres :**
 - Arès : 3 ha proches du port
 - La Teste de Buch : Valorisation des prairies littorales
 - Belin-Beliet: 1ha en zone N.

Face à la complexité des problématiques d'installation agricole, des réglementations et de la pression foncière, les collectivités ont exprimé le besoin de s'outiller. Comme précisé précédemment, **un accompagnement des collectivités sur leurs projets et expérimentations pourra être proposé dans le cadre d'une stratégie foncière concertée en vue de mobiliser le potentiel foncier du territoire pour développer l'offre alimentaire locale.**

Détails des projets alimentaires

- **Création d'épiceries sociales et solidaires :** (cf. partie Accessibilité alimentaire)
 - Salles : Création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante pour les quartiers éloignés et Lugos,
 - Mios : Etude en cours
 - Gujan-Mestras : Construction en cours
 - Biganos : Lancement de la construction imminente.
- **Création et dynamisation des marchés :**
 - Belin-Beliet : étude des besoins dans le cadre du projet Petite Ville de Demain
 - Le Barp : Expérimentation d'un marché de producteurs
 - Saint Magne : Création d'un marché et expérimentation d'un marché de producteurs
- **Création de jardins partagés :**

Les jardins partagés sont un moyen de faciliter l'autoproduction, en proposant aux habitants d'avoir accès à une petite parcelle équipée pour produire leurs légumes et fruits.

On compte sur le territoire un nombre important de jardins partagés (presque 1 par commune) et de nombreux sont en cours de réflexion ou de création. Ceux-ci peuvent prendre des formes multiples (jardins familiaux, jardins dans des résidences pour personnes âgées, des logements sociaux, jardins dans l'école de Lugos...). Certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être réservées aux bénéficiaires de l'aide alimentaire en lien avec le CCAS, comme c'est le cas à Salles.

De plus, il semble pertinent d'envisager la création d'espaces d'échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience entre communes qui portent des projets similaires.

2. Diagnostic de la restauration collective sur le territoire, une dynamique historique à poursuivre

La restauration collective publique (cantines scolaires, crèches, EHPAD, portage à domicile) est la compétence des communes directement en lien avec l'alimentation. Aussi, c'est le biais par lequel les collectivités peuvent mettre en œuvre leur engagement en faveur d'une transition alimentaire : alimentation de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût, équité d'accès à un repas de bonne qualité au moins une fois dans la journée.

Sur le territoire, les travaux engagés sur l'approvisionnement des restaurations collectives remontent à plus de 10 ans.

De 2011 à 2017 : Une sensibilité historique portée à la provenance et à la qualité de l'alimentation en restauration scolaire

2011 : État des lieux du fonctionnement et des modalités d'approvisionnement de la restauration scolaire mené par le Pays BARVAL.

En réponse aux essais d'introduction de produits bio ou de proximité en restauration collective par les communes, le Pays BARVAL a mené une étude afin de connaître l'organisation de la restauration collective publique du territoire, relevant des communes, et identifier les potentialités d'approvisionnement locales, notamment en produits de la mer, filière identitaire du territoire.

Les principales données à retenir en 2011 :

- **Un volume de repas conséquent** : 1,8 millions de repas sont servis chaque année, soit 11 900 repas/jour en période scolaire. 96% sont des déjeuners.
- **Un mode de gestion principalement externalisé** : 14% des repas (environ 260 000 repas/an) relèvent d'une gestion directe des communes. Ainsi **la majorité des repas (86%) est issue de services externalisés** (SOGERES, ALIUM, ELIOR, L'Aquitaine de Restauration...).
- **On compte :**
 - 2 communes en gestion directe : Biganos et Saint Magne ;
 - 10 communes et 1 intercommunalité en gestion concédée pour l'ensemble de leurs services ;
 - 1 commune en délégation de service public ;
 - 4 communes combinent les deux modes de gestion : concédée et délégation de service public.
- **Des lieux de fabrication majoritairement sur le territoire** : 61% des repas servis sur le territoire sont produits sur le territoire (cuisines centrales).
- **16/17 communes mènent déjà des expériences** : La plupart des cantines expérimentent l'introduction de produits bio dans leurs cantines. L'introduction de

produits considérés comme locaux, se réfléchit à l'échelle régionale au vu de l'offre alimentaire faible et peu disponible sur le territoire. Aussi, il y a peu de produits agricoles locaux introduits dans les menus et aucun produit de la mer n'est mentionné. 14 communes sur les 17 sont intéressées par un accompagnement technique, financier collectifs ou l'organisations d'achats groupés

- **Tarification sociale** : 9 communes appliquent une modulation (suivant le quotient familial ou le nombre d'enfants par famille), 8 communes proposent un tarif unique. Quelle que soit les communes, une prise en charge partielle du coût réel du repas est effectuée.
- **Quelques opérations ponctuelles de sensibilisation des convives dans les écoles.**

De 2013 à 2017 : Dispositif d'accompagnement des cantines scolaires pour structurer un approvisionnement en produits bio et locaux, en produits de la mer notamment.

À la suite du diagnostic, un dispositif d'accompagnement des cantines scolaires a été proposé par le Pays BARVAL :

- 2 sessions d'ateliers de formation-actions auprès des cuisiniers, avec l'intégration des sociétés de restauration dans la démarche lors de la deuxième session ;
- Animations avec des produits de la mer locaux (cuisine d'huitres pour des événements en EHPAD) ;
- Création d'un guide pratique d'achat de produits de la mer locaux ;
- Evaluation des améliorations dans les cantines ;
- Suivi et mise en réseau des acteurs pour maintenir la dynamique collective.

A l'issue de ce dispositif d'accompagnement, deux freins majeurs à l'introduction de produits bio et/ou locaux ont été identifiés :

- L'augmentation du coût matière liée à un prix élevé des denrées labellisées, qui est à relativiser avec la part du coût matière dans le coût global d'un repas. Ce qui suppose une réduction des coûts sur d'autres postes de dépenses.
- Un manque d'offre et de structuration pour l'approvisionnement local.

Focus sur l'introduction de produits de la mer en restauration collective :

Il existe un potentiel d'approvisionnement en produits de la mer par une filière présente et structurée sur le territoire (producteurs, criée, mareyeurs) mais qui s'avère à l'époque méconnue des acteurs de la restauration publique. De plus, la demande de la restauration collective porte sur des produits transformés, le poisson doit être préparé en filet, sans arrête et surgelé pour garantir des volumes et prix adaptés.

Une des conclusions de l'étude du Pays BARVAL est que pour introduire du poisson local dans les cantines, il faut nécessairement s'appuyer sur des outils de transformation. Des expérimentations ont été menées associant les acteurs de la restauration collective et la coopérative Pêcheurs d'Aquitaine, seul opérateur possédant une telle infrastructure sur le territoire (au sein du port d'Arcachon). L'arrêt de celui-ci et la revente du tunnel ont marqué la fin de ces tests d'approvisionnements locaux. Un travail sur les capacités de transformation des produits de la mer, adaptés à la demande des acteurs de la restauration collective est à

mener ; mais également de développer les relations entre commanditaires et opérateurs de la filière pêche.

En parallèle, des travaux sont engagés par le Collectif Aliment-Terre dans les cantines du Bassin dès 2015 :

- Appui à la création de commissions de menus pour faire le lien entre parents d'élèves, cuisiniers et collectivités, et invitation à bénéficier de conseils de diététiciens ;
- Questionnaires de satisfaction dispensés dans une cantine scolaire du Teich ;
- Sensibilisation à des bonnes pratiques pour l'éducation alimentaire et la lutte contre le gaspillage : inviter les adultes (élus, techniciens) de la commune à manger avec les enfants pour montrer l'exemple, animation, temps de repas ...

Par ailleurs, il y a une sensibilité historique des acteurs de la restauration collective du territoire (collectivités, responsables de cantines en gestion directe et sociétés concessionnaires, parents d'élèves) pour l'introduction de produits bio ou de proximité dans les cantines scolaires.

2018 : Loi Egalim : un cadre réglementaire avec des objectifs ambitieux

En 2018, la loi Egalim vient appuyer cette dynamique en fixant des objectifs ambitieux-enrichie par la Loi Climat et Résilience en 2021- ajoutant ainsi un enjeu de respect du cadre réglementaire pour l'approvisionnement de la restauration collective.

Objectifs de la loi Egalim (2018) :

- 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1er janvier 2022.
- Un menu végétarien par semaine.
- Fin du plastique jetable en 2025.

Objectifs Loi Climat et Résilience (2021)

- 60% de produits durables et de qualité **pour les viandes et poissons (2024)**.
- Obligation de publicité des menus et des niveaux d'approvisionnement en produits de qualité aux convives (et aux parents).
- Suivi des obligations de la loi Egalim par des campagnes de collecte de données pour un suivi statistique au niveau de l'Etat.

Bilan en 2022 : Etat d'avancement de la restauration scolaire concernant les objectifs fixés par la loi Egalim et l'introduction de produits locaux dont des produits de la mer

2022 : actualisation du diagnostic de la restauration collective scolaire par les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne (L3 Géographie) dans le cadre du PAT du pays BARVAL.

Méthodologie : administration de questionnaires aux acteurs de la restauration collective scolaire : Elus et techniciens du service scolaire, cuisiniers, diététiciens, responsables cantines (concessionnaires). Les étudiants n'ont pu interroger toutes les communes et ils ont rencontré des difficultés à recueillir des données chiffrées, ne permettant pas de produire des données statistiques comparatives avec celles produites 10 ans plus tôt. Cependant, les appréciations

qualitatives issues des dires d'acteurs permettent de dégager les principales évolutions de la restauration scolaire du territoire depuis l'état des lieux de 2011.

- 19 entretiens.
- 13/17 communes interrogées/rencontrées.

Les principales données à retenir en 2022 :

Une augmentation du nombre de repas dans les cantines. Plus de 13 000 enfants sont recensés dans les écoles maternelles et primaires du territoire, en 2022 (*sites internet des communes*).

Une tendance confirmée pour un mode de gestion concédé majoritaire.

14/17 communes font appel à des sociétés de restauration collective pour leurs restaurants publics.

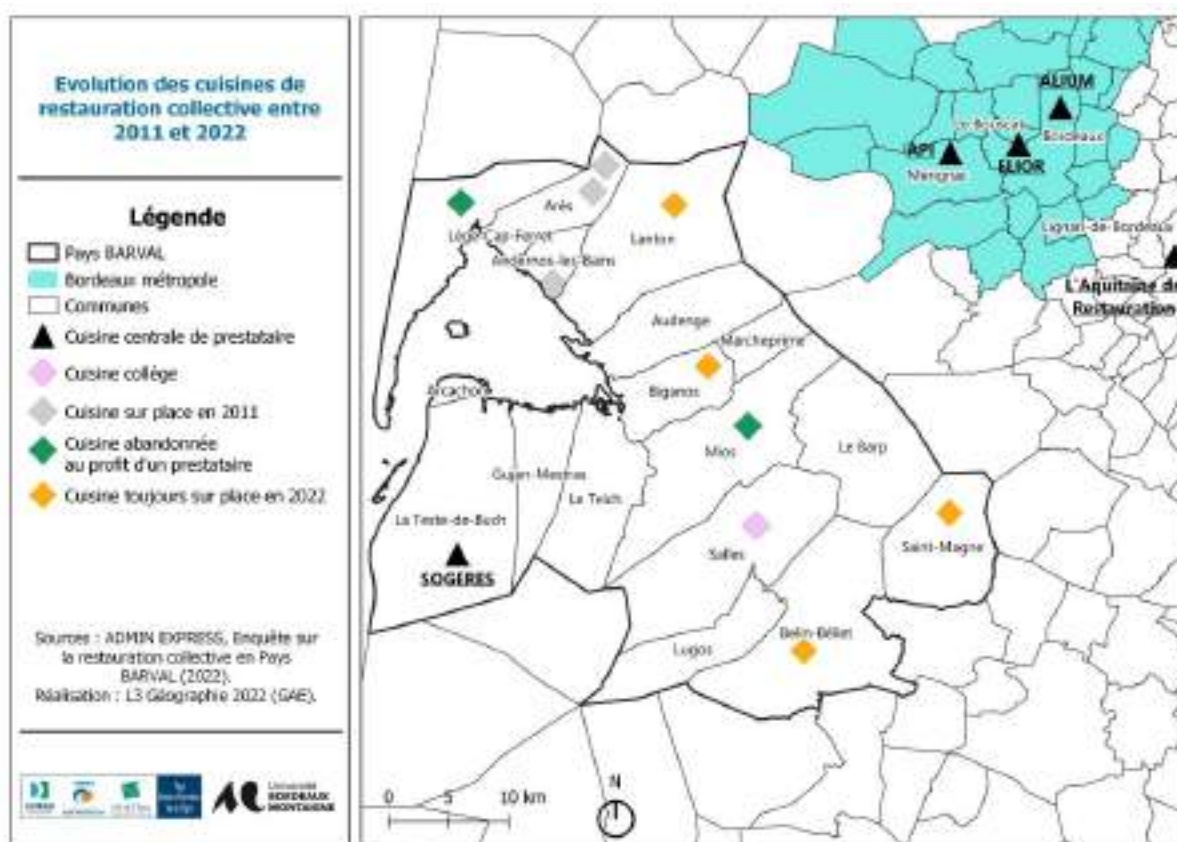
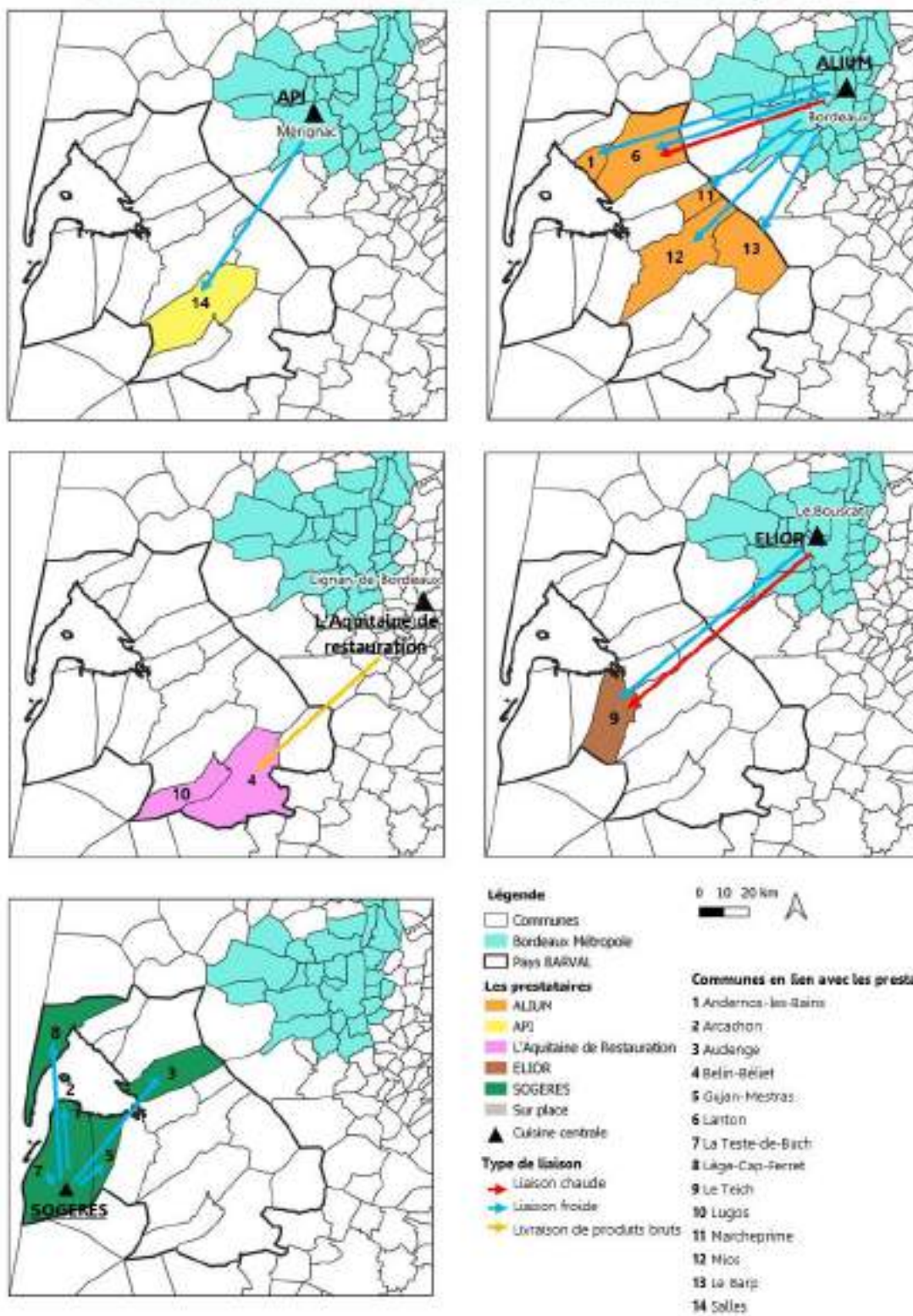


Figure 52 : Evolution des cantines ente 2011 et 2022 sur le Pays BARVAL, 2022.

- 2 communes du territoire ont gardé une gestion directe : Biganos (env. 1000 couverts) et Saint Magne.
- La cuisine de Mios, autrefois rattachée à la cuisine centrale de Biganos, fait désormais appel à un prestataire.
- Les communes de Belin-Beliet et Lugos sont en gestion déléguée, c'est-à-dire qu'elles louent la cuisine à la société concessionnaire.
- Les autres communes dépendent de livraisons de cuisines centrales situées majoritaire à Bordeaux Métropole et ses alentours (Aquitaine de Restauration, ALIUM, ELIOR, ...). Ainsi, on peut penser désormais que la part des repas servis sur le territoire et produits sur le territoire a diminué.

Les liaisons entre cuisines centrales et lieux de consommation dans le Pays BARVAL



Sources : ADMIN EXPRESS, Enquête sur la restauration collective en Pays BARVAL (2022).

Réalisation : L3 Géographie 2022 (SAG).

Figure 54 : Détail des liaisons entre cuisines centrales et lieux de livraison par prestataires, 2022.

Une augmentation de la qualité générale des repas et de l'introduction de produits bio et locaux.

Selon les responsables interrogés, la plupart des cantines respectent les objectifs de la loi Egalim voire dépassent l'objectif d'approvisionnement à hauteur de 20% de produits bio, comme présenté sur la carte suivante.¹⁶

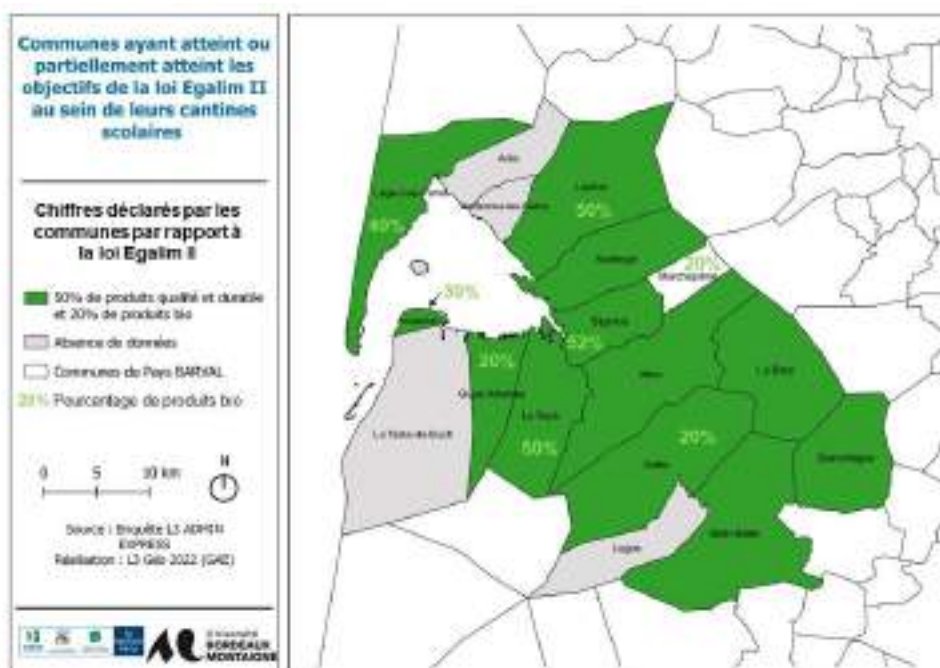


Figure 55 : Données déclarées par les communes sur leur atteinte des objectifs de la Loi Egalim, 2022.

On peut toutefois s'interroger sur le suivi du respect du cahier des charges par le concessionnaire, une fois le marché remporté. Néanmoins, les collectivités indiquent effectuer un travail depuis plusieurs années sur la rédaction de cahier des charges exigeants et ambitieux.

En effet, en gestion concédée, l'amélioration continue des restaurants scolaires dépend essentiellement de la rédaction du cahier des charges du marché public. Il s'agit d'inclure des obligations concernant la saisonnalité des produits, la fraîcheur, le périmètre d'approvisionnement par type de produit.

Une diversité de définitions du local qui mérite une réflexion collective et une meilleure portée à connaissance des circuits de distribution locaux.

Les étudiants ont questionné l'approvisionnement en produits locaux des cantines. Il en ressort une attention particulière à la provenance et la qualité des produits, avec une diversité de perceptions et de définitions du local : à l'échelle de la commune pour le pain, du territoire pour le poisson, départementale ou régionale pour les fruits et légumes, la viande...

Les circuits de distribution locaux sont peu identifiés. Les collectivités et concessionnaires ont exprimé une attente forte vis-à-vis du PAT afin que celui-ci contribue à une structuration de l'offre permettant de favoriser un approvisionnement plus local des cantines.

¹⁶ NB. Cette carte incomplète à ce jour, sera complétée par une étude des communes pour lesquelles les données n'ont pu être récoltées.

Une attention accrue à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la sensibilisation des convives.

La thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire apparaît comme prioritaire pour les acteurs de la restauration collective. Des initiatives sont déjà mises en place dans les cantines du territoire. Par exemple, la cuisine centrale de Biganos adapte les portions à la faim des enfants pour éviter les pertes. L'économie générée est ainsi réinjectée dans la qualité des produits.

Des pesées de déchets alimentaires sont organisées tous les jours, ou de manière annuelle au cours d'une semaine dans plusieurs cantines du territoire. Ces pesées constituent un bon indicateur du gaspillage, par type de produit alimentaire, afin d'améliorer les menus/ la qualité des repas, ainsi qu'un bon outil de sensibilisation des convives.

De même, les tables de tri dans les cantines permettent de mieux rendre compte des types de produits jetés et de valoriser les biodéchets en compost. A ce titre, la cantine de Biganos a investi dans un lombricomposteur pour valoriser les biodéchets dans les jardins de l'école.

Enfin, de petites astuces simples sont employées pour éviter le gaspillage et méritent d'être partagées largement entre communes. Par exemple, les responsables de la cantine de Belin-Beliet se sont rendus compte que le pain était moins gaspillé en étant servi en fin de ligne de self, après avoir rempli le plateau du reste du repas.

Il est à relever que l'obligation, à partir du 1^{er} janvier 2024, de trier tous les biodéchets représente des adaptations conséquentes, notamment en restauration collective. Aussi, un accompagnement des restaurants collectifs pourrait être nécessaire à ce sujet.

Rôles envisagés pour le PAT dans l'accompagnement des cantines

Les différents modes de gestion des cantines impliquent une maîtrise différente par les collectivités, et donc un mode d'accompagnement différent dans le cadre du PAT :

- **En gestion directe**, les communes maîtrisent leurs choix d'approvisionnement sous la contrainte du code des marchés publics et des possibilités logistiques des services. Aussi, le rapprochement des communes en gestion directe peut aboutir à la création de groupements d'achats, à la mutualisation d'équipements, et peut être compatible avec l'introduction ponctuelle de surplus de productions locales, en favorisant une souplesse dans les menus et un lien avec les producteurs locaux.
- **En gestion concédée**, les communes sont dépendantes des choix du concessionnaire, avec la possibilité d'orienter des référencements de fournisseurs locaux lors de l'appel d'offre. Il s'agit alors d'accompagner la rédaction des marchés publics, mais également d'intégrer les sociétés concessionnaires volontaires dans les réflexions autour de l'approvisionnement local.

Le PAT peut proposer un accompagnement individuel et collectif des collectivités pour l'amélioration continue de leur restauration, en particulier pour respecter le cadre réglementaire des lois EGAlim et Climat et résilience, mais également pour l'augmentation de l'approvisionnement local, facteur de résilience. Peuvent être envisagés :

- **La création d'un espace d'échange et de mise en réseau des acteurs pour favoriser les partages d'expériences et les bonnes pratiques** obtenant des résultats

(appréhension des obligations réglementaires, définitions, mise en lien avec des producteurs locaux, faire connaître des bons produits...).

- **L'identification des productions alimentaires déficitaires sur le territoire**, pour favoriser l'installation de porteurs de projet en mesure de livrer à la restauration collective et/ou la coopération avec d'autres territoires producteurs.
- **L'étude de la faisabilité de structuration de filières alimentaires locales et de potentielles mutualisation des équipements, des achats, des approvisionnements.**

Le diagnostic mené par les étudiants devra être poursuivi et complété, pour proposer un accompagnement au plus proche des besoins de chaque acteur.

VOLET PARTENARIAT : UN ECOSYSTEME D'ACTEURS A MOBILISER

Un PAT ne se construit pas de manière isolée mais en cohérence avec toutes les politiques territoriales et supra territoriales (Contrat Local de Santé, Schéma de Cohérence Territoriale, politiques agricoles et alimentaires nationales, régionales et départementales...). Aussi, il est important qu'il soit établi en concertation avec de multiples partenaires aux compétences et leviers complémentaires et aux échelles d'actions variées.

Dans le cadre du diagnostic, il s'agissait d'identifier les partenaires potentiels, de préciser leurs compétences, ainsi que leur rôle dans le PAT.

On compte principalement parmi les partenaires du PAT :

- Le SYBARVAL,
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- La Région Nouvelle-Aquitaine,
- Le Département de la Gironde,
- La Chambre d'agriculture,
- La DDTM,
- La DRAAF
- La SAFER,
- Terre de Liens,
- L'AGAP,
- L'Université Bordeaux-Montaigne,
- Bordeaux Sciences Agro,
- Les enseignants chercheurs en charge du programme de recherche régional SEREALINA,
- Mais aussi Interbio, AGROBIO, le GRCETA, et d'autres partenaires potentiels, à ce jour non identifiés.

Le programme européen LEADER et la Région Nouvelle Aquitaine ont cofinancé l'année de préfiguration du PAT, avec les 3 EPCI.

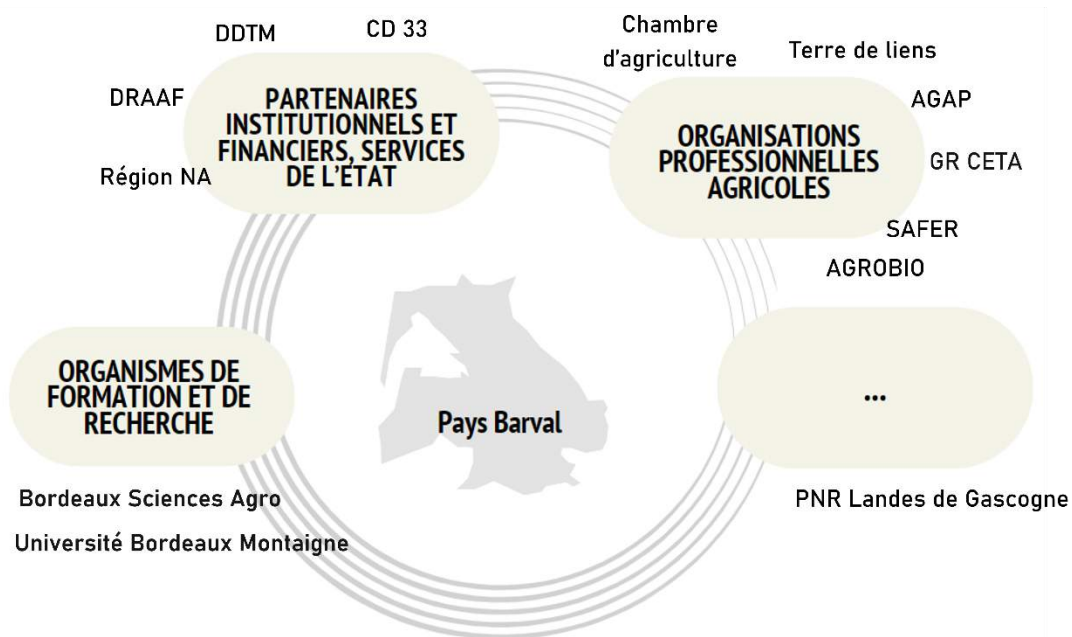


Figure 56 : Schéma récapitulatif des partenaires du PAT du Pays BARVAL, 2022.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence que :

- Le territoire est considéré comme peu agricole, du fait de la pression foncière et de la sylviculture dominante. De plus, il est peu représentatif de l'agriculture majoritairement présente sur le territoire girondin qu'est la viticulture. Aussi, les partenaires ont peu investi le territoire, et cela peut expliquer une faible présence des organisations professionnelles agricoles localement. Il faut néanmoins nuancer cette vision : de nombreux membres actifs de l'Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne sont installés sur le territoire, et de même, le GR CETA, réseau de dialogue et d'accompagnement technique principal des producteurs de grandes cultures et légumes pleins champs est situé à Belin-Beliet et actif localement.
- Ces structures disposent de champs d'intervention complémentaires mais parfois difficiles à identifier. Elles peuvent proposer un accompagnement :
 - à l'installation des porteurs de projet agricoles,
 - technique des producteurs
 - à la transmission des futurs cédants,
 - des projets agricoles des collectivités,
 - technique et économique des artisans transformateurs, des acteurs de la restauration collective...
- Ces partenaires, dont certains avaient suivi les travaux menés par le Collectif Aliment-Terre dès 2015, portent un intérêt pour le PAT sur ce territoire et sont prêt à participer à la démarche et à sa construction.

Ces acteurs identifiés seront associés à l'élaboration d'une stratégie territoriale cohérente et dans la mise en œuvre du plan d'actions.

VOLET GOUVERNANCE ET PILOTAGE : VERS UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE PARTAGEE

1. Etablir une gouvernance partagée pour le territoire

Une fois les partenaires et acteurs du territoire identifiés, l'enjeu d'un PAT est de les faire travailler ensemble afin d'aboutir à une stratégie partagée et concertée autour des enjeux agricoles et alimentaire locaux. Pour la phase de préfiguration du PAT, 3 instances de pilotage ont été mises en œuvre, et animées par la chargée de mission :

- Un **comité de suivi** de la phase de préfiguration, comprenant les co-porteurs du PAT : 3 EPCI, SYBARVAL et Collectif Aliment-Terre.
- Un **comité technique** rassemblant les représentants techniques des 3 EPCI et des 17 communes, les associations partenaires et l'ensemble des partenaires techniques et financiers cités précédemment. En 2023-2024, ce comité pourra intégrer de nouveaux acteurs représentant des acteurs économiques (plateformes d'approvisionnement, GMS, gestionnaire de restauration collective, artisans, grossistes, etc.) et des représentants du Conseil de Développement du Pays BARVAL.
- Un **comité de pilotage**, composé des 17 maires ou de leurs représentants et des Présidents des 3 EPCI qui est l'instance de validation.

Afin de mettre en place une gouvernance partagée sur la question alimentaire, ces instances ont été complétées par l'organisation **d'un forum** associant l'ensemble des acteurs ayant participé au diagnostic.

Ces instances seront amenées à évoluer au cours de la mise en place du PAT, afin de structurer une gouvernance partagée représentée par tous les acteurs du territoire (société civile, collectivités, organisations professionnelles agricoles, acteurs économiques...).

La mise en œuvre du programme d'actions permettra également le développement de **comités thématiques** (commissions foncières communales, groupe de travail restauration collective, groupe alimentation/santé...) pour traiter de sujets en particulier.

2. Pour aller plus loin : un observatoire du système alimentaire du Pays BARVAL

Un système alimentaire est un objet vivant, qui évolue en permanence. Ce diagnostic, bien que présentant des manques, permet de brosser une photographie dynamique de la situation agricole et alimentaire du territoire. Pour établir une stratégie pilotée sur le territoire, il paraît pertinent de traduire ce diagnostic en indicateurs. Un tel observatoire du système alimentaire permettrait de faire vivre le diagnostic et de l'actualiser en continu, et donc permettrait une plus grande réactivité et agilité en cas de changement, de projet émergent, de réorientation de la stratégie territoriale ou encore de crise, comme l'ont été les crises de COVID, le conflit ukrainien ou encore localement les incendies de l'été 2022.

Quelques données par maillon du système alimentaire sont proposées dans le tableau ci-dessous. Ces données doivent être collectées puis traduites en indicateurs. Les critères de choix

de ces données étant leur facilité de collecte (gratuité, accessibilité, possibilité d'agrégation par EPCI) et leur régularité de mise à jour. Il conviendra de bien préciser la méthodologie de collecte, ainsi que la source, ou encore la régularité de collecte envisagée.

Cette première trame d'observatoire du système alimentaire du Pays BARVAL pourra être consolidée et testée. D'autres territoires porteurs de PAT, tels que Bordeaux Métropole, réfléchissent à même outil. Des coopérations entre territoires, mais également avec les partenaires des PAT (institutions, chercheurs), peuvent être envisagées pour aboutir à des outils opérationnels et un accès aux données des territoires facilité.

Catégorie d'indicateurs	Donnée Collectée	Source	2022
DESCRIPTIFS GENERAUX			
Caractérisation générale d'un territoire rural	Nombre d'habitants		
	Nombre de ménages		
	Nombre de communes		
	Surface du territoire (km2)		
	Densité de population		
	SAU (ha)		
	Part de la SAU/Surface du territoire		
Répartition des CSP en % de la population	Agriculteurs exploitants		
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		
	Cadres et professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Retraités		
	Ouvriers		
	Autres personnes sans activité professionnelle		
Affluence touristique/ Mouvement de population potentiel	Part de résidences secondaires		
	% d'augmentation de la pop au pic de l'été par rapport à la population à l'année et/ou (plus simple) en ratio pop. résidente à l'année/pop totale		
PRODUCTION			
Dynamique de la population agricole	Nombre d'EA actives		
	Nombre d'installations agricoles effectives		
	Nombre de cédants dans les 5-10 prochaines années (>55ans)		
Emplois agricoles	Nombre d'actifs agricoles (permanents)		
	Nombre d'emploi saisonniers		
Adéquation production/consommation	Adéquation THÉORIQUE entre besoins des habitants et production locale (taux de couverture des besoins alimentaires - CRATER)		
Dynamique de l'AB	Nb des EA en AB		
	SAU en AB (ha)		
<i>Diversification de la production</i>	Nombre d'EA recensées par type de Système de production		
	Part de l'OTEX dominante		
FONCIER			
Evolution des surfaces zonées agricoles	Surface en ha zonés A dans les PLU		
	Surface productive par hab. (en m2)		
Surface protégée par un périmètre agricole	Nombre ha agricoles inclus à une ZAP et/ou à un PEANP		
TRANSFORMATION			
Capacité de transformation locale : Nb unité de transformation	Céréales (meunerie)		
	Huiles (pressoir)		
	Légumes et fruits (séchage, emballage, conserverie, légumerie, surgélation)		

	Produits laitiers (laiterie, fromagerie)		
	Viande (abattoir, découpe, salaison, fumage)		
	Produits de la mer		
	Autres		
	Distillerie/Brasserie		
Offre de transformation locale	Nombre d'infrastructure de transformation et/ou commercialisation collectives agricoles créées		
DISTRIBUTION			
Capacité de stockage et de redistribution des denrées alimentaires (logistique)	Nb de plateformes logistiques (groupage/dégroupage)		
Densité de l'offre GMS	Hypermarché		
	Supérettes		
	Supermarchés		
	Magasins multi-commerces		
	Commerce de détail de produits surgelés		
Densité de l'offre en magasins spécialisés	Commerce d'alimentation générale		
	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé		
	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		
	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé		
	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé		
	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé		
Densité de marchés	Halle et marché de plein vents		
ACCESSIBILITE ALIMENTAIRE			
Pauvreté et inégalités monétaires	Taux de pauvreté		
	Revenu moyen des ménages		
	Espérance de vie		
	Indice de Gini (répartition des revenus)		
Populations vulnérables	Nbre de familles monoparentales		
	Nbre ou part des chômeurs		
	Nbre ou part des saisonniers		
	Nbre ou part des étudiants		
	Nbre ou part des personnes âgées		
Relations entre alimentation et santé	Part de la population en situation de sous nutrition ou malnutrition		
	Accès aux prescriptions nutritionnelles		
	Educations et culture alimentaires		
Aide alimentaire	Offre de redistribution alimentaire (nombre de structures agréées sur le territoire)		
Accès à une offre alimentaire de qualité	Part des établissements respectant loi Egalim ou Part des repas respectant Egalim servis sur le territoire.		
	Nbre de jardins partagés/ familiaux...		
	Distance théorique pour accéder aux commerces alimentaires		
GOUVERNANCE PARTAGEE			
	<i>Nombre de structures partenaires impliqués dans la démarche</i>		
	Nbre d'associations partenaires		
	Nombre de commissions foncières créées		
	Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux		

Figure 57 : Première trame d'observatoire du système alimentaire local, réalisation : Mazin, 2022.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Les résultats apportés par chacun des volets du diagnostic sont résumés dans le schéma ci-après.

A la suite du diagnostic du système alimentaire du Pays BARVAL, 4 grands enjeux se dessinent pour le territoire :

PROPOSITIONS : 4 GRANDS ENJEUX POUR UN SYSTEME ALIMENTAIRE DU PAYS BARVAL LOCAL ET DURABLE

ENJEU 1 : RENFORCER L'OFFRE ALIMENTAIRE LOCALE

ENJEU 2 : GARANTIR UN ACCES A TOUS A UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITE

ENJEU 3 : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUE DE CONSOMMATION

ENJEU TRANSVERSAL : CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE PARTAGEE

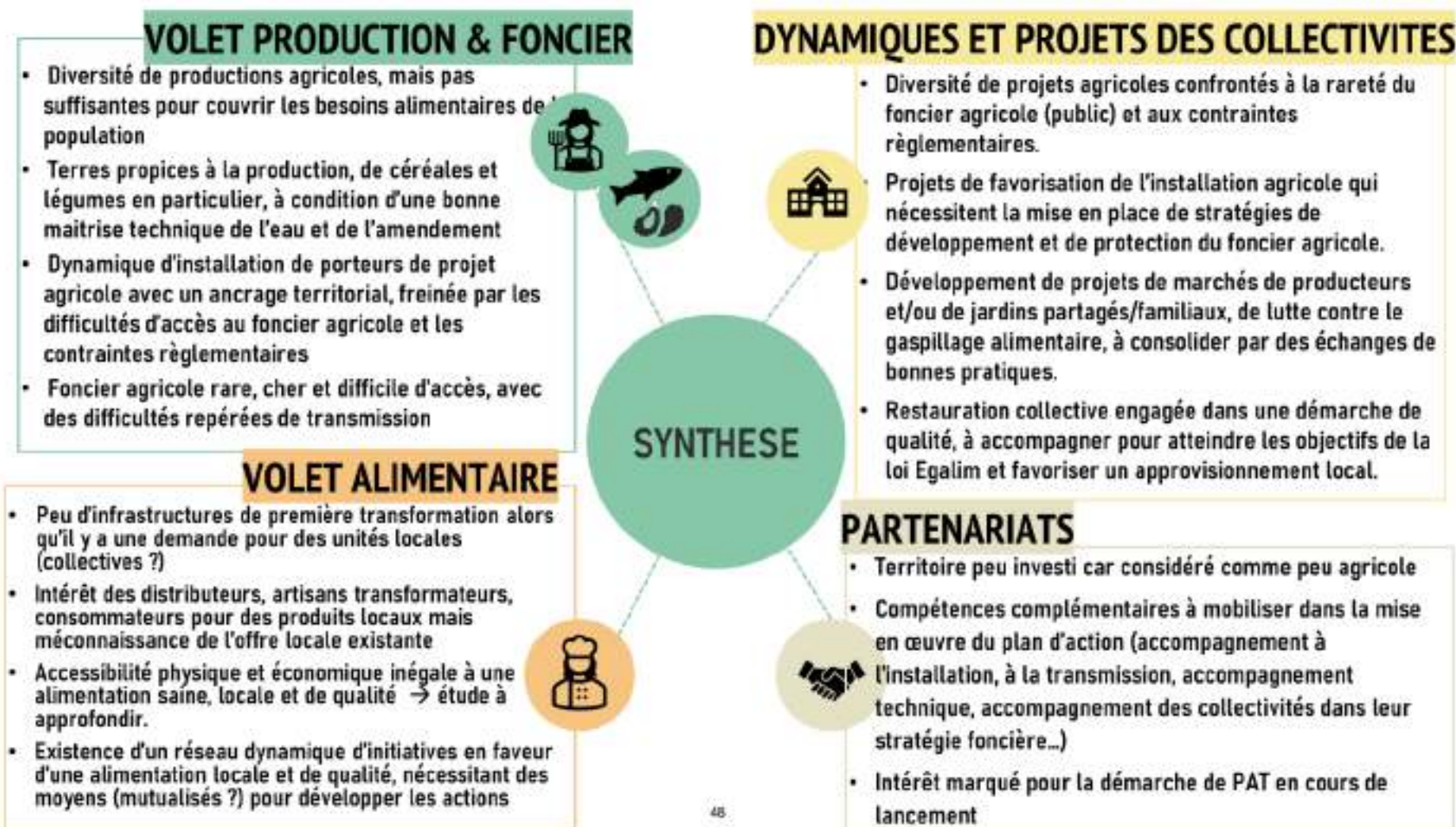


Figure 58 : Synthèse du diagnostic agricole et alimentaire du Pays BARVAL, 2022.

VERS UNE STRATEGIE TERRITORIALE CONCERTEE : UN PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2023-2024

1. Un diagnostic partagé : Retour sur les ateliers de concertation du forum de lancement

Le diagnostic a été partagé lors du Forum de lancement du PAT, le 14 octobre 2022, à la salle des fêtes de Salles, en présence des acteurs interrogés.

Plus de 80 personnes étaient présentes pour contribuer aux travaux, représentant la diversité des personnes concernées : élus et techniciens des collectivités, institutions partenaires, associations, producteurs, commerçants, ...



Le forum s'est tenu selon le format suivant : un temps de présentation des résultats du diagnostic en plénière suivi d'un temps de travail sur les compléments aux diagnostics, les enjeux et les leviers d'actions, en ateliers.

PLENIERE :

- Présentation de la démarche de PAT par Bruno Bureau, Président de la CDC du Val de l'Eyre, porteuse du PAT pour le compte des 3 EPCI du Pays Barval (COBAS, COBAN, CDC du Val de l'Eyre).
- Présentation du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine par Nathalie Le Yondre conseillère régionale, élue territoriale référente.

- Présentation du diagnostic de la situation agricole et alimentaire du territoire par Sixtine MAZIN, chargée de PAT au Pays Barval et Hugo LEHOUX, agronome du bureau d'étude Agrarian Systems.

ATELIERS :

Des ateliers de concertation par petit groupe multi-acteurs se sont tenus pour :

1. Recueillir les questions, compléments et observations relatifs au diagnostic

Plusieurs points ont été identifiés comme manquants au diagnostic.

VOLET PRODUCTION ET FONCIER	VOLET ALIMENTAIRE
• Apporter des données chiffrées complémentaires : • Sur l'installation/transmission • Sur les types d'exploitations agricoles • Sur le foncier potentiellement mobilisable pour l'agriculture (nombre de futurs cédants, de porteurs de projets, réserves communales, surfaces zonées A, surfaces potentiellement agricoles repérées) • Etudier la durabilité des pratiques agricoles existantes pour s'interroger sur le modèle agricole visé pour le territoire • Etudier la possibilité d'associer forêt et agriculture (Faisabilité de la culture de pare-feux, d'agrosylvopastoralisme) • Définir un positionnement et des règles communes sur les projets agrivoltaïques • Donner à voir les liens entre PAT et SCOT • Simuler la surface agricole nécessaire pour atteindre l'autonomie alimentaire	• Ajouter une étude de caractérisation socio-économique et de l'état nutritionnel de la population du territoire, et de l'impact de l'affluence touristique. • Faire le lien santé/alimentation (articulation avec le Contrat Local de Santé) ?? • Simuler la part de la production locale réellement consommée sur le territoire ?
PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES COLLECTIVITES	PARTENARIATS
• Décrire chacun des projets des collectivités • Préciser le référencement des jardins partagés et estimer la capacité d'autoproduction moyenne sur le territoire	• Cartographie des acteurs et de leurs compétences

Parmi ceux-ci, des données plus précises ont été fournies dans le présent rapport, rédigé au cours de l'année 2023 : données chiffrées sur le volet production et foncier, liens entre PAT et SCOT, description des projets des collectivités, lien entre PAT et CLS, approfondissement du diagnostic de précarité alimentaire. (cf Poster de synthèse de diagnostic en annexe).

Les autres précisions à apporter devront faire l'objet d'études complémentaires. Ces éléments pourront être collectés au cours de la mise en œuvre du programme d'action en fonction des besoins.



Figure 59: Photographie des ateliers et du poster de diagnostic support, 14 octobre 2022.

2. Réfléchir sur l'une des 3 thématiques stratégiques proposées, issues des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic.

Chaque thématique était traitée par 2 groupes. Puis les travaux des 2 groupes ont été synthétisés en 1 poster. Chaque participant avait ensuite la possibilité de prioriser les actions/pistes de réflexions identifiées pour chaque thématique :

- Renforcer l'offre alimentaire locale.
- Garantir un accès à tous à une alimentation locale et de qualité.
- Accompagner les changements de pratiques de consommation.

Co-construction et validation d'un programme d'actions 2023-2024

- Le programme d'actions a été construit en 4 axes stratégiques visant à couvrir l'ensemble des sujets et acteurs concernés par le système alimentaire local.
- La construction s'est basée sur les contributions des participants au forum de lancement du PAT ainsi que sur un comité technique, tenu le 8 décembre 2022 avec l'ensemble des partenaires du PAT.
- Ce programme d'actions a été validé par chacun des 3 EPCI lors de conseils communautaires au cours de l'année 2023.

Programme d'actions détaillé

L'année 2022 de préfiguration du PAT, a permis d'établir un diagnostic de la situation agricole et alimentaire du territoire. Cette phase de diagnostic a permis de produire une photo dynamique de la situation agricole et alimentaire du territoire en s'appuyant sur :

- La compilation et la mise à jour de **données quantitatives** (statistiques, référencements d'acteurs, étude cartographique).
- La collecte de données **qualitatives** (entretiens et ateliers) auprès des acteurs du champ à l'assiette pour appréhender les dynamiques à l'œuvre et identifier les interlocuteurs dans le cadre du PAT (une centaine d'acteurs rencontrés).
- Un **benchmark** pour s'inspirer d'expériences existantes d'autres PAT et initiatives.

Le diagnostic a révélé une forte attente de la société civile, des acteurs économiques et des collectivités pour renforcer l'offre alimentaire locale et développer une agriculture durable et résiliente et une alimentation de qualité, accessible à tous sur le territoire.

Le projet de programme d'actions 2023-2024 a été construit à partir du diagnostic, enrichi des contributions des acteurs locaux concernés lors du forum de lancement du PAT et du travail mené lors du Comité Technique, le 8 décembre dernier.

Aussi, celui-ci est articulé en 4 axes stratégiques, déclinés en objectifs :

- 1. FONCIER ET INSTALLATION-TRANSMISSION : Mettre en œuvre une stratégie foncière et agricole locale pour développer des productions nourricières et durables.**
- 2. SECURITE ALIMENTAIRE : Garantir un accès à tous a une alimentation saine, suffisante et de qualité, favorisant le local.**
- 3. SENSIBILISATION : Accompagner les changements de pratiques de consommation.**
- 4. GOUVERNANCE : Etablir une gouvernance alimentaire territoriale partagée.**

L'intervention sur ces axes se fera de deux manières différentes conjointement :

1. **ACTIONS.** Pour les sujets bien documentés par le diagnostic, mûrs et identifiés comme prioritaires pour lancer une dynamique, il est proposé la **mise en place d'actions dès l'année 2023** : foncier-installation-transmission, accompagnement de la restauration collective scolaire, sensibilisation de la population et communication sur la démarche.
2. **CHANTIERS.** Certains sujets méritent d'être mieux documentés ou n'ont pas pu être traités en 2022. Il s'agira alors **d'approfondir le diagnostic** avec les acteurs concernés : précarité alimentaire, lien alimentation/santé ; gestion, réduction et valorisation des déchets, coopérations territoriales.

AXE 1. FONCIER ET INSTALLATION-TRANSMISSION : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE FONCIERE ET AGRICOLE LOCALE POUR DEVELOPPER DES PRODUCTIONS NOURRICIERES ET DURABLES

Comme présenté dans le diagnostic, l'accès au foncier pour les porteurs de projet est indispensable pour permettre de renforcer l'offre alimentaire locale. Le foncier agricole et l'installation sont des sujets prioritaires pour la démarche de PAT.

L'objectif est d'une part de reconquérir, développer et maîtriser le foncier agricole qui représente aujourd'hui une surface limitée par rapport aux besoins alimentaires de la population et d'autre part, de chercher à réguler le marché foncier car les prix des biens sont incompatibles avec des installations pérennes. De plus, il s'agit de protéger le foncier agricole existant : 30% des exploitations agricoles, soit 20% de la Surface Agricole Utile du territoire sont en effet concernées par la transmission dans les 5 à 10 prochaines années.

Enfin, des exploitations existantes portent des projets en lien avec le PAT qu'il convient d'accompagner : mutualisation de matériel et de débouchés, diversification des activités, création de débouchés en circuits-courts, transitions vers des pratiques agricoles durables et innovantes...

Cet axe comprend donc 5 grands objectifs :

- Reconquérir, développer et maîtriser le foncier agricole ;
- Chercher à réguler le marché du foncier agricole ;
- Accompagner la transmission des exploitations pour protéger le foncier agricole existant ;
- Accompagner l'installation de projets agricoles nourriciers viables répondant aux objectifs du PAT ;
- Soutenir le développement des exploitations agricoles nourricières et durables existantes.

Proposition de programme d'actions 2023 : Foncier-Installation-Transmission

ACTION 1 : Accompagnement des collectivités (élus et techniciens) sur les enjeux, acteurs et outils du foncier/installation/transmission.

- Cet accompagnement se traduira par un cycle de formation/sensibilisation avec l'intervention des différents partenaires et experts, en articulation avec l'élaboration du DOO du SCOT, afin de mettre en cohérence les documents d'urbanisme.
- Ce cycle comprendra plusieurs modules : les outils à disposition pour protéger, maîtriser le foncier et réguler le marché ; les enjeux de protection du foncier et de renouvellement des générations agricoles, les besoins et critères de sélection des

porteurs de projet agricole pour une installation viable et nourricière pour le territoire...

- Des visites de terrain et d'initiatives inspirantes de territoires voisins y seront également intégrés.

Moyens :

- Coordination interne et communication par la chargée de PAT.
- Animation des formations par les partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, SAFER, AGAP, Conseil Départemental 33, DDTM 33, Terre de Liens et experts extérieurs à déterminer.

ACTION 2 : Accompagnement des projets pilotes des collectivités

- Il est proposé de créer des commissions locales dans quelques communes volontaires portant des projets pilotes en lien avec le foncier et l'installation.
- Ces commissions à échelle communale seront composées d'élus, de techniciens, d'acteurs de terrain, d'experts-partenaires et de l'animatrice du PAT.
- Ces commissions visent à opérer une veille, une prospection active et une caractérisation des parcelles mobilisables ; mener des actions de sensibilisation des propriétaires fonciers, avec les futurs cédants d'exploitation ; expérimenter des outils/projets de maîtrise, protection du foncier, d'aide à l'installation agricole ; accueillir les porteurs de projet.
- Ces commissions préfigureraient un dispositif multi partenarial de veille-médiation du foncier-installation déployable à terme sur l'ensemble du territoire.

Moyens :

- Animation interne par la chargée de PAT
- Conseil et appui par les partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, SAFER, AGAP, Conseil Départemental 33, DDTM 33, Terre de Liens et experts extérieurs à déterminer

CHANTIER 1 : Cartographie et caractérisation du potentiel agricole des zones forestières (zones d'appui, pare-feu, lisière). Partenaires : DFCI, CRPF, Syndicat des sylviculteurs, Sybarval, 17 Communes (prestation complémentaire extérieure possible).

CHANTIER 2 : Identification des futurs cédants et mise en relation avec les porteurs de projet. Partenaires : Chambre d'agriculture de la Gironde, AGAP, Terre de Liens (conventionnement).

CHANTIER 3 : Préfiguration d'un dispositif de compagnonnage des porteurs de projet agricoles. Partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, AGAP, Terre de Liens (conventionnement).

Proposition de programme d'actions 2024 : Foncier-Installation-Transmission

- Structuration et généralisation du dispositif de veille-médiation du foncier-installation à l'ensemble du territoire.
- Développement du dispositif de compagnonnage des porteurs de projet.
- Accompagnement d'exploitations agricoles existantes dans leurs projets de transition, de diversification...

AXE 2. SECURITE ALIMENTAIRE : GARANTIR UN ACCES A TOUS A UNE ALIMENTATION SAIN, SUFFISANT ET DE QUALITE, FAVORISANT LE LOCAL

Le diagnostic a révélé des disparités de répartition de l'offre alimentaire sur le territoire, entre urbain et rural et également des disparités économiques d'accès à une alimentation saine et

suffisante, liées à une précarisation croissante des ménages depuis la crise de COVID. Il y a donc un enjeu à garantir un accès équilibré sur le territoire à une alimentation de qualité et suffisante pour tous. La restauration collective scolaire relevant du bloc communal peut être un des lieux d'équité d'accès à une alimentation de qualité et peut faire valeur d'exemple à ce sujet.

Par ailleurs, il est exprimé une attente de la part de tous les acteurs (transformateurs, distributeurs, restauration collective, consommateurs, ...) pour un approvisionnement local et de qualité, mais aussi une méconnaissance des produits locaux et le manque d'unités de transformation et de logistique pour les rendre accessible sur le territoire. La garantie de la sécurité alimentaire doit ainsi passer par une relocalisation et une structuration des filières locales.

Cet axe regroupe 5 grands objectifs :

- Mailler le territoire avec une offre alimentaire de qualité favorisant le local.
- Structurer des filières alimentaires locales pour garantir que la production reste sur le territoire et soit rendue disponible aux habitants.
- Lutter contre la précarité alimentaire.
- Accompagner la restauration collective :
 - o pour répondre aux objectifs de la Loi Egalim ;
 - o pour favoriser l'introduction de produits locaux dont des produits de la mer ;
 - o pour qu'elle soit un lieu d'équité d'accès à une alimentation de qualité ;
 - o pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire ;
- Développer des coopérations interterritoriales avec d'autres territoires porteurs de PAT.

Proposition de programme d'actions 2023 : Sécurité alimentaire

ACTION 3 : Accompagnement de la restauration collective : poursuite du diagnostic et accompagnement par la création d'un groupe de travail dédié pour favoriser des temps d'échange de bonnes pratiques et envisager des chantiers communs.

CHANTIER 4 : PRECARITE ALIMENTAIRE : Identification des acteurs et entretiens (poursuite du diagnostic).

CHANTIER 5 : COOPERATIONS TERRITORIALES : Rencontre d'autres territoires et étude des complémentarités (approvisionnement de la restauration scolaire, stratégies agricoles, foncière, gestion des déchets, unités de transformation).

Partenaires : Conseil Départemental de la Gironde (inter PAT), le réseau PQNA.

Proposition de programme d'actions 2024 : Sécurité Alimentaire

- Renforcement de l'accompagnement de la restauration collective.
- Actions déterminées en fonction du diagnostic.

CHANTIER 6 : OUTILS DE TRANSFORMATION MUTUALISES : Diagnostic des besoins, des capacités d'accueil dans des points stratégiques du territoire (exemple : étude de la faisabilité d'une légumerie collective. La relocalisation du maillon transformation par la création d'unités de transformation mutualisée bien qu'indispensable doit s'appuyer sur un renforcement de l'offre alimentaire locale).

AXE 3. SENSIBILISATION : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE CONSOMMATION

Le diagnostic a révélé l'existence d'un tissu associatif dynamique en lien avec les questions agricoles et alimentaires (AMAP, jardins partagés, associations de sensibilisation). Ce dernier représente un relai intéressant pour faire connaître la démarche de PAT aux citoyens et mener collectivement, dès 2023, des rencontres et événements grand public de sensibilisation aux enjeux agricoles et à des habitudes alimentaires responsables et favorables à la santé.

Cet axe regroupe 4 grands objectifs :

- Sensibiliser les habitants (adultes et enfants) aux enjeux d'une transition alimentaire.
- Sensibiliser les habitants à l'impact de l'alimentation sur la santé.
- Sensibiliser à la réduction des déchets du système alimentaire et valoriser les produits qui vont être gaspillés.
- Faciliter la rencontre des acteurs des connaissances, et des compétences et faire connaître la démarche de PAT.

Proposition de programme d'actions 2023 : Sensibilisation

ACTION 5 : Organisation d'un programme de sensibilisation aux enjeux d'une transition alimentaire avec les associations locales.

- Diffusion d'une vidéo de présentation du PAT grand public (en cours de réalisation).
- Mise en place d'une foire annuelle, coorganisée avec les associations locales, destinée au grand public pour faire connaître l'offre locale, sensibiliser aux enjeux d'une transition alimentaire (ateliers, outils d'animation), dans le cadre des journées nationales de l'agriculture.
- Organisation de ciné-débat dans le cadre du Festival Aliment-Terre.
- ...

ACTION 6 : VALORISATION DES BIODECHETS : Étude de faisabilité de création d'une filière amendement à destination des exploitations agricoles et jardins partagés en valorisant les biodéchets (restauration collective, ...)

Le diagnostic a montré que les sols sableux des Hautes-Landes demandent un accès permanent et conséquent à des apports organiques pour nourrir le sol et renforcer sa capacité productive. L'accès à l'amendement (quantité, qualité, logistique de transport) est donc un enjeu pour les producteurs et les jardins partagés du territoire. Aussi, dans une perspective de favorisation d'une économie circulaire et d'implication des acteurs dans la transition agricole, il est proposé d'aborder cette thématique par une étude de faisabilité de création d'une filière amendement pour les producteurs et jardins partagés en revalorisant les biodéchets de la RHD, des déchetteries et le fumier équin.

Partenaires : SYBARVAL (étude de valorisation des biodéchets), 3 EPCI (projets divers).

CHANTIER 6 : Développer l'articulation alimentation/santé en lien avec le Contrat Local de Santé (création d'un groupe de travail dédié).

AXE 4. GOUVERNANCE : ETABLIR UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE PARTAGEE

L'année 2022 a permis de préfigurer la gouvernance du projet qui sera stabilisée en 2023 :

- Identification d'un binôme d'interlocuteurs élu-technicien par commune ;
- Préfiguration des groupes de travail thématiques cités précédemment ;
- Développer le projet et les partenariats par des instances de pilotage multi-acteurs régulières.

Un système alimentaire étant un objet vivant en perpétuelle évolution, son suivi nécessitera la construction d'un observatoire composé d'indicateurs permettant de mesurer les impacts du PAT.

Cet axe comprend ainsi 2 grands objectifs :

- Construire un système de suivi et d'évaluation du PAT.
- Mettre en place des instances de pilotage multi-acteurs.

Proposition de programme d'actions 2023 : Gouvernance

ACTION 7 : Conception d'un tableau de bord de suivi du système alimentaire territorial et fixation d'objectifs chiffrés pour la mise en œuvre du PAT.

ACTION 8 : Stabilisation des instances de pilotage : COPIL, COTECH, Forum, Groupes de travaux spécifiques...

Proposition de programme d'action 2024 : Gouvernance

- Première évaluation du PAT.

ABBREVIATIONS

AGAP : Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne
AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
ANDES : Association Nationale Des Epiceries Solidaires
BARVAL : Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CRATer : Calculateur pour la Résilience Alimentaire des Territoires
DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DVF : Demande de Valeur Foncière
ETP : Equivalent Temps Plein
GRCETA-SFA : Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine
MDSI : Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion
OCS : Occupation du Sol
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PLU/PLU-i : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PNR LG : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
PTS : Pôle Territorial de Solidarité
RGA : Recensement Général Agricole
SAFER : Société d'Aménagement pour le Foncier et les Etablissements Ruraux
SAU : Surface Agricole Utile
SCE : Société de Conseil en aménagement et Environnement
SIQO : Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SP : Système de Production
SYBARVAL : SYndicat mixte du Bassin d'Arcachon-VAL de l'Eyre
UGB : Unité de Gros Bétail

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Schéma de présentation d'un PAT, Source : Site du ministère de l'Agriculture, 2022.....	7
Figure 2: Carte du territoire administratif du Pays BARVAL, Réalisation : Celsa, 2022.....	9
Figure 3 : Méthodologie de diagnostic du système alimentaire du Pays BARVAL, Réalisation : Mazin, 2022.	12
Figure 4 : Simulation des écarts entre production et consommation (en hectares) dans le cas d'une relocalisation à 100% de l'alimentation. Source : Les Greniers d'Abondance, Consulté le 15/09/2022	13
Figure 5 : Détail du taux de couverture théorique par type de culture. Source : Les Greniers d'Abondance, Consulté le 15/09/2022.....	13
Figure 6 : Carte de l'occupation du sol, Pigma 2020. Réalisation : Celsa, 2022.....	16
Figure 7 : Carte des types de cultures agricoles déclarées à la PAC (RPG 2020), au regard de l'occupation du sol (Pigma 2020), Réalisation : Celsa, 2022	17
Figure 8 : Photographie d'un profil de sol caractéristique du territoire, Source : Mazin, 2022.	17
Figure 9 : Photographies des 4 types de zones agroécologiques sur le territoire, Réalisation : Mazin, 2022	18
Figure 10 : Tableau des caractéristiques des 4 zones agroécologiques sur le territoire.	19
Figure 11 : Trajectoire agricole du territoire, de 1950 à nos jours, Réalisation : A. Péroches, 2022.....	24
Figure 12 : Données générales issues des RGA 2010 et 2020 pour le Pays BARVAL	25
Figure 13 : Tableau d'échantillonnage du diagnostic agraire. Réalisation : A. Peroches, 2022	26
Figure 14 : Présentation des 6 types de systèmes de production présents sur le territoire, Réalisation : Mazin, 2022.	26
Figure 15 : Démarches de valorisation de la production sur le Pays BARVAL, Source : RGA 2020	31
Figure 16 : Station de tri de pomme de terre, Audenge. Etal de vente et Boutique les jardins de Vymm à Lanton, Source : Mazin, 2022.....	32
Figure 17 : Distributeur automatique de produits locaux de l'organisation "La Gasconie", sortie d'autoroute A63, Liposthey (Photo : Mazin, 2022)	34
Figure 18 : Stand commun collectif Maraicher des Sables, Fête du PAT 2023, Giustiniani, 2023.	34
Figure 19 : Données clés sur la dynamique de transmission des fermes du Pays BARVAL, Source : RGA 2020.	36
Figure 20 : Portraits d'installés sur le territoire, Marylène et Jeanne et Arnaud, Source : AGAP, 2023.....	37
Figure 21 : Graphique présentant le prix par hectare en fonction de la surface de transaction en ha, pour du bâti nu agricole entre 20125 et 2021 sur le territoire, Source : Lehoux, 2022	41
Figure 22 : Illustration : Exemple de processus dans lequel les parties prenantes du Pays BARVAL pourraient s'intégrer, Hugo Lehoux.....	42
Figure 23 : Détail des sources de données mobilisées pour l'étude cartographique, Source : Extrait du Rapport de Diagnostic Foncier, 2022.....	44
Figure 24 : Carte de l'occupation du sol du Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022.....	45
Figure 25 : Carte des zonages environnementaux du Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022	45
Figure 26 : Carte des communes soumises à la Loi Littoral, Réalisation : Delahaye, 2022	46
Figure 27 : Carte des zonages soumises à un Plan de Prévention des Risques sur le Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022	47
Figure 28 : Carte du croisement des PLU et du RPG 2020 sur le Pays BARVAL, Réalisation : Delahaye, 2022..	48
Figure 29 : Tableau des zones du PLU et du RPG 2020 par commune, Pays BARVAL, 2022.....	49
Figure 30 : Vue aérienne des types de parcelles cultivées hors zone A ou non cultivées alors qu'en zone A, Réalisation : Delahaye, 2022.....	49
Figure 31 : Carte des sièges des exploitations agricoles actives en 2020, Réalisation : Delahaye, 2022	50
Figure 32 : Tableau des surfaces cumulées et nombre de parcelles par type de requête cartographique, à l'échelle du Pays BARVAL, réalisation : Lehoux, 2022.....	51
Figure 33 : Cartographie des parcelles pré-identifiées représentant le potentiel agricole mobilisable sur le Pays BARVAL, Source : Diagnostic Foncier, 2022.....	52
Figure 34 : Comparaison de l'usage des terres entre 1950 et aujourd'hui, dans un quartier de Mios, Source : IGN Remonter le Temps, consulté le 15/09/2022.	53
Figure 35 : Images de l'application QField. A gauche la carte des sièges d'exploitations et à droite un exemple de formulaire de caractérisation du potentiel agricole d'une parcelle. Source: Diagnostic foncier, 2022.....	54

Figure 36 : Exemples de parcelles pré-identifiées via l'étude cartographique, Source : Mazin, 2022	54
Figure 37 : Photographie d'une barrate encadrant une parcelle ancienne cultivée, Source : Mazin, 2022.....	55
Figure 38 : Recensement des unités de transformation sur le Pays BARVAL, Source : Base de données SIRENE, juillet 2022.	61
Figure 39 : Carte de la répartition des infrastructures de transformation par catégorie d'aliments sur le Pays BARVAL, Juillet 2022.	62
Figure 40 : Carte de la répartition des infrastructures de première et de seconde transformation sur le Pays BARVAL, Juillet 2022.	63
Figure 41 : Tableau de référencement des établissements de distribution sur le Pays BARVAL, Source : SIRENE, juillet 2022.	65
Figure 43 : Carte des infrastructures de distribution par typologie de commerces sur le territoire du Pays BARVAL, 2022.	66
Figure 42: Photographies à gauche : Biocoop de Gujan-Mestras, à droite : Poster des alliances Leclerc de l'hypermarché de Mios. Crédit: Mazin, 2022.....	66
Figure 44 : Carte des commerces de proximité par type de produits, sur le Pays BARVAL en 2022. Réalisation, Celsa, 2022	67
Figure 45 : Carte des fermes en vente directe sur le territoire en 2022, Réalisation : Celsa, 2022.	68
Figure 46 : Photographies du déroulement de l'Atelier de cartographie des pratiques d'achats alimentaire, CODEV du Pays BARVAL. Source: Mazin, 5 juillet 2022.....	73
Figure 47 : Tableau des résultats de l'Atelier CODEV, mené le 5 juillet 2022, caractéristiques des types de lieux d'achats alimentaires.....	73
Figure 48 : Photos Restaus du Coeur, La Teste de Buch, Février 2023. Tri des légumes, exemple d'un panier hebdomadaire pour une famille.	76
Figure 49: Répertoire des AMAP du territoire, 2022.....	80
Figure 50: Répertoire des associations locales en lien avec la transition agricole et alimentaire, 2022	81
Figure 51 : Carte des principaux projets agricoles et alimentaires portés par les communes du Pays BARVAL, réalisation : Mazin,, dernière mise à jour : Décembre 2023.....	83
Figure 52 : Evolution des cantines ente 2011 et 2022 sur le Pays BARVAL, 2022.	88
Figure 53 : Structuration de la restauration collective sur le Pays BARVAL en 2022 (détail des prestataires, volumes de repas, type de liaison).....	89
Figure 54 : Détail des liaisons entre cuisines centrales et lieux de livraison par prestataires, 2022.	90
Figure 55 : Données déclarées par les communes sur leur atteinte des objectifs de la Loi Egalim, 2022.....	91
Figure 56 : Schéma récapitulatif des partenaires du PAT du Pays BARVAL, 2022.....	95
Figure 57 : Première trame d'observatoire du système alimentaire local, réalisation : Mazin, 2022.....	98
Figure 58 : Synthèse du diagnostic agricole et alimentaire du Pays BARVAL, 2022.....	100
Figure 59: Photographie des ateliers et du poster de diagnostic support, 14 octobre 2022.	102

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier des marchés du territoire. Edition 2023.

TOUTE L'ANNÉE		L	M	M	J	V	S	D
ARCACHON	Marché couvert (La Halle) Place des Minimes							
LA TESTE DE BUCH	Marché couvert Place du Général de Gaulle (Cours)							
GUJAN-MESTRAS	Place Jeanne-Marie (après gare de Gujan) Place de la Côte							
LE TEICH	Place du Souvenir							
LEGE-CAP-FERET	Ligne Bourg (Place de la Marine) Closures (au 114 bis de 10h30 à 12h30) Cap Ferret (au 114 bis de 10h30 à 12h30)							
ARES	Place de la Vierge							
ANDERNOS	Marché du plein air (Place du 14 juillet) Marché couvert (Place Camille Soulet)							
LANTON	Closure Souvenir Technocentre							
AUDENGE	Au du Général de Gaulle							
BIGANOS	Au de la Libération (La Halle)							
MARCHEPRIVE	Place du Souvenir							
MIOS	Place du Souvenir							
SALLES	Place du Souvenir							
LE BARP	Place du Souvenir							
BELIN-BELLET	Place du Souvenir							

VACANCES SCOLAIRES (Hors Sé)		L	M	M	J	V	S	D
ARCACHON	Marché couvert (La Halle) Place des Minimes							
LA TESTE DE BUCH	Marché couvert Place du Général de Gaulle (Cours)							
GUJAN-MESTRAS	Place Jeanne-Marie (après gare de Gujan) Place de la Côte							
LE TEICH	Place du Souvenir							
LEGE-CAP-FERET	Ligne Bourg (Place de la Marine) Closures (au 114 bis de 10h30 à 12h30) Cap Ferret (au 114 bis de 10h30 à 12h30)							
ARES	Place de la Vierge							
ANDERNOS	Marché du plein air (Place du 14 juillet) Marché couvert (Place Camille Soulet)							
LANTON	Closure Souvenir Technocentre							
AUDENGE	Au du Général de Gaulle							
BIGANOS	Au de la Libération (La Halle)							
MARCHEPRIVE	Place du Souvenir							
MIOS	Place du Souvenir							
SALLES	Place du Souvenir							
LE BARP	Place du Souvenir							
BELIN-BELLET	Place du Souvenir							

JUILLET/AOÛT		L	M	M	J	V	S	D
ARCACHON	Marché couvert (La Halle) Place des Minimes Marché de l'Agglo du 14/07 au 15/08 Marché de l'Agglo du 15/08 au 20/08							
LA TESTE DE BUCH	Marché couvert Journées de l'Été (Place du Souvenir) Place du Général de Gaulle (Cours)							
GUJAN-MESTRAS	Place Jeanne-Marie (après gare de Gujan) Place de la Côte							
LE TEICH	Place du Souvenir							
LEGE-CAP-FERET	Ligne Bourg (Place de la Marine) Closures (au 114 bis de 10h30 à 12h30) Cap Ferret (au 114 bis de 10h30 à 12h30)							
ARES	Place de la Vierge							
ANDERNOS	Marché du plein air (Place du 14 juillet) Marché couvert (Place Camille Soulet)							
LANTON	Closure Souvenir Technocentre Marché de l'Agglo du 14/07 au 15/08							
AUDENGE	Au du Général de Gaulle							
BIGANOS	Au de la Libération (La Halle)							
MARCHEPRIVE	Place du Souvenir							
MIOS	Place du Souvenir							
SALLES	Place du Souvenir							
LE BARP	Place du Souvenir							
BELIN-BELLET	Place du Souvenir							

2023

les marchés couleurs
du Pays Basco d'Arcachon
Val de l'Ègre

Annexe 2 : Poster de synthèse du diagnostic (réalisé par Let's Food, novembre 2022)

